

Le plan du ministre des Finances provoque une tempête en Israël Gel des colonies juives en Cisjordanie ?

JERUSALEM (AFP) — Le gel éventuel, partiel ou total, des implantations juives en Cisjordanie et à Gaza « pour des raisons économiques » annoncé hier par le radio israélienne, risque d'exposer, s'il se confirme, le gouvernement de M. Shamir à une crise politique interne majeure.

Cette décision de geler les implantations, envisagée par le ministre des Finances Yigal Cohen-Orgad, dans le cadre de son programme de compressions budgétaires et de relance économique, a immédiatement suscité des réactions

négatives au sein des partis nationalistes ou religieux, ardents partisans de la politique d'implantation et dont les voix au Parlement constituent un appoint indispensable au maintien de la majorité actuelle.

L'hypothèse d'une suspension provisoire de la colonisation israélienne dans les territoires occupés a ainsi provoqué la colère du parti nationaliste Tehya (trois députés), membre de la coalition au pouvoir. « Si ce projet est retenu, nous abandonnerons le gouvernement », déclarait hier son chef Youval Neeman,

ministre des Sciences et de la Recherche.

M. Eliakim Haetzni, un des dirigeants du mouvement annexionniste « Goush Emounim », affirmait pour sa part que « le gel éventuel des implantations signifierait nécessairement la fin du gouvernement actuel parce qu'il viderait ses options politiques de toute substance et le transformerait en corps sans âme ».

L'annonce d'un gel des implantations risque d'être d'autant plus mal perçue par une partie de la classe politique israélienne, relèvent les observateurs,

qu'elle semble donner des gages à l'administration américaine, qui y est favorable depuis longtemps.

Or, le soutien apporté officiellement par Washington à la récente visite au Caire du chef de l'OLP, Yasser Arafat, continue de susciter un certain ressentiment en Israël, où l'on y voit le signe possible d'une relance du « plan Reagan » que les dirigeants israéliens ont toujours rejeté.

Conscient de ces risques, le chef du gouvernement israélien, M. Yitzhak Shamir, a aussitôt convoqué hier son

ministre des Finances, qui s'est empressé d'évoquer un « simple ralentissement de la colonisation pour de strictes raisons économiques ne remettant pas en question les principes fondamentaux de la coalition au pouvoir ».

Le coût de la politique des implantations, rappelle-t-on, est généralement estimé à plus d'un milliard de dollars par an, alors que M. Cohen-Orgad souhaiterait procéder à des compressions budgétaires représentant quelque deux milliards de dollars.

Voir page 8: Colonies

Industrie militaire: la part de l'Ontario s'accroît

par Rodolphe Morissette

Le Québec était devenu, depuis quelques années, l'enfant chéri d'Ottawa quant aux subventions pour l'industrie militaire. Cette situation est en voie de changer, révèle la dernière édition des Comptes publics du Canada.

En 1983, le Québec a reçu \$21 millions de moins que l'année précédente, tandis que le montant reçu par l'Ontario est resté à peu près intact, ce qui a fait grimper la part de la province voisine.

En 1982, en effet, l'ensemble des contributions du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce visant à appuyer et développer l'industrie canadienne de la défense s'élevait à \$155 millions. Presque 58 % de ce montant (\$89,4 millions) allaient au Québec. L'Ontario en recueillait 39,7 % (\$61,6 millions) et les autres provinces (la Colombie-Britannique d'abord) recevaient 2,4 % du gâteau.

En 1983, le montant global des contributions a baissé à \$132 millions. Le Québec en a reçu \$68 millions, soit 51,6 %, Ottawa a accordé à l'Ontario à peu près le

Voir page 8: Industrie

La CSN s'est remise en 1983 de la saignée de 1972

par Clément Trudel

La Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) vient de rattraper en 1983 le plein de membres qu'elle avait en 1970, deux ans avant la scission de la CSD et le départ des fonctionnaires provinciaux: 225.000, dont 176.000 membres cotisants. La centrale prévoit terminer son exercice financier (fin février 1984) avec un surplus de \$76.000, alors qu'en mars de cette année, le déficit appréhendé s'élevait à près de \$4 millions mais les salariés de la centrale ont, entre autres, renoncé à toucher leur « troisième mois » (ils avaient normalement droit à un mois de vacances avec paye doublée). La CSN a espacé la périodicité de ses publications et n'a coupé que 5 postes à temps plein (on y recense plus de 530 salariés).

Pour le président de la CSN, M. Gérald Larose, qui esquissait un bilan de l'année, hier, en conférence de presse, la situation du monde syndical ne correspond pas à l'idée d'une « débandade » que certains voudraient accréditer, en raison d'un présumé recul dans le secteur public et de situations peu reluisantes dans des secteurs comme l'alimentation.

Le leader syndical a énuméré une dizaine de « gains significatifs » pour sa centrale: l'un de ces gains touche la signature à la CTCUM d'une convention collective comportant la réintégration de 19 dirigeants syndicaux. Victoire « syndicale et sociale », souligne M. Larose qui ne rate pas l'occasion de souligner que M. Lawrence Hannigan, président de la CTCUM, récolte hausse de traitement de 26 %, là où les travailleurs se contentent de 6 %. Autres points encourageants marqués par la CSN dans les derniers mois: aux Industries Valcartier, les travailleurs administreront eux-mêmes les sommes versées dans leur caisse de retraite; à Direct Film, un premier syndicat du secteur privé obtient une clause de congé de maternité de 20 semaines (défrayé à 95 % par l'employeur); les employés du Château Mirabel, après 11 mois de lock-out, ont obtenu l'objectif de parité avec les autres hôtels du Canadien Pacifique; Bombardier (La Pocatière) a dû concéder des hausses de 18 % pour une première année et à l'Institut Teccart, après quatre mois de lock-out, une première convention était signée pour les employés de soutien.

Voir page 8: La CSN



La grève historique des réalisateurs de Radio-Canada, déclenchée il y a 25 ans aujourd'hui, a duré 69 jours et mobilisé 74 réalisateurs entêtés à ne pas « rentrer en rampant ». Bien plus qu'un conflit de travail ordinaire, la grève de 59 fut largement perçue comme un point tournant dans l'histoire du Québec. De gauche à droite: Louis-Philippe Beaudoin, Maurice Falardeau et Adelin Bouchard, aujourd'hui décédé. Nos informations en page 3.

Financement de la CSST Sauvé craint les effets du projet de réforme Marcoux

par Gilles Lesage

QUÉBEC — L'intégration au ministère du Revenu du financement de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est remplie d'écueils, estime le président-directeur général de cet organisme gouvernemental.

M. Robert Sauvé est d'avis que la CSST, en raison de ses mandats et de ses responsabilités, constitue un cas unique, un monde à part, différent des deux régies (assurance-maladie et rentes) qui ont déjà confié au Revenu leurs activités de cotisation, de perception et de vérification.

Dans une entrevue récente avec LE DEVOIR, le PDG a révélé qu'il avait été informé, non consulté, quelques heures avant que le ministre du Revenu, M. Alain Marcoux, fasse une déclaration ministérielle à l'Assemblée nationale, concernant l'uniformisation des perceptions fiscale et sociale, au début de ce mois. Sans condamner le projet, qu'il n'a pas eu le temps d'explorer, M. Sauvé fait valoir que, contrairement aux deux autres régies, où les taux de cotisation sont universels et uniformes, ceux de la CSST varient énormément d'un secteur et d'une classe à l'autre. Ainsi, au 31 décembre dernier, près de 150.000 employés étaient enregistrés à la Commission. Ces employés étaient classifiés en 688 unités, dont les taux de cotisation variaient entre 6 cents et \$15,69 par tranche de \$100 de salaire assurable. Sur les 40 classes d'unités, seules trois



Robert Sauvé: une partie essentielle du mandat.

classes regroupant 4 unités (183 employés) se sont vu fixer un taux supérieur à cette échelle.

Est-ce que le gouvernement, se demande M. Sauvé, songe à imposer un taux unique aux employeurs? Le sujet fut étudié et jugé aberrant, avant que la CSST ne prenne la relève de l'ancienne Commission des accidents du travail, en

Voir page 8: Sauvé

Le plus puissant ordinateur au Canada est à Dorval Québec veut créer un «super-réseau» informatique pour ses universités

par Gilles Provost

Maintenant que la région de Montréal possède le plus puissant ordinateur au Canada, (le Cray-I, série F destiné aux prévisions météorologiques d'Environnement-Canada, à Dorval), Québec voudrait en faire le cœur d'un super-réseau informatique qui regrouperait en outre tous les gros ordinateurs universitaires

de la province.

En outre, le ministère de l'Éducation aimerait faire de cette infrastructure exceptionnelle la base du Centre de recherche informatique de Montréal auquel toutes les universités de la métropole ont déjà accepté, en principe, de participer. Ce regroupement des ressources permettrait d'établir à Montréal le plus important centre de recherche

en informatique du pays.

Aucune décision définitive n'a encore été prise mais tous les intervenants ont confirmé au DEVOIR l'existence de ces projets.

Du côté fédéral, on se dit en principe intéressé à tout projet de ce genre, puisque les ordinateurs de cette puissance constituent une ressource très rare. Avant d'autoriser la location à long

terme de cette machine (\$32 millions pour sept ans), le Conseil du trésor du Canada avait même exigé l'an dernier qu'Environnement-Canada la rende accessible à d'autres utilisateurs.

La gestion de cet accès a été confiée au Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) qui a déjà un budget à cette fin. Jusqu'à maintenant, toutefois, on pensait davantage à des accès ponctuels qu'à l'intégration du Cray-I à un réseau, a expliqué au DEVOIR une porte-parole du CRSNG.

« Dans le monde entier, il n'existe que 56 exemplaires de la version F du Cray-I et la quasi-totalité d'entre eux sont réservés à des tâches militaires ultra-sécures », a précisé pour sa part le chef du centre d'informatique d'Environnement-Canada à Dorval, M. Gérard Berlinguette. « Nous avions d'abord pensé acquérir l'ordinateur le plus puissant au monde (le Cray-I XMP) mais il n'en existe encore que 12 exemplaires et nous aurions dû fabriquer notre propre logiciel. Dans quelques années, nous allons faire l'échange. »

La valeur des prévisions météorologiques modernes dépend directement de la puissance des ordinateurs disponibles: pour prévoir plus de deux ou trois jours à l'avance, il faut des modèles mathématiques très sophistiqués capables de traiter une masse invraisemblable de données recueillies à diverses altitudes, sur l'ensemble de la planète.

Le nouvel ordinateur installé depuis à peine un mois (encore en cours de vérification) pourrait permettre d'obtenir des prévisions fiables quatre ou cinq jours d'avance. Évidemment, ces calculs opérationneraient l'essentiel du temps

Voir page 8: Super-réseau

1983, année de déchirements dans le monde de l'éducation

par Jean-Pierre Proulx

Le milieu québécois de l'éducation termine l'année 1983 divisé, déchiré. Il est devenu, comme jamais cette année, un champ de bataille idéologique, politique et juridique où même les partenaires traditionnels s'affrontent.

Même au plan pédagogique, le développement le plus important de l'année que constitue l'avènement de la micro-informatique dans les écoles, a sombré de façon spectaculaire dans la chicane.

Les procès se sont succédés à un rythme inégal. Ils constituent le signe le plus évident du pourrissement du climat. Tous n'ont pas débuté en 1983

mais la plupart ont connu des rebondissement au cours de l'année. La liste est impressionnante:

■ **Janvier.** La Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM) attaque la constitutionnalité des régimes pédagogiques adoptés en avril 1981. En septembre, elle amende sa requête. Objectif: se donner des munitions contre le projet de loi 40 si celui-ci est adopté.

■ **Mars.** A la requête notamment de la CÉQ, un juge de la Cour des sessions de la paix déclare inconstitutionnelle la loi 105 qui avait permis au gouvernement d'imposer les décrets aux enseignants. Motif: les décrets sont rédigés en français seulement. En mai,

le juge Deschênes confirme ce jugement et, pour le même motif, déclare nulle la loi 70 qui récupérait les augmentations salariales déjà consenties aux enseignants. L'affaire va en appel.

■ **Mars.** Appuyée par le gouvernement fédéral, l'Alliance conteste la loi 62 qui soustrait les lois du Québec à la Charte canadienne des droits et libertés. Le juge Deschênes la déboute à la fin d'avril.

■ **Avril.** L'Alliance dépose une seconde requête pour faire casser cette fois la loi 105. Seule la CÉCM, prétend-elle, a, en vertu de la constitution canadienne, le droit de fixer les conditions de travail des enseignants. La cause n'a pas encore été entendue.

■ **Avril.** Le ministère de l'Éducation nomme un enquêteur à la CÉCM pour obtenir la liste des grévistes de février. La CÉCM obtient une injonction provisoire mais perd en Cour d'appel.

■ **Mai.** La Fédération des commissions scolaires dépose une requête en nullité pour empêcher le MEQ de récupérer quelque \$40 millions à même les surplus budgétaires accumulés par les requérants. La cause sera entendue bientôt.

■ **Juin.** La Cour supérieure déboute des « parents catholiques ». Ils prétendent que l'école Querbes à Outremont est confessionnelle en vertu de la Constitution canadienne. Ils vont en

Voir page 8: Déchirements

L'Agenda 1984 de Jane Fonda

La grande forme au jour le jour avec JANE FONDA
L'Agenda 1984

Des exercices illustrés, des recettes de santé, des conseils pour toutes les saisons. Un guide indispensable où noter vos résolutions de conditionnement pour la nouvelle année.

14,95\$

UN ÉVENTAIL DE BEST-SELLERS!

Un pays sans défense
PETER C. NEWMAN

Comment éviter l'holocauste nucléaire au Canada? Un livre qui dénonce les scandales de notre défense nationale et qui propose un plan de paix.

PAR L'AUTEUR DE L'ESTABLISHMENT CANADIEN

14,95\$

PREMIER

MONTREAL - PARIS 2069, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL H2X 3K6 TEL.: 285-1738



Voici le spectacle de désolation que présentait l'un des quartiers résidentiels de Buffalo qui a été réduit en ruines par une explosion de gaz propane faisant six morts et plus de 60 blessés. On peut distinguer les trois camions du service des incendies qui ne sont plus qu'un amas de ferraille. (Photolaser AP)

Six morts et 60 blessés Un réservoir de propane illégal est à l'origine de la tragédie de Buffalo

BUFFALO (d'après AP, AFP et Reuter) — La déflagration qui a tué cinq pompiers et un résident du vieux quartier de Buffalo est attribuable à l'explosion d'un réservoir illégal de propane, a indiqué hier le Commissaire aux incendies de cette ville. L'explosion a aussi causé des blessures à plus de 60 personnes. Sept autres pompiers et une dizaine de résidents ont dû être admis à l'hôpital pour traitement à la suite de cette violente explosion, qui a littéralement soufflé un pâté de maisons.

Le commissaire, M. Fred Langdon, qui doit mener une enquête approfondie sur cette affaire, a affirmé que deux ouvriers tentaient de dégager le réservoir lors qu'ils l'ont abimé. Ils ont ensuite appelé les pompiers à la rescousse. Les pompiers ont continué de ratisser hier à l'aide de pelles mécaniques les maisons dévastées et incendiées pour y trouver de nouvelles victimes, le cas échéant. Pour leur part, les autorités civiles de l'État de New York et de la ville ont visité hier le quartier dévasté pour déterminer s'il y a lieu d'y appliquer le programme d'aide aux sinistrés. Près de 40 familles ont perdu leur foyer dans ce sinistre.

Un porte-parole du service des incendies de Buffalo a déclaré hier que le propriétaire de l'immeuble en cause soutient qu'aucun gaz propane n'avait été à sa connaissance entreposé à cet endroit. La déflagration a littéralement soulevé l'immeuble, qui abritait deux compagnies, et l'onde de choc aurait été ressentie par des skieurs à 50 kilomètres de là. Au moment de l'explosion, des pompiers s'affairaient dans cet immeuble à vérifier l'origine d'une fuite de gaz qui venait de leur être signalée. Une boule de feu géante s'est alors formée dans l'air, embrasant les débris et une église voisine. L'incendie s'est immédiatement propagé aux immeubles voisins dont les vitres venaient d'être fracassées. La neige tombée la veille dans le secteur a singulièrement compliqué le travail des 150 sapeurs qui ont combattu l'incendie tout le reste de la nuit.

La mort tragique de Serge Beaudoin Plus de 20 témoins seront convoqués à l'enquête du coroner

SHERBROOKE (PC) — Une vingtaine de témoins seront convoqués devant le coroner Denis Boudrias à l'occasion de l'enquête sur la mort violente de M. Serge Beaudoin, âgé de 33 ans, possesseur de tapis de son métier et soupçonné à tort par la police d'être le meurtrier d'un garde de la compagnie Brink's.

L'enquête ne débutera pas avant deux semaines, pour donner le temps aux témoins-experts de terminer les tests balistiques et pour permettre au coroner de les étudier, ainsi que les résultats du rapport d'autopsie. « Je n'ai pris connaissance jusqu'à maintenant que d'un rapport verbal de la Sureté du Québec », a expliqué hier le coroner Boudrias. Serge Beaudoin est mort sous une pluie de balles quand la police de Sherbrooke a tiré vendredi dernier à travers la porte de la chambre de motel qu'il occupait à Rock Forest avec un compagnon de travail, Jean-Paul Beaumont. Ce dernier a

été blessé d'une balle à la figure, mais a pu regagner son domicile de Québec après avoir été soigné à l'hôpital. Les policiers ont expliqué leur méprise en disant qu'ils croyaient avoir affaire à deux hommes qui avaient participés à la veille à un vol à main armée dans un centre commercial de Sherbrooke au cours duquel un garde de la Brink's a été tué. Deux détectives de la sureté municipale de Sherbrooke qui ont participé à cette « descente » au motel de Rock Forest ont été suspendus de leurs fonctions en attendant les résultats de l'enquête, mais continuent de toucher leur salaire. Me Boudrias occupe le poste de coroner pour le district d'Iberville. Il remplacera le coroner Michel Durand, de Sherbrooke, qui s'est récusé parce qu'il connaît les policiers impliqués dans cette affaire. Le but de l'enquête du coroner est de déterminer si quelque'un doit être blâmé pour la mort de Serge Beaudoin, 33 ans. Des accusations devant les tribunaux peuvent s'ensuivre.

Le capitaine du Sea Shepherd libéré

QUÉBEC (PC) — Des juges de la Cour d'appel et de la Cour supérieure ont autorisé hier la remise en liberté sous cautionnement du capitaine Paul Watson, du Sea Shepherd II, et de son second, Paul Pezwick.

Le juge Jean Turgeon, de la Cour d'appel, et le juge Henri Larue, de la Cour supérieure, ont accepté de reconduire les conditions qui avaient déjà été fixées au moment de la comparution devant le tribunal de première instance. La caution avait alors été fixée à \$10,000 dans le cas de Watson et à \$7,500 dans celui de Pezwick. Ils se sont également vu interdire de communiquer avec les journalistes au Canada et à l'étranger et de se rendre dans le golfe Saint-Laurent ou à tout autre endroit où se pratique la chasse aux phoques entre le 1er février et le 1er mai. Ils devront en outre informer la cour et la Gendarmerie royale (GRC) de tous leurs déplacements, changement d'adresse ou changement d'occupation.

La poursuite ne s'est pas opposée à la remise en liberté des deux hommes. Les deux hommes étaient incarcérés au centre de détention d'Orsainville depuis qu'ils ont été condamnés, le 20 décembre, à des peines d'emprisonnement et à des amendes pour avoir entravé la chasse aux phoques en mars dernier dans le golfe Saint-Laurent.

guérin
l'éditeur qui édite

CHIMIE ORGANIQUE
Hart/Schuetz
ISBN-2-7601-0195-9 — 419 p. (cartonné) 13,95\$ Cégep
ISBN-2-7601-0832-5 — 292 p. (souple) 6,95\$ Cégep

En vente dans toutes les librairies

Chimie organique
5^e édition
Hart/Schuetz

CHIMIE ORGANIQUE
Cours abrégé
5^e édition
traduit par Paul Lévesque, sous la supervision de M. Eric Rassart, BSc en chimie, spécialité chimie organique; MSc en biochimie et PhD en biochimie et de Mme Marie Rassart, Diplôme en technologie médicale; BSc en biochimie et MSc en biochimie.

guérin éditeur limite
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

L'Amérique tout entière frissonne!

Neige, pluie, gel, inondations, tornades: Dame Température a sorti tous ses tours de son sac hier. L'abondante chute de neige qui a touché toutes les régions du Québec n'a pas trop importuné les habitants Québécois qui en ont vu d'autres dans le bon vieux temps.

Les résidents des États du Sud des États-Unis n'ont pas accepté avec la même résignation ces égarements météorologiques. Dans le Mid-West et dans les Rocheuses, le mercure est descendu à moins 32 degrés Celsius; à la Nouvelle-Orléans, frappé par une pénurie d'eau potable, les écluses célestes ont déversé en une seule journée 15 centimètres de pluie. Dans le Sud de l'Alabama, une tornade s'est amusée à déraciner des arbres centenaires, à renverser des automobiles et à souffler des toits.

Au Texas, un blizzard féroce, avec 11 cm de neige, a forcé des milliers d'automobilistes à faire des pousseries pour rester tant bien que mal sur les routes glaciales. Dans l'Arkansas, 1,000 automobiles sont demeurées prisonnières de la neige plus de 12 heures et leurs occupants ont dû trouver refuge

dans les demeures le long de la route. Dans le Sud de la Georgie, les fils électriques chargés de glace ont cédé, et 15,000 abonnés ont été privés de courant.

On attribue plus de 370 morts aux États-Unis à ces intempéries qui font rage depuis un peu plus d'une semaine. Au Mexique, 80 personnes sont mortes des suites de la vague de froid qui a touché ces derniers jours le nord du Mexique.

Le mercure est descendu à 15 degrés sous zéro dans certaines localités proches de la frontière américaine et ont provoqué des pertes de plus de \$28 millions dans le secteur agricole.

D'importantes pertes chez les producteurs d'agrumes et chez les producteurs agricoles de la Floride sont également attribuables à la vague de froid. Un porte-parole de l'Association des producteurs de fruits et de légumes de la Floride a précisé hier que la récolte de tomates avait été lourdement atteinte. Les producteurs de poivrons, d'aubergines, de radis, de carottes et de céleri font aussi état de lourdes pertes. Les plantations de canne à sucre de la Floride

n'ont pas été épargnées, même si plus de la moitié de la récolte avait été rentrée avant le gel du week-end dernier. Au Texas, on déplore la destruction de toute la récolte de pampelousses.

Au Québec, la circulation sur les routes a été compliquée du fait de la poudrière. L'autoroute des Laurentides, glissante par endroits, a été la scène de plusieurs accidents. La visibilité était de passable à nulle sur les routes de la province.

En début de soirée, dans la région de Montréal, la pluie a succédé à la neige.

Tandis que l'Amérique frissonne, l'Europe connaît des températures exceptionnellement chaudes pour la saison. En Grande-Bretagne, les jardins fleurissent tandis qu'en Allemagne, il fait assez chaud pour permettre des baignades dans les piscines extérieures.

Les skieurs ne trouvent de la neige que sur les sommets des plus hautes montagnes. Tel n'est pas le cas dans les centres de ski du Québec où les exploitants se réjouissent d'une saison qui vient à point après deux années à peu près sans neige.

AVIS PUBLICS

Prenez avis que la demanderesse, 102461 Canada Ltée, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, cte Drummond, P.Q. détentrice du permis Q-507451-001 avertit la Commission des Transports du Québec qu'il s'est produit un changement de contrôle dans les actionnaires de la compagnie et demande à la Commission des Transports du Québec le maintien du permis Q-507451-001 conformément à l'article 44 de la Loi des Transports et de l'article 31 du R.P.R.I. entrée en vigueur, dès décision selon l'article 85 du R.P.R.I.

Prenez avis que le contrat en date du 16 décembre 1983 par lequel COGEBEC INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 20 décembre 1983 sous le numéro 3430252.

AVIS
Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 16 décembre 1983, 85105 CANADA INC. vend, cède et transfère à Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 20 décembre 1983, sous le numéro 3430252.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
Avis est par les présentes donné que RORY LEXIER, m.d. domicilié et résidant au 3455 Place Desjardins, apt. 506, Cité et District de Montréal, demandera au Ministre de la Justice de la Province de Québec qu'un certificat soit émis changeant son nom en celui de REYVEN LEXIER.
MONTREAL, le 21 décembre 1983.
MICHAEL POLAK
Procureur du requérant

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-016091-835
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC demanderesse
GUY BOUDREAU -vs- défendeur
LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LA PRAIRIE mis-en-cause
A. GUY BOUDREAU, 2050 rue Nancy, Brocard, Succursale de Montréal, le défendeur GUY BOUDREAU est enjoint de comparaître dans un délai de trente jours de cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée pour lui au bureau du greffier de la Cour Supérieure du district de Montréal au 10 est rue St-Antoine.

AVIS
AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens sous la Loi de la Faillite et de l'Insolvabilité en date du 22 décembre 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10ème jour de janvier 1984 à 10:00 A.M. au bureau du Syndic soussigné. DATE À MONTRÉAL, ce 23ème jour de décembre 1983.
HARRY BICK, C.A. Débiteur
Ce service ne sera donné qu'à l'occasion de mouvements originés de Montréal à destination des magasins et entrepôts de l'expédition situés en Ontario, pour lesquels la requête est déjà autorisée. TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT
De Montréal à Huntingdon et Shawville pour le transport de marchandises destinées aux magasins de l'expédition de Shawville et retour, pour le transport de marchandises destinées aux magasins de Stedman, division de MacLeod Stedman Limited situés à ces endroits et pour le compte de cette dernière. Origine ou destination: Vaughan, Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
PRENEZ AVIS que A-1 MOVING & TRANS-PORT LTD fera une demande à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis de transport de Montréal à Rouses Point, New-York pour échange de boîtes de 20 pieds. Tout intéressé peut intervenir ou s'opposer dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.
1ère parution: 29 décembre 1983
2ème parution: 30 décembre 1983

LOI CONCERNANT LA SUBSTITUTION DE LA COMPAGNIE DU TRUST CENTRAL À LA COMPAGNIE GROWN TRUST
Avis est par les présentes donné qu'un projet de loi privé a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec afin d'effectuer le transfert des activités fiduciaires de la Compagnie Grown Trust, une société constituée en vertu des lois de l'Ontario et faisant affaires au Québec, à la Compagnie du Trust Central, une société constituée en vertu des lois du Canada, faisant affaires au Québec et qui est présentement gestionnaire des affaires de la Compagnie Grown Trust.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-005161-832
LIDVINE FRANÇOIS demanderesse
SERGO PETIDO -vs- défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur SERGO PETIDO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTREAL, 19 décembre 1983
(s) Me MARCELLE AUBRY, P.A. Protonotaire, C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-130345-832
BERTHE WOODS Requérante
JEAN-CLAUDE BEAULIEU Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication; UNE COPIE de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces au Palais de Justice de Montréal à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
LONGUEUIL, le 7 décembre 1983.
Lamoureux, Morin, Lamoureux
Procureurs de la requérante
1909 Chemin Chamby, Longueuil, Québec
J4J 3Y1
Tél.: (514) 670-3663

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-130345-836
BLAIR SHERWOOD Partie requérante
JOCELYNE BOYD Partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie intimée est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication, copie de la requête en divorce ayant été laissée au Greffe des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et/ou de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce.
MONTREAL, ce 21 décembre 1983.
(S) DENIS LEVESQUE, J.C.S. JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE
BRISSON BOURDEAU, OUELLET & TRUDEL
1540 rue St-Antoine ouest
3ème étage
Montréal, QC
H3J 1A1
Procureurs de la partie requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-130345-832
BERTHE WOODS Requérante
JEAN-CLAUDE BEAULIEU Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication; UNE COPIE de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces au Palais de Justice de Montréal à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
LONGUEUIL, le 7 décembre 1983.
Lamoureux, Morin, Lamoureux
Procureurs de la requérante
1909 Chemin Chamby, Longueuil, Québec
J4J 3Y1
Tél.: (514) 670-3663

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-130345-836
BLAIR SHERWOOD Partie requérante
JOCELYNE BOYD Partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie intimée est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication, copie de la requête en divorce ayant été laissée au Greffe des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et/ou de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce.
MONTREAL, ce 21 décembre 1983.
(S) DENIS LEVESQUE, J.C.S. JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE
BRISSON BOURDEAU, OUELLET & TRUDEL
1540 rue St-Antoine ouest
3ème étage
Montréal, QC
H3J 1A1
Procureurs de la partie requérante

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

BOUCHARD, Annette. — à Montréal, à la suite d'une longue maladie, au Centre d'Accueil Edmond Laurendeau, le 27 décembre 1983, à l'âge de 76 ans, est décédée Annette Allaire épouse de Robert Bouchard, C.R. avocat, de Duvernay, Laval. À sa demande, elle ne sera pas exposée. Toutes offrandes pourront être envoyées aux oeuvres humanitaires de votre choix. Des funérailles privées seront chantées plus tard en l'église de Coaticook lors de l'inhumation. Direction Urgel Bourgie Ltée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-130345-832
BERTHE WOODS Requérante
JEAN-CLAUDE BEAULIEU Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication, copie de la requête en divorce ayant été laissée au Greffe des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et/ou de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce.
MONTREAL, ce 21 décembre 1983.
(S) DENIS LEVESQUE, J.C.S. JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE
BRISSON BOURDEAU, OUELLET & TRUDEL
1540 rue St-Antoine ouest
3ème étage
Montréal, QC
H3J 1A1
Procureurs de la partie requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-130345-836
BLAIR SHERWOOD Partie requérante
JOCELYNE BOYD Partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie intimée est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication, copie de la requête en divorce ayant été laissée au Greffe des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et/ou de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce.
MONTREAL, ce 21 décembre 1983.
(S) DENIS LEVESQUE, J.C.S. JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE
BRISSON BOURDEAU, OUELLET & TRUDEL
1540 rue St-Antoine ouest
3ème étage
Montréal, QC
H3J 1A1
Procureurs de la partie requérante



Une dépression centrée sur le lac Érié se déplaçait vers le nord-est et donnera de la neige généralisée sur le Québec. Les accumulations de neige seront de l'ordre de 10 cm sur l'ouest de la province et d'environ 20 sur le centre et l'est de la province. Une pluie verglaçante associée à cette dépression touchera brièvement les secteurs de l'est. Demain, en arrière de la dépression, les vents seront de l'ouest de 30 à 50 km/h et la poudrière sera généralisée.

MONTRÉAL
Nuageux avec faible neige passagère. Fréquentes éclaircies en après-midi. Accumulation: 10 à 15 cm. Vents de 30 à 50 km/h. Températures à la baisse. Demain: nébulosité croissante et moins froid.

QUÉBEC
Abitibi, Témiscamingue: dégelage graduel en matinée. Passages nuageux par la suite. Possibilité de neige en matinée. Vents modérés causés de la poudrière par endroits. Accumulation: 5 à 10 cm. Max.: temp. de -15. Demain: nuageux avec faible neige.

DÉCÈS
Christian Boisclair
À Val Thorens, France, le 22 décembre 1983 à l'âge de 17 ans, est décédé accidentellement Christian Boisclair. Il laisse dans le deuil son frère Charles, sa mère Nicole (née Mathieu) et son père François. Il laisse également ses tantes et oncles, Denise Mathieu, Bernard Boisclair (Denise Beauchamp), Marc Boisclair (Elaine Viau), Jean Boisclair, Jacques Boisclair (Lucie Béland) et plusieurs cousins, cousines et amis. Les funérailles auront lieu le samedi 31 décembre. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc., 1111 avenue Laurier Ouest, Outremont, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites le vendredi 30 décembre, de 2h00 p.m. à 9h00 p.m.

WESTMOUNT
Des soumissions seront reçues au Bureau du greffier de la ville, 4333 Sherbrooke, Westmount, Québec jusqu'à midi, le 9 janvier 1984 et seront ouvertes à 12h15 dans la salle du conseil, Hôtel de ville, pour l'approvisionnement suivant:
CARBURANT DIESEL
On pourra obtenir les devis au Bureau de l'acheteur, 4333 Sherbrooke, Westmount, Québec à compter du 29 décembre 1983. Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.
P. Patenaude
Greffier

WESTMOUNT
RÔLE DE PERCEPTION — TAXES MUNICIPALES — 1984
Conformément à l'Article 501, de la Loi des Cités et Villes, avis public est par les présentes donné à tous les contribuables et citoyens de la Ville de Westmount et à tous ceux qui peuvent être concernés:
QUE le Rôle de Perception des taxes municipales de la Ville de Westmount, pour l'année 1984 préparé par le Trésorier a été déposé le 22ème jour de décembre, 1983, au bureau du Trésorier à l'Hôtel de Ville de Westmount, 4333 ouest, rue Sherbrooke, où il sera à la portée du public pour fins de vérification par les personnes intéressées ou leurs représentants. Les comptes de taxes seront envoyés dans les délais alloués et 50% des taxes sera dû et exigible le ou avant le 31 janvier 1984 et le solde de 50% le ou avant le 1er juillet, 1984.
Les contribuables qui n'auraient pas reçu leur avis de taxe peuvent en obtenir une copie à l'Hôtel de Ville de Westmount.
Donné à Westmount, ce 22ème jour de décembre, 1983.
G.R. Boyer
Trésorier

La Cour supérieure accorde une injonction à Mario Lemieux

par Rodolphe Morissette

Le jeune joueur de hockey Mario Lemieux, des Voisins de Laval, ne sera pas pénalisé pour avoir refusé de participer au Championnat mondial de hockey junior qui se tient actuellement en Suède. Ainsi en a décidé la Cour supérieure hier.

Certaines ligues de hockey qui font jouer des enfants (Lemieux avait 15 ans quand il a signé son « contrat » avec les Voisins de Laval) se prennent tellement au sérieux que des jeunes sont obligés, comme Lemieux, de s'adresser aux tribunaux pour obtenir justice.

Le juge Fraser Martin a accordé au jeune Lemieux, âgé aujourd'hui de 18 ans, l'injonction permanente qu'il réclamait la veille de Noël afin de protéger ses droits.

Un as compteur des Voisins, de la Ligue de hockey junior majeure du Québec, M. Lemieux avait été invité à jouer pour la formation junior qui représente le Canada en Suède au tournant de l'année nouvelle.

Son refus s'est cependant heurté à deux directives adoptées par voie de résolutions par la Ligue de hockey junior respectivement les 11 novembre et 12 décembre.

À un joueur de la Ligue qui serait invité à représenter le

Canada en Suède ces résolutions interdisaient de participer, au Québec, aux parties du calendrier régulier de la Ligue entre le 25 décembre dernier et le 3 janvier prochain. Il lui était également interdit de participer à la joute d'étoiles de la Ligue qui sera disputée au Forum de Montréal le 2 janvier qui vient.

Or Mario Lemieux tenait mordicus à participer à la partie jouée par son club hier soir, comme à celle de demain soir. Il ne voulait pas manquer non plus la partie des étoiles au Forum. Il désirait enfin passer les Fêtes en famille plutôt qu'en Scandinavie.

Le juge Martin a rendu un jugement quelques heures seulement avant la partie d'hier soir. Il a déclaré illégales, sans valeur et inopérantes les deux résolutions des gouverneurs de la Ligue junior de hockey du Québec.

Le juge reconnaît qu'un jeune joueur de hockey d'ici invité à représenter son coin de pays à un tournoi international a une sorte d'obligation morale d'y participer. Il se dit d'accord avec les motifs de fierté nationale, de fierté québécoise et de fierté pour la Ligue, qu'a invoqués celle-ci devant le tribunal.

En revanche, « ça ne se tient pas en droit. On ne peut

modifier un contrat unilatéralement », ajoute le juge. La Ligue ne peut créer, par voie de résolutions, des obligations légales autres que celles qui sont contenues déjà dans le contrat signé par le joueur.

« Pire, dit le magistrat, ils (les gouverneurs de la Ligue) ont créé une pénalité pour un joueur qui n'a qu'une obligation morale (à participer au tournoi mondial) ».

Refuser à Lemieux l'injonction qu'il demande, a conclu le juge, ce serait permettre à la Ligue de faire directement ce qu'elle n'a pas le droit de faire directement. « Mario Lemieux perdrait tous ses droits ».

Le juge a en effet épluché le contrat qui relie Lemieux à la Ligue. Or il n'y a absolument rien trouvé qui pourrait l'obliger légalement à participer à ce tournoi mondial. Certes, l'un des articles du contrat prévoit que le joueur participera à toutes les activités de l'équipe qui visent à la promotion de la Ligue ou du hockey en général.

La Ligue invoquait cet argument. Le juge l'écarte d'emblée: le texte est trop général. Un autre article dit que le joueur doit se conformer aux « règlements et ordonnances » de la Ligue. Mais rien n'y définit le terme

« ordonnances ». Quoi qu'il en soit, dit le juge, il ne saurait s'agir d'autres obligations que celles déjà inscrites au contrat.

« Et s'il subsiste le moindre doute, note-t-il, l'interprétation doit être faite en faveur de Mario Lemieux. Après tout, il faut se rappeler qu'il a signé ce contrat quand il avait 15 ans ».

Lemieux tenait à ne pas interrompre sa saison avec les Voisins de Laval pour une variété de raisons. Entre autres, il voulait abattre quelques records de la Ligue,

dont celui de compter au moins un point par partie dans des joutes consécutives. Hier soir formait sa 41e partie d'affilée; il avait scoré un but par partie à ce jour et le record à battre est de 43.

Enfin, le jeune joueur, qui aurait été pressenti pour évoluer éventuellement pour le Canadien de Montréal, tient à participer à la joute des étoiles de lundi prochain, car il sait que tous les dépistés professionnels de talents y seront et Lemieux veut y être vu évoluant en regard de ses rivaux naturels.



Les réalisateurs entonnent l'hymne national canadien tandis que les policiers, paniqués à l'idée de les voir prendre d'assaut les anciens locaux de Radio-Canada, chargent sur la foule. C'était il y a 25 ans....

Il y a 25 ans, les réalisateurs de R.-C. déclenchaient la grève

par Nathalie Petrowski

Tout a commencé un vendredi 29 décembre 1958 à 4 h, dans une atmosphère exaltée de party de bureau du temps des fêtes. Le réalisateur Claude Sylvestre aurait demandé à son assistant de prévenir René Lévesque, l'animateur de Point de Mire. L'émission était contremandée pour la semaine. Les réalisateurs de Radio-Canada allaient sortir dans la rue, déclencher la première grève de cadres au Canada et arracher au gouvernement un droit élémentaire: celui de s'associer et de négocier une convention collective. L'Union des Artistes, présidée par Jean Duceppe, accordait son appui inconditionnel.

Sa tuque encore sur la tête, René Lévesque aurait, selon la légende, exprimé tout haut son exaspération et traité les dissidents de « bande de caves » avant de dévaler les escaliers et de disparaître de la circulation pendant quelques jours. L'assistante n'avait même pas eu le temps de lui dire que ça ne durerait pas bien longtemps.

René Lévesque est revenu dans les tranchées, a marché sur Ottawa, s'est même découvert une âme d'orateur et de politicien tandis que la grève se prolongeait indéfiniment jusqu'au 9 mars 59. Elle fut un point tournant dans sa carrière politique et dans l'histoire du syndicalisme au Canada. Les 74 Don Quichotte francophones sortis pour quelques jours et abandonnés aux apertés de l'hiver ont compris pour la première fois qu'ils étaient seuls au monde et que personne dans le reste du pays ne les comprenait ni même ne cherchait à les comprendre. « C'est l'hiver où nous sommes tous devenus des adultes », raconte Jean Duceppe. Nous étions tous convaincus que la grève durerait une semaine au plus. Nous nous sommes brusquement réveillés sans interlocuteur. Le réseau anglais ne bougeait pas et Radio-Canada programmat des films tellement intéressants que personne ne s'ennuyait de nous. De notre côté, nous étions obligés de tenir notre parole et notre rôle de grévistes jusqu'au bout.

L'hiver fut désespérément long et froid, l'euphorie du départ cédant tranquille-



ment le pas à l'amertume et à la colère. Dans un éditorial du DEVOIR daté du 19 janvier 59, André Laurendeau écrivait: On débouche une fois de plus sur la tragédie du milieu canadien-français qui n'est pas maître de ses propres institutions et qui ne trouve pas en dehors de lui, aux époques de crise, la solidarité sur laquelle l'unité du Canada devrait être fondée.

Pour René Lévesque comme pour tous les Claude Sylvestre, Fernand Quirion, Gérard Pelletier et Jean Marchand précipités sur la ligne de feu, la grève des réalisateurs de Radio-Canada fut bien plus qu'un conflit syndical. Cette première grève des réalisateurs, venue perturber une lune de miel qui durait depuis les débuts idylliques de la télé au Québec, fut pour eux un douloureux retour à la réalité. « C'est là que j'ai appris que le français était vraiment très secondaire dans l'esprit du reste du Canada et certainement dans l'esprit d'Ottawa », confiait récemment René Lévesque à un journaliste.

La grève des réalisateurs cristallisa en fait les sédiments d'une conscience nationaliste et lança toute une génération sur la voie de l'engagement politique. « Nous avions en moyenne 30 ans, raconte Jean-Paul Fugère, toujours réalisateur à Radio-Canada. Notre génération arrivait à maturité et, un peu partout, demandait des comptes à ses devanciers. Notre grève participait aux changements de cette époque. Jean Duceppe pour sa part parle de l'incroyable solidarité qui prévalait à l'époque. « Il y avait une esprit de famille qui cimentait notre solidarité », raconte-t-il. Nous nous connaissions tous, nous n'étions pas comme aujourd'hui éparpillés aux quatre coins de la ville. Même les comédiens reconnus pour leur individualisme se sentaient concernés. Je me rappelle de Paul Dupuis qui venait m'engueuler tous les jours. Il était contre la grève, mais il n'a pas une seule fois franchi la ligne de piquetage ».

Vingt-cinq ans plus tard, tous les acteurs principaux de ce drame social, tous les syndicalistes enragés qui refusaient de rentrer en rampant, sont au pouvoir. Claude Sylvestre est devenu le directeur de la programmation à Radio-Québec, Fernand Quirion, le directeur-adjoint de la télévision française de Radio-Canada, et Pierre DesRoches, le vice-président du réseau français. Sur les 74 réalisateurs de l'époque, sept

sont morts et une quarantaine sont encore à l'emploi de Radio-Canada. Mais les problèmes ne sont pas pour autant réglés. Une autre génération demande aujourd'hui des comptes. Pierre Charlebois, président de l'Association des réalisateurs, parle d'une inquiétude grandissante des réalisateurs devant l'ingérence administrative de leurs supérieurs et l'ingérence politique du gouvernement. Le climat de travail s'est détérioré. Le rapport de Francis Fox, intitulé *Bâtir l'avenir*, recèle, selon les réalisateurs, des menaces évidentes à l'égard du rôle culturel de Radio-Canada et à l'égard de la liberté d'expression des créateurs. « Un système de télévision publique dont la logique consiste à faire vivre de plus en plus de pigistes et de sous-traitants peut mener directement à la dépendance politique des auteurs, des journalistes et des réalisateurs qui déterminent le contenu des émissions et qui risquent de se croquer-veiller dans l'auto-censure ou de ne plus traiter que de la pluie et du beau temps », déclare le président.

Devant le discret démantèlement qui se prépare, les réalisateurs parlent de se regrouper en fédération et de sensibiliser le public aux changements qui vont profondément modifier leur télévision. Mais les réalisateurs d'aujourd'hui n'ont plus la fougue de leurs 30 ans. Ils ont perdu la flamme de l'idéalisme, ils ont perdu le feu sacré des militants. Lorsqu'ils sortiraient dans la rue cet après-midi, leur piquet de grève sera symbolique et peut-être que leur engagement le sera aussi.

Conflit chez Clarke, MacGillivray, White Ltd.

Les employés des salons ne veulent pas être remplacés par des « scabs »

par Rodolphe Morissette

En lock-out depuis le 12 décembre, les 14 embaumeurs et employés de service des six salons funéraires de la maison Clarke, MacGillivray, White Ltd., de Montréal, réclament en Cour supérieure une injonction interdisant à leur employeur de les remplacer par des sous-traitants et d'autres briseurs de grève.

La demande fut plaidée hier devant le tribunal, qui a pris l'affaire en délibéré. L'Association des employés de services funéraires de la région de Montréal demande que l'employeur cesse de faire appel aux services des firmes Charles E. Rajotte Inc. et Phenix Limousines, à leurs employés, de même qu'à trois autres personnes qui font le travail des employés syndiqués depuis le lock-out, M.M. Jack Rottman, William Maschuk et Ron Jackson.

Vol de \$1 million à la compagnie O'Keefe

par François Brousseau

« Du beau travail, possiblement un *inside job*, comme on dit dans le métier ».

Le sergent Paul Therrien, du poste 24 de la police de la CUM, commentait ainsi, hier après-midi, le vol par effraction découvert plus tôt dans la journée au dépôt montréalais de la compagnie O'Keefe, par lequel des malfaiteurs ont mis la main sur les recettes des dernières semaines du fabricant de bière, évaluées à un million de dollars, somme non confirmée par la compagnie.

De cette somme, cependant, une partie seulement serait utilisable par les voleurs, parce qu'émission en chèques non négociables. Les voleurs ont profité du long congé de Noël pour faire leur œuvre, quelque part entre le 23 au soir et le 28 au matin (hier), lorsque le fait a été découvert par des employés. Il n'y avait ni gardiens ni système d'alarme à l'endroit visité par les cambrioleurs.

Selon le policier Therrien, l'enquête va donc considérer sérieusement l'hypothèse d'une complicité à l'intérieur de la place. « Les voleurs ont utilisé des torches à acétylène appartenant à la compagnie pour ouvrir la porte de la voûte où se trouvaient les recettes », explique-t-il en ajoutant que les malfaiteurs ont forcé la serrure de l'entrée de l'édifice et abimé légèrement ses murs.

Le montant était inhabituellement élevé à cause d'un lock-out à la Brink's (compagnie de collecte d'argent), qui a causé une accumulation exceptionnelle d'argent dans les

lieux. De cette somme que la police pense être de l'ordre du million, quelque 20 % seulement serait directement négociable, la majorité des paiements aux livreurs de bière se faisant par chèque. La voûte dans laquelle ont habilement pénétré les cambrioleurs est attenante au dépôt où reviennent les camions après leurs livraisons aux détaillants.

Autre détail intéressant relevé par le sergent Therrien: il n'y avait ni gardiens, ni système d'alarme dans l'édifice visité par les cambrioleurs: « En fait de sécurité, ça me semble assez négligent », laisse-t-il tomber, ajoutant que l'on s'efforce actuellement de dater l'incident avec précision, entre le 23 au soir, lorsque les derniers employés sont partis pour leur congé de Noël, et le 28 au matin, lorsqu'ils sont revenus pour constater les opérations clandestines faites en leur absence.

Aux relations publiques de la compagnie hier, c'était le mutisme: « On ne sait rien, pas de commentaires », mais M. Laurier Leclerc, vice-président de O'Keefe, rejoint par le DEVOIR, a accepté, lui, de parler. « On ne connaît pas encore la somme exacte, déclare-t-il, le service des finances est en train de faire le décompte. Mais de toute façon la majeure partie de cette somme ne pourra être utilisée par les voleurs car il s'agit de chèques ».

Interrogé sur les assurances couvrant la compagnie pour ce genre d'incidents, il répond que « oui, on doit probablement être assuré pour ça ». À la police, on déclare avoir des informations contraires sur ce point.

O'Keefe devrait émettre aujourd'hui un communiqué pour donner plus de détails.

en bref...

Accident ferroviaire
Tôt hier matin, un train de Via Rail a quitté la voie, près d'Amqui. Deux voyageurs ont été légèrement blessés et les 122 mètres de voie ferrée endommagés devaient être réparés aujourd'hui. Plusieurs des 600 voyageurs ont subi des ecchymoses mais la plupart ont pu gagner leur destination avec sept heures de retard. Le train Halifax-Montréal comprenait 18 voitures, dont 11 ont quitté la voie. Une enquête du CN aura lieu sur les causes de ce déraillement.

Erreur humaine
Selon le quotidien indépendant Diario 16, de Madrid, l'enquête sur la collision survenue le 7 décembre entre deux avions (il y avait eu 93 morts) a conclu à une erreur humaine. Dans un épais brouillard, le pilote du DC-9 d'Aviaco a fait un demi-tour sur la piste d'envol, puis tenta de gagner une piste d'accès, sans toutefois en prévenir la tour de contrôle. C'est à ce moment que le Boeing d'Iberia, prêt à décoller, vint percuter l'aéronef. 42 voyageurs furent tués, dans le DC-9 tandis qu'on dénombrerait 51 victimes dans le Boeing.

Amende de \$1 600 à Ro-Na
La compagnie Les Marchands Ro-Na a admis sa culpabilité à quatre accusations de publicité trompeuse. Le juge Yves Mayrand, des Sessions de la Paix, a imposé une amende de \$1 600 à ce groupe pour des publicités parues au sujet d'aubaines-tempête dans les magasins Podium, succursale de Ro-Na. La réclamation parlait de soldes s'étalant sur quatre jours mais l'enquêteur de Consommation et Corporations Canada a trouvé que le prix pour les bottes de ski et le support à skis ne comportait pas de rabais.

Anna Bulgari rentre chez elle
ROME (d'après AFP) — Anna Bulgari-Valisconi, qui avait été séquestrée 35 jours avec son fils Giorgio avant d'être libérée par ses ravisseurs, samedi dernier, vient de regagner son domicile. La décision a été prise par Mme Bulgari après que les médecins eurent émis un bulletin de santé satisfaisant. Quant au fils Bulgari, à qui les ravisseurs ont coupé une oreille, il se trouve toujours à la clinique Paideia en attendant une première opération pour remodeler son oreille.

Requête rejetée
RIVERSIDE (Californie) — Reuter — La Cour suprême de Californie a refusé hier d'accorder aux avocats d'Elizabeth Bouvia une ordonnance portant sur la fin de l'alimentation forcée de cette quadriplégique qui a décidé de se laisser mourir. La requête devra plutôt être plaidée à la Cour d'appel de l'État, à San Bernardino. Miss Bouvia, âgée de 26 ans, ne pèse plus que 41 kilos. Depuis une semaine, on l'alimente par piquères intraveineuses. L'hôpital de Riverside essaie d'obtenir le départ volontaire de la malade, prétextant que sa présence démoralise le personnel.

ABRI FISCAL
Faites un excellent investissement immobilier en utilisant des fonds qui autrement seraient payables en impôts.

- Classe 31 I.R.L.M. (MURB) AGISSEZ SANS DÉLAI

Date limite: 31 décembre 83

LES JARDINS DE L'ARCHIPEL
(A cinq minutes du centre-ville)

Pour renseignements: **767-5363**
30, rue Berlioz Rive, bureau 103 Ile des Soeurs

PROGRAMME D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (PRODEV)

Le programme

- est conçu dans une optique interdisciplinaire
- se donne à temps complet (septembre à avril) et à temps partiel
- mène à l'obtention d'un Diplôme en Coopération internationale

Conditions d'admission

- baccalauréat universitaire ou l'équivalent
- expérience en développement international ou intention de travailler dans ce domaine
- connaissance pratique de l'anglais et du français est souhaitable

On peut obtenir une brochure explicative ou poser sa candidature en s'adressant au:

SECRÉTAIRE DE L'INSTITUT

Institut de Développement International et de Coopération
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5
Tél: (613) 231-4910

DÉCOUVREZ UNE VALEUR NOUVELLE...

LE GREEN LABEL DE DEINHARD.

PARCE QUE LES GRAPPES ÉTAIENT LOURDES ET LA RÉCOLTE ABONDANTE, CET EXCELLENT VIN BLANC SEC D'ALLEMAGNE EST AUJOURD'HUI À UN PRIX ABORDABLE.

Les États-Unis quitteront l'UNESCO au début de 1985

PARIS (AFP) — Les États-Unis ont annoncé hier à l'UNESCO leur décision de quitter cette organisation le 1er janvier 1985 pour protester notamment contre son anti-américanisme et ses tentatives de restreindre la liberté de la presse. L'annonce a été faite par le directeur général de l'organisation, M. Amadou Mahtar Mbow, par l'ambassadeur des États-Unis, Mme Jean Gerard.

De sources bien informées à l'UNESCO, on apprend que la décision de la Maison-Blanche a été communiquée personnellement hier au directeur général de l'organisation, M. Amadou Mahtar Mbow, par l'ambassadeur des États-Unis, Mme Jean Gerard.

À Washington, le département d'État s'est refusé à confirmer cette information, mais la Maison-Blanche a implicitement confirmé hier que les États-Unis avaient décidé de se retirer de l'UNESCO quand son porte-parole, M. Larry Speakes, a déclaré en réponse à une question que la décision américaine ne constituerait pas une surprise.

Le quotidien new-yorkais *New York Times* d'aujourd'hui (mercredi) a affirmé en effet que le président Reagan avait décidé de notifier l'UNESCO de sa décision de se retirer.

Il ne s'agit pas d'une première puisque les États-Unis, qui contribuent pour un quart au budget de l'UNESCO, avaient interrompu en 1975 et 1976 leur contribution pour protester contre un vote de sanctions à l'égard d'Israël.

Lors de la dernière conférence générale, marquée notamment par des affrontements politiques sur le projet d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et sur la promotion des droits de l'homme et des peuples, ainsi que par une querelle budgétaire, les États-Unis avaient été les seuls à s'opposer à toute augmentation du budget.

Mme Gerard avait néanmoins affirmé que son pays ne souhaitait pas saper l'efficacité de l'organisation, mais au contraire la renforcer à long terme, dans l'intérêt de tous ses membres.

Le groupe des pays occidentaux représentés à l'UNESCO fournit 69 % du budget, celui des pays de l'Est 18 % et les pays en voie de développement 13 %.

Le retrait américain est le résultat d'un réexamen approfondi de la participation des États-Unis à l'UNESCO, décidé en juillet dernier par Washington, qui dénonçait notamment sa « politisation », ses tentatives de restreindre la liberté de la presse et sa mauvaise gestion budgétaire.

Plusieurs pays, dont la France et la RFA, ont intervenus récemment auprès des États-Unis pour leur demander de ne pas se retirer de l'UNESCO.

La démarche de la France était motivée par l'organisation est davantage susceptible de modifier cette orientation.

Dans les milieux américains à l'UNESCO, on considère généralement que la décision des États-Unis marque la victoire des collaborateurs « politiques » du président Reagan sur les hauts fonctionnaires qui jugent plus judicieux de rester dans la place pour essayer de redresser la situation.

On rappelle également que le président Reagan, longtemps avant son accession à la présidence, avait à plusieurs reprises vivement critiqué l'UNESCO dans des articles publiés dans la presse américaine.

Le journal ajoute que les médecins de M. Andropov envisagent — ou ont déjà pratiqué — un transplant de l'appareil rénal, afin de lui fournir au moins un rein qui fonctionne normalement.

Le *Washington Post* précise que les informations à ce sujet sont peu claires, mais qu'on sait que des spécialistes des greffes rénales se sont rendus en URSS.

Le journal ajoute que M. Andropov avait été placé sous dialyse — appareil performant artificiellement les fonctions du rein — par un spécialiste allemand.

Flick devra rembourser \$ 450 millions

BONN (Reuter) — Le gouvernement ouest-allemand a ordonné hier au groupe industriel Flick de rembourser 450 millions de marks qui lui avaient été consentis sous forme de concessions fiscales, mais la firme a fait savoir qu'elle ferait appel de cette décision en justice.

Au cours d'une conférence de presse, le porte-parole du gouvernement Peter Boenisch a annoncé que le ministre de l'Économie avait annulé les concessions fiscales accordées à Flick par qu'il était « fondées sur des éléments erronés ».

Le groupe a nié ces propos et dit avoir entrepris des poursuites en faisant valoir l'invalidité des motifs invoqués par le ministère et le fait que la date limite fixée pour tout remboursement de cette nature était la fin du mois dernier.

Les concessions fiscales avaient été accordées au groupe sur le produit de la vente du portefeuille dévolu par Flick dans le groupe automobile Daimler-Benz.

La majeure partie des fonds avait été réinvestie dans le groupe américain W.R. Grace & Co.

Le ministre de l'Économie a indiqué hier que la principale condition présidant à l'octroi des concessions, à savoir que l'investissement qui en découlait servait l'intérêt économique national, n'avait pas été remplie.

Helmut Kohl, a déclaré qu'il ne démissionnerait de son poste que si l'affaire en arrivait devant les tribunaux.

De nouveaux charniers sont trouvés en Argentine

BUENOS AIRES (Reuter) — Au moment où le nouveau gouvernement argentin vient d'annuler l'amnistie dont bénéficiaient les militaires responsables d'atteintes aux droits de l'homme, les investigations du pouvoir judiciaire révèlent l'existence de nouveaux charniers non identifiés, portant des traces de blessures par balles et de tortures.

Le président Raúl Alfonsín a signé mardi soir une loi annulant pour inconstitutionnalité l'amnistie décrétée en septembre par le gouvernement du général Reynaldo Bignone.

Depuis l'entrée en fonctions du président Alfonsín le 10 décembre, trois magistrats ont commencé d'exhumer une soixantaine de cadavres non identifiés, secrètement mis en terre par la police et l'armée durant la répression des mouvements de gauche, dans les cimetières municipaux de Buenos Aires.

La plupart de ces corps présentent des blessures faites par balles et certains des marques de tortures.

Quatorze des quinze corps exhumés lundi au cimetière municipal Rafael Calzada avaient les mains coupées, sans doute pour empêcher une identification ultérieure, a déclaré à la presse le maire Felix Flores.

Ce dernier estime à 60 le nombre total des corps enterrés secrètement au cimetière à partir de 1976.

Quatorze autres corps ont été déterrés mardi au cimetière de Moreno, et un magistrat recherchait hier une trentaine de cadavres censés avoir été inhumés dans un cimetière du faubourg de Fiorino Varela.

L'an dernier, les groupes de défense des droits de l'homme avaient entamé des enquêtes sur l'existence présumée de plus de 1.500 tombes anonymes dans l'ensemble du pays, mais leurs démarches s'étaient heurtées au manque de coopération des autorités militaires.

Les corps non identifiés, désignés officiellement par les initiales « N.N. », passent pour être ceux d'une partie des personnes disparues sous le régime militaire et dont le nombre est estimé entre 6.000 et 30.000.

Avec l'annulation officielle de l'amnistie, le Conseil suprême des forces armées peut traduire en Cour martiale les officiers qui composaient les trois juries militaires à s'être succédé au pouvoir en Argentine de 1976 à 1982.

M. Alfonsín a ordonné la comparaison devant les tribunaux des anciens présidents Jorge Videla, Roberto Viola et Leopoldo Galtieri pour avoir ordonné des mesures portant systématiquement atteinte aux droits de l'homme pendant la « sale guerre » contre la guérilla.

Assemblée nationale
AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES
Commission élue permanente du travail

La Commission parlementaire du Travail siégera les 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 28 et 29 février ainsi que les 1er et 2 mars 1984 au Salon Rouge de l'Hôtel du Parlement, à compter de 10 heures.

Les personnes et organismes intéressés qui désirent faire des représentations sont invités à s'inscrire au plus tôt au Secrétariat des commissions parlementaires. Les mémoires en cent (100) exemplaires de format 21,59 cm sur 27,94 cm (8 1/2 poüces), devront être soumis au plus tard le vendredi 3 février 1984, à 17 heures.

Pour le dépôt de mémoires ou pour obtenir plus de renseignements sur les commissions parlementaires, communiquer avec:

Monsieur Doris Arsenault
Secrétaire de la Commission
Bureau 11
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4
Tél. (418) 643-2722
Télex: 051 2216

Le Directeur du Secrétariat des Commissions parlementaires
VALMOND BOULIANGNE

Attentats à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — Une personne a été tuée et trois autres blessées hier soir dans six attentats à l'explosif qui se sont produits à Beyrouth-Ouest, indique-t-on de source policière.

Les attentats ont visé deux supermarchés, une épicerie, un salon de coiffure, une boutique de prêt-à-porter et une voiture, dans différents quartiers de la partie ouest de la capitale. Les explosions ont eu lieu après 20h00, heure de l'entrée en vigueur du couvre-feu.

Par ailleurs, le calme se maintient hier soir dans la banlieue sud de Beyrouth ainsi que dans la montagne d'Aley. Seuls des échanges de tirs limités ont été signalés au cours de la journée sur le front de Souk el-Charb, à une dizaine de km à l'est de la capitale.

Andropov, bien qu'absent, renforce son pouvoir politique

MOSCOU (AFP) — L'absence du numéro un soviétique Youri Andropov des travaux du Soviet suprême, dont il est le président en titre, a confirmé hier l'éclipse physique de cet homme de 69 ans, qui a pourtant manifestement conservé pour l'heure le pouvoir politique.

Comme pour souligner que la disparition du leader ne porte nullement atteinte à son rôle de chef, les dirigeants soviétiques s'empressent d'ailleurs de banaliser autant que faire se peut cette absence.

Youri Andropov n'a plus été vu en public depuis 131 jours, près du tiers de son règne qui avait débuté le 12 novembre 1982, au survenant de la mort de Leonid Brejnev.

Les 1.500 députés du Parlement soviétique, réunis hier matin au Kremlin, n'ont eu droit à aucune explication sur cette disparition et ont applaudi, comme si M. Andropov s'y trouvait, la tribune d'honneur et le siège vide qui lui était réservé.

L'avant-veille, au plénum du comité central qui s'était déjà déroulé sans lui, Youri Andropov avait fait lire son discours, exprimant ses profonds regrets en invoquant des « causes temporaires » pour justifier sa disparition, comme s'il s'agissait d'un empêchement tout ce qu'il y a de plus provisoire.

« Je me préparais à vous parler », ajoutait le numéro un dans un passage qui a été interprété par les observateurs comme l'indication d'une récente rechute dans la maladie, qui tient le secrétaire général à l'écart des affaires publiques depuis le 18 août.

Deux semaines auparavant, en effet, le 5 décembre, un porte-parole du Kremlin avait annoncé que M. Andropov dirigeait alors « activement » les affaires du parti, de l'Etat et de la défense, et dans les milieux officiels soviétiques, on déclarait généralement avec insistance que le retour du numéro un se ferait à l'occasion du plénum.

De ce fait, l'hypothèse d'une rechute, située dans le laps de temps entre le 3 et le 26 décembre, a été retenue par de nombreux analystes.

La nature du mal reste toutefois inconnue. La thèse officielle, exposée par Youri Andropov lui-même dans un message public le 30 octobre par la presse, est celle d'un « refroidissement », mais personne n'y croit plus, ni dans les milieux occidentaux de Moscou, ni au sein de la population soviétique.

Farmi les hypothèses avancées dans les milieux étrangers et par des spécialistes diplomatiques, celle d'une grave lésion de l'UNESCO, mais elle estime que le maintien dans l'organisation est davantage susceptible de modifier cette orientation.

Dans les milieux américains à l'UNESCO, on considère généralement que la décision des États-Unis marque la victoire des collaborateurs « politiques » du président Reagan sur les hauts fonctionnaires qui jugent plus judicieux de rester dans la place pour essayer de redresser la situation.

On rappelle également que le président Reagan, longtemps avant son accession à la présidence, avait à plusieurs reprises vivement critiqué l'UNESCO dans des articles publiés dans la presse américaine.

Le journal ajoute que les médecins de M. Andropov envisagent — ou ont déjà pratiqué — un transplant de l'appareil rénal, afin de lui fournir au moins un rein qui fonctionne normalement.

Le *Washington Post* précise que les informations à ce sujet sont peu claires, mais qu'on sait que des spécialistes des greffes rénales se sont rendus en URSS.

Le journal ajoute que M. Andropov avait été placé sous dialyse — appareil performant artificiellement les fonctions du rein — par un spécialiste allemand.

Selon un urologue américain, un transplant — dans l'hypothèse où l'organisme ne rejette pas l'organe greffé — peut conduire à des infections, nécessite un traitement très complexe et se solde parfois par d'autres complications nécessitant de nouvelles interventions chirurgicales.

Cette maladie n'a toutefois pas empêché Youri Andropov d'obtenir il y a deux jours, au plénum du comité central, la promotion de quatre personnalités, dont trois au moins lui sont proches.

De plus, ses textes restent une référence quotidienne de la rhétorique soviétique, même si, pour certains spécialistes, son discours devant le plénum de lundi apparaît « plat » et semble avoir été rédigé par des subalternes.

Enfin, Youri Andropov a été proposé hier comme candidat aux élections législatives qui se dérouleront en URSS le 4 mars prochain.

Dans ces conditions, deux hypothèses paraissent possibles, estiment les analystes: — soit le secrétaire général n'est pas capable de paraître en public, mais il a les capacités de tirer les ficelles du fond de son lit, comme le disait hier un diplomate occidental.

— soit il est inapte à exercer le pouvoir, qui serait alors assuré en son nom par la direction collective, le bureau politique et le secrétariat du comité central.

Le rapport de Pentagone remet en question la présence US au Liban

WASHINGTON (AFP) — La publication, hier, d'un rapport du Pentagone sur les circonstances de l'attentat commis contre les marines le 23 octobre dernier à Beyrouth a relancé aux États-Unis la polémique sur la présence de milliers américains au Liban.

Cependant, la Maison-Blanche a réaffirmé hier que les États-Unis resteraient militairement présents au Liban. Le porte-parole Larry Speakes a démenti que le rapport du Pentagone met en cause l'ensemble du commandement américain impliquant un changement de la politique américaine ou que la décision d'envoyer des marines au Liban soit mise en cause.

« Le président a pris ses décisions », d'abord en affirmant l'entière responsabilité de l'incident, ensuite en maintenant la présence américaine au sein de la force multinationale (France, Italie, Grande-Bretagne et États-Unis), a déclaré M. Speakes à Los Angeles où le président Reagan se trouve pour les fêtes de fin d'année.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a de nouveau reconnu que les États-Unis n'étaient pas suffisamment préparés à faire face au phénomène du terrorisme au Proche-Orient et a mis en cause la Syrie en mesure d'analyser le quartier général des marines à Beyrouth.

« Nous avons des preuves qu'il s'agissait d'un attentat inspiré par la Syrie qui a peut-être mis en cause des Iraniens », a-t-il déclaré.

Le rapport du Pentagone, rédigé par une commission d'enquête dirigée par l'amiral (en retraite) Robert Long, a été publié hier, au lendemain de l'intervention de M. Reagan.

Il affirme notamment que « les marines n'étaient pas suffisamment préparés pour faire face à des actes terroristes », qu'ils « n'étaient pas en mesure d'analyser la masse d'informations qu'ils recevaient sur de possibles attentats » et qu'un « nombre aussi important d'hommes n'aurait pas dû être regroupé dans un seul immeuble ».

URSS: le budget de la Défense stable ?

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — L'URSS consacra officiellement en 1984 ni plus ni moins d'argent à l'armée que les années précédentes, aux termes du budget de la défense de 17,054 milliards de roubles (environ \$22 milliards), annoncé hier par le ministre des Finances, M. Vassily Garbouzov.

Ce chiffre officiel est dix fois inférieur aux estimations de source occidentale sur l'effort militaire de l'URSS. Et, plus surprenant encore, compte tenu de la masse budgétaire pour 1984 qui est en hausse et d'une certaine inflation, la part du budget de la défense, si l'on s'en tient à sa présentation officielle, serait même en légère baisse en termes de pourcentage, relèvent les observateurs.

Les experts rappellent qu'en URSS les dépenses militaires, compte tenu des structures multiples d'un régime axé sur sa défense intérieure et extérieure, débordent généralement largement le cadre du strict budget de la défense.

Cette stabilité du budget de défense a été accueillie avec surprise par les analystes occidentaux qui s'attendaient à une hausse symbolique par laquelle le Kremlin aurait traduit en termes chiffrés ses « contre-mesures » militaires, prises pour faire plier au déploiement des euro-missiles.

Le ministre des Finances avait annoncé une « hausse du potentiel de défense » (de l'URSS), afin de contrecarrer la nouvelle course aux armements lancée par le déploiement des nouveaux missiles américains en Europe. Ces propos viennent compléter le manque surprenant de déclarations de politique étrangère aux deux résumés majeurs des instances dirigeantes d'Union soviétique.

Les diplomates occidentaux voient en cela une certaine hésitation du Kremlin, due à l'absence de son chef.

Les chiffres du plan et du budget 1984, exposés hier devant les 1.500 parlementaires soviétiques par le président de la Commission du plan, M. Nikolai Baïbakov, et le ministre des Finances, M. Vassily Garbouzov, dénotent de manière générale une croissance économique destinée à bénéficier au consommateur.

La croissance du secteur de l'industrie légère en effet a été chiffrée à 4 %, et doit donc être plus importante que celle du secteur de l'industrie lourde, prévue à 3,7 %. L'écart de croissance

viennamien et ce qui se passe aujourd'hui au Liban.

M. Reagan, qui sera probablement candidat aux élections présidentielles de 1984, ne peut cependant se permettre de traîner longtemps un tel boulet. Plusieurs sondages récents ont montré que la question libanaise était un des points faibles du président, à quelques semaines du début de la campagne.

James Kilpatrick, l'un des principaux héritiers de ces milieux, affirme ainsi sans ambages dans le *Washington Post* qu'il est « temps de pier bagage » du Liban. Certains d'entre nous, qui soutiennent d'habitude le président, se sont un peu trop longuement écrit.

« Dieu sait que ce n'est pas le moment d'entrer en guerre avec la Syrie et, par extension, avec l'Union soviétique », affirme M. Kilpatrick, qui agit à son tour le spectre du Vietnam, en soulignant qu'il n'est plus certain qu'un parallèle ne puisse être tiré entre le conflit

entre ces deux secteurs sera même encore plus grand cette année que les années précédentes.

L'augmentation de la production de biens de consommation doit être accompagnée d'une élévation de la productivité du travail qui sera de 3,4 % dans l'industrie mais de 8,5 % dans l'agriculture, selon un taux très ambitieux. Cette option traduit la volonté proclamée du numéro un soviétique Youri Andropov de redresser l'économie en misant pour une bonne part sur le renforcement de la discipline et une plus grande efficacité du travail.

Par contre, comme l'an passé, aucun chiffre n'a été fourni sur la récolte de céréales qui selon le plan devait atteindre 237 millions de tonnes en 1983. Selon les estimations américaines, la récolte de cette année devrait se chiffrer aux environs de 200 millions de tonnes, soit en tout cas, davantage que ces dernières années.

La presse soviétique se fait régulièrement l'écho des déficiences du secteur agricole, des gâchis et des pertes qui coûtent chaque année à l'Etat « des millions de roubles ». Récemment encore la *Pravda* publiait en première page de vives critiques contre les dirigeants de la République moldave, réputée pour sa richesse agricole, dont les résultats semblent ainsi particulièrement médiocres dans ce domaine.

« FAITES-LE! »

PARFUMS

Connaissez-vous le gros lot au Lotto 6/49?

37000000\$

tirage samedi

lotto 6/49 LE GRAND JEU!

(Approximatif)

loto-québec

Les deux économies

UN PETIT AIR de reprise flotte, en cette fin d'année, dans le ciel de l'économie nord-américaine. Cette brise d'optimisme est de nouveau apparue dans les ventes au détail, avant qu'après Noël. Mais après la violente secousse des taux d'intérêt de 1981, l'économie demeure frileuse. La convalescence se poursuivra tout au long de 1984. Aussi, après avoir épuisé leurs outils monétaires et budgétaires, les gouvernements doivent mettre la main au nécessaire nettoyage de l'appareil industriel. Le Québec et le Canada doivent se doter d'entreprises plus concurrentielles à l'échelle internationale.

Évidemment, ce mouvement de relance n'est pas le même, selon qu'on se situe d'un côté ou de l'autre de la voie ferrée. Si la plupart des Québécois monteront à bord en améliorant légèrement leur situation économique en 1984, environ 20 % de la population regardera passer le train, une autre année... Les bons vœux de prospérité vaudront pour plus tard.

Tant au Québec qu'au Canada, les baromètres montrent une croissance globale de 3 % environ. Le reprise de ce côté-ci de la frontière s'explique surtout par le dynamisme de l'économie américaine. L'inflation est dans un état languissant; la croissance des prix terminera l'année à un rythme inférieur à 5 %.

Ce redressement provient en partie de la confiance nouvelle des consommateurs dans des jours économiques meilleurs. Les monétaristes doivent reconnaître que les déficits gouvernementaux sont en bonne partie responsables de cette performance. Il n'y a que Mme Thatcher qui a voulu suivre la recette de Chicago jusqu'au bout. Résultat: la performance de la Grande-Bretagne sera, de nouveau en 1984, une des pires parmi les pays industrialisés. Les gouvernements tant à Washington, Ottawa que Québec ont compris qu'il était téméraire de sabrer brusquement dans des déficits dont il fallait surtout arrêter la croissance. On doit déplorer cependant que les paiements aux citoyens aient été davantage touchés que l'appareil bureaucratique.

Tout le monde reconnaît maintenant qu'Ottawa n'a pas vraiment le moyen de se payer une politique monétaire originale, tout comme M. Parizeau ne peut s'offrir le luxe d'une politique budgétaire différente de celle de ses voisins. Enfermée dans un cercle vicieux par un dollar chancelant, une balance des paiements en équilibre difficile et des taux d'intérêt gonflés de l'extérieur, la Banque du Canada poursuit une politique sans envergure ni subtilité. Mais c'est le lot réservé aux pays qui doivent payer \$15 milliards de dividendes et d'intérêt par année du côté des « invisibles ». Le Canada est condamné à suivre une courbe parallèle à 1 % au-dessus du loyer de l'argent aux USA.

Du côté budgétaire, les gouvernements doivent faire une pause dans l'escalade des déficits. Le fond des tiroirs a été atteint. Accroître les soldes négatifs aurait des effets bénéfiques décroissants.

L'État doit soutenir le secteur privé dans la mise en place d'une structure industrielle rénovée. Il faut par tous les moyens enlever les obstacles qui nuisent à la productivité. Les gouvernements ont multiplié les programmes d'aide aux investissements: on ne peut dire que les impôts étranglent actuellement les sociétés. Par leurs talents et leurs efforts, des entre-

preneurs doivent ouvrir de nouvelles routes dans l'entreprise industrielle et ne pas se contenter d'un rendement réel de 5 % sur leurs fonds en banque... L'État doit soutenir ce mouvement d'aggiornamento technologique. Il faudra, un jour, revoir les programmes de subventions de l'Office canadien du renouvellement industriel (OCRI) et de la Société de développement industriel (SDI). L'argent ne règle pas tout le problème de la productivité. La concertation à la base, dans l'entreprise, demeure la pierre angulaire d'une réduction permanente des coûts d'exploitation des firmes québécoises. Les intentions répétées ces jours derniers par M. Marc Lalonde sont encourageantes. La suite logique du 6 % et 5 % devrait être l'amélioration des rapports employeurs-employés par la mise en place d'un cadre juridique et de stimulants financiers pour rapprocher les partenaires de l'entreprise.

Près d'un million de Québécois(es) miseront encore en 1984 sur le chèque périodique reçu du gouvernement. On peut fort bien se donner bonne conscience en rappelant que la prestation maximale pour les chômeurs passera à \$260. À la condition de ne pas avoir épuisé sa période de 50 semaines... Un demi-million de jeunes chômeurs canadiens ne pourront sauter à bord du train. Dans les régions excéntriques, les « jobbines » sont rares, avec ou sans reprise.

Si la solution-miracle au chômage n'a pas été inventée, il importe au moins d'atténuer ses effets négatifs. Comment expliquer qu'il faille plusieurs mois pour mettre en place le programme de réinsertion des assistés sociaux sur le marché du travail? On voit là, une fois de plus, l'incohérence d'un gouvernement capable d'efforts de réflexion authentique mais complètement impuissant devant un appareil bureaucratique qui lui impose ses délais et ses procédures.

A vrai dire, l'amélioration du sort des sans emploi revient maintenant aux initiatives particulières. Il faut permettre l'apparition de nouvelles tâches qui permettront à des individus de répondre à des besoins de main d'œuvre importants. Les soins aux personnes âgées devraient être un de ces secteurs d'avenir. La priorité de la création d'emplois revient aussi au secteur privé. Les groupements de citoyens, les associations de toutes sortes, les églises doivent se donner des objectifs modestes dans leur milieu. C'est à ce niveau, et non plus à travers des technocrates, qu'on peut maintenant partager cette denrée devenue rare: le travail rémunéré.

Si le Québec désire une croissance économique soutenue, il faudra intégrer les deux économies. Un pays ne peut s'enrichir lorsqu'un travailleur sur sept est inactif. Non seulement il y a une absence de revenus mais on ajoute un coût qui rend l'économie moins concurrentielle.

L'année 1984 n'apportera aucun renversement spectaculaire sur le front économique. Lentement, l'économie se remet de la secousse des taux de 20 %. Mais des pays font actuellement des choix en investissant leurs ressources limitées dans des domaines stratégiques. Ceux-la seront les futurs gagnants dans la course.

— MICHEL NADEAU

Le pape en prison

LA VISITE du pape aux détenus d'une prison romaine a revêtu cette année un caractère spectaculaire en raison de la rencontre, historique, de Jean-Paul II avec son assaillant, Mehmet Ali Agca. Le contenu de cet entretien n'a pas été rendu public, mais l'événement de Rome a réitéré son pardon au jeune Turc, qui se serait excusé de l'attentat. Avec raison, le pape a voulu souligner la portée d'abord spirituelle de cette réconciliation.

La justice à elle seule, la vengeance ou la punition, comme on les applique encore trop universellement, sont incapables le plus souvent d'apporter de remède aux victimes et aux délinquants. Parfois le remède ne se trouve, finalement, que dans le pardon — et dans le rétablissement, dans la mesure du possible, des liens humains.

Moins spectaculaires, les plus souvent ignorés des agences de presse, on pourrait citer des exemples de pardon encore plus émouvants que celui du pape. On pense à ces familles de la Rive-Sud, dont les enfants ont été violés et jetés en bas du pont Jacques-Cartier, et qui ont non seulement pardonné à eux meurtriers, mais contribuent maintenant à leur rétablissement moral dans le pénitencier où ils purgent leur peine.

Dans un monde où la violence continue de frapper aveuglément et où même des États qui se prétendent civilisés érigent en doctrine la pratique barbare des représailles, y compris contre des civils, pareils témoignages valent d'être rappelés: ils permettent

de garder foi dans l'humanité.

La presse internationale n'a pas manqué de signaler le secret qui entoure certains propos que le pape et le « terroriste » ont échangés. Jean-Paul II saurait maintenant pourquoi le jeune Turc a voulu le tuer le 13 mai 1981. Ce secret est explosif, même s'il ne renferme probablement pas toute la vérité. D'abord, l'assaillant était censé en avoir contre le chef de l'Église romaine. Puis, le jeune s'est largement répandu qu'Agca aurait agi avec l'aide d'une puissance étrangère. Sous les caméras, le jeune homme a même lancé aux journalistes, récemment, une « confirmation » de cette théorie. Le pape en sait un peu plus aujourd'hui mais, comme il arrive souvent dans ce genre d'attentat, même les acteurs ne savent pas toujours le sens de la pièce ni le nom de l'auteur.

Si Mehmet Ali Agca a agi pour un service secret étranger, le Vatican saura un peu mieux à quoi s'en tenir. Si, au contraire, le jeune assaillant a été manipulé pour fabriquer un complot « bulgare », il n'est pas mauvais que Rome sache que la papauté, puissance morale mais aussi politique, fait également partie des rapports de force internationaux. En ce sens-là, la très grande visibilité du Souverain pontife, ses interventions publiques, ses voyages imposent une prudence plus grande peut-être que celle qui a prévalu ces derniers temps.

Ces démonstrations publiques de Jean-Paul II n'ont pas toujours la por-

tée que le pape voudrait leur conférer. Tantôt, le message est clair et déjà fructueux, comme ce voyage historique en Grande-Bretagne, combant entre catholiques et protestants des siècles de méfiance et de distance. Cette fois-ci, dans la prison Rebibbia, le pape voulait aussi réaffirmer l'éminente dignité des prisonniers, quels que soient leurs crimes, la foi qu'ils doivent eux-mêmes garder dans leur propre humanité, et l'espoir qu'un jour ils retrouveront leur liberté. Ce message-là a mal passé.

Certaines dépêches laissent croire que le pape a surtout parlé de libération « intérieure » et se serait contenté d'apporter un réconfort moral à des gens dont la solitude est souvent extrême. Cette confusion est regrettable. La peine la plus terrible que la prison impose n'est pas seulement la privation de la liberté, mais la privation d'affection. Cette double peine ne crée de grandeur que chez des êtres exceptionnellement forts. Chez le commun des mortels et des détenus, elle écrase l'humanité dans l'homme et le rend parfois plus dangereux encore pour lui-même et pour son entourage.

Voilà pourquoi la réconciliation proposée par Jean-Paul II ne saurait être complète sans la remise en liberté de nos « frères » — et de nos « sœurs », car il y a des prisonnières dans la Rebibbia et ailleurs! — et la transformation radicale du régime pénitentiaire.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

L'O.L.P.: l'éclatement?

Reproduit de l'édition du 24 décembre du journal « Le Monde ».

EN ASSURANT, seul, la responsabilité de renouer le dialogue avec l'Égypte, unique État arabe à avoir signé un traité de paix avec Israël, M. Yasser Arafat paraît avoir choisi une stratégie périlleuse pour son avenir politique.

Certes, les médias égyptiens le porte aux nues en le qualifiant d'« U. Yusse » et de « chef modéré du peuple palestinien », le gouvernement américain le congratule — une fois n'est pas coutume — pour avoir pris une initiative « encourageante et utile ». Le Caire et Washington estiment — peut-être à tort — que le président de l'O.L.P., à d'ores et déjà décidé de faire table rase des résolutions du Conseil national palestinien, la plus haute instance de la résistance, qui, sans rejeter expressément le plan Reagan, l'avait jugé « insuffisant » faute de reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination et à un État indépendant.

Il faudrait évidemment davantage que cette double caution pour permettre à M. Yasser Arafat de rétablir sa position sur la scène internationale. Sa

démarche n'a sans doute pas été appréciée par l'URSS. Quant aux États de la Communauté européenne, ils tardent à réagir.

De même les États arabes « modérés » n'ont pas encore fait connaître leur position. Sans doute favorables aux retrouvailles du Caire, des pays comme l'Arabie Saoudite, le Koweït, l'Irak et la Jordanie attendent vraisemblablement la suite des événements avant de soutenir un homme qui risque de devenir un « deuxième Sadate ». Leur prudence, au lendemain de la visite à Jérusalem de l'ancien chef de l'État égyptien, avait fini par se transformer en une condamnation catégorique et sans appel. On ne saurait exclure que les « modérés » du monde arabe, ou certains d'entre eux, s'alignent à nouveau sur les États « progressistes », Syrie en tête.

Il est vrai qu'il est difficile aux capitales arabes de se prononcer sur un événement de cette importance alors qu'elles ignorent comment évoluera la situation au sein du camp palestinien. Les compatriotes de M. Yasser Arafat, dans les territoires occupés comme dans la diaspora, n'ont pas encore eu l'occasion de s'exprimer. Mais les différentes mouvances que rassemble l'O.L.P. se sont tous élevés, plus ou moins violemment, contre l'i-

nitiative de leur président. Trois d'entre eux exigent son limogeage pur et simple. Le comité exécutif de la centrale des fedayin, qui représente tous les courants d'opinion au sein de la résistance, appelle à une « réunion urgente » destinée à « protéger la révolution et ses acquisitions ». Le président du Conseil national palestinien (Parlement), M. Khaled El Fahoum, pourtant un « modéré » entre tous, accuse M. Arafat d'avoir commis « une violation claire et flagrante ».

Le plus inquiétant réside ailleurs. Contre toute attente, la majorité des membres du comité central du Fath — la propre organisation de M. Yasser Arafat, qui regroupe plus de 80 % des fedayin — a désavoué son chef. Dans un communiqué publié à Tunis, le comité central se plaint de ne pas avoir été consulté et juge le comportement du président de l'O.L.P. comme constituant une « violation du principe de la direction collégiale (...).

M. Yasser Arafat a réagi à l'égard de ses plus proches collaborateurs avec une sérénité qui peut paraître étrange si l'on songe aux graves menaces qui pèsent sur l'Organisation palestinienne. Plutôt que d'aller les rencontrer à Tunis, il a pris le bateau, comme prévu, pour le Yémen du Nord.

Le premier Noël sans espoir

LUCIEN GEORGE

Ce texte est reproduit du Monde du 26 décembre.

« MAIS où sont donc les embouteillages d'antan ? » Dans le Beyrouth triste et maussade du Noël de l'an 2 de la *pax americana*, c'est la déprime collective. En contraste, il n'y a pas seulement l'avant-guerre — l'antiquité, il y a neuf ans ! — mais aussi les fêtes de toutes les autres années de la guerre où les voitures emplissaient les rues, les boutiques regorgeaient de clients et les portefeuilles de bonnes et belles livres libanaises. Davantage, Beyrouth avait connu les fêtes de deux années d'espoir: Noël 76 avec l'espoir syrien, et surtout Noël 82 avec l'espoir américain, auquel la France contribuait, avec figuration britannique et italienne, complétant l'image d'un Occident concerné et présent.

Mais voilà qu'en un an tout s'est effondré. Qu'il est loin le Noël de l'an dernier, lorsque les rues reliant les deux secteurs de la capitale, barrées depuis des années par des murs de terre, de peur et de mort, s'ouvraient l'une après l'autre, déminées par les sapes français, membres d'une force multinationale dont la présence était non seulement admise mais souhaitée par la population musulmane tout autant que chrétienne. Instrument de paix, après tant de malheurs, dans un pays qui avait le temps et l'humeur de se donner un air de fête. Alors les surenchères des Libanais de toutes communautés se faisaient sur des thèmes de fraternité, et le Sud lui-même se désespérait face à une occupation israélienne dont la poigne ne s'était pas alourdie et ne se ressentait pas encore d'une guérilla qui devait prendre forme par la suite. Le président Gemayel, porteur de l'espoir de la nation, et disposant de l'adhésion de l'islam, pouvait tout se permettre, ou presque, sur le plan interne.

« Nous aurions dû écouter nos tiroirs-caisses à Noël dernier. Ils

étaient encore pleins, autant qu'aux Noëls précédents. Mais dans l'euphorie d'un pays retrouvé, dans une ville réunifiée et débarrassée — pour toujours croyions-nous — des démons des scissions et de la guerre, quelle importance quelques sous de moins ! » Les commerçants libanais savent aujourd'hui qu'ils ne doivent jamais ignorer les signes avant-coureurs de leur compte en banque.

La crise économique laissait pointer le bout du nez dès janvier, avant de s'installer lourdement. 1983 est devenue au fil des mois l'année noire des affaires dans un Liban dont le marché s'était adapté à toutes les circonstances, avec une souplesse et un dynamisme qui avaient étonné le monde, mais dont le ressort s'est cassé au fur et à mesure que le trop-plein d'espoir — espoir insensé rétrospectivement — faisait place à un découragement généralisé, générateur d'une vague de candidats à l'émigration, redoutable phénomène.

La plupart des Libanais ne connaissent pas encore les chiffres, mais ils sont là: une balance des paiements fortement déficitaire — 1 milliard de dollars — pour la première fois depuis que le pays est indépendant, alors qu'elle avait toujours été excédentaire, en particulier durant toutes les années de guerre (à l'exception du déficit limité — moins 134 millions de dollars — de 1976). L'année dernière encore, malgré l'invasion israélienne, c'est 350 millions de dollars d'excédent qui avaient été enregistrés, et l'année précédente 900 millions, malgré les affrontements syro-chrétiens. La livre a maintenant perdu 40 % de sa valeur par rapport au dollar, 6 % à 7 % de plus qu'elle n'en avait regagné durant les folles semaines de l'été-automne 1982, où tout semblait de nouveau possible.

Pour la première fois, même si les réserves-or sont intactes, les réserves en devises de la livre sont entamées, diminuant d'un peu moins de 1 milliard de dollars. C'est que, au marasme qui, progressivement, s'est mué en crise, s'ajoutait le coût de la guerre, quand, pour la première fois aussi — que de premières désastreses ! — le Liban avait dû payer, alors que jusque-là la guerre avait été constamment financée de l'extérieur. Si elle provoquait deuils et

destructions, non seulement elle ne coûtait pas de devises au pays mais encore elle lui en rapportait.

Petite guerre d'un mois mais que le Liban a réglée rubis sur l'ongle. Car si l'Occident lui fournit des armes, il les lui facture et en encaisse le prix au comptant: 1 milliard de dollars pour l'année.

Et l'argent de la paix (tourisme, affaires, reconstruction, investissements) n'a pas remplacé l'argent de la guerre. Les rapatriements de fonds se sont, légèrement, est vrai, amenuisés; l'impasse politique et les dangers ont freiné les retours des Libanais puis, inversant la tendance, ont provoqué le départ de familles allant rejoindre l'homme qui travaillait déjà à l'étranger.

Résultat: ce Noël de misère où le bijoutier, le coiffeur, l'imprimeur et tout ce qui a pignon sur rue se lamentent, de concert, devant leur clientèle évaporée; où les journaux de décembre ont une publicité du mois d'août; où les décorations de Noël sont faméliques dans les rues de Beyrouth-Est (chrétien) et inexistantes dans celles de Beyrouth-Ouest (à prédominance musulmane). C'est que non seulement les commerçants travaillent à l'économie, convaincus que les dépenses sont inutiles et n'attireront pas les clients, mais aussi, à l'ouest, parce qu'à couru la rumeur que l'air de fête dans les vitrines pour le Noël des chrétiens serait mal vu par les intéressés musulmans supposés être au volant des camions-suicide. Dans le doute, l'abstention s'est imposée. On n'avait jamais vu cela aux pires jours de la guerre. L'attentat au camion piégé contre le contingent français, mercredi soir, a achevé de démoraliser une population déjà fortement abattue.

Noël sans espoir, Noël sans messe de minuit. Le cap n'y est vraiment plus. Et pour remonter le moral des troupes au Liban, la France a dû envoyer son ministre de la Défense, M. Hérin, révéler à elle, la Grande-Bretagne son secrétaire aux armées, et les États-Unis Bob Hope et une brochette de jolies femmes, Brook Shield en tête. Quant aux Italiens, leur président a fait mieux: il a annoncé qu'il voulait les retirer du guépier libanais.

Le drame des hopitaux

ALINE LETOURNEAU

MÉMOIRE

MON FILS de 23 ans est actuellement « hospitalisé » à l'hôpital Maisonneuve. Après s'être présenté à l'urgence samedi après-midi pendant son sang par suite de sérieux problèmes d'estomac, il a été transféré à l'Unité transitoire. Il attend encore, quatre jours plus tard, sept transfusions en plus, couché sur une civière qu'on transporte de corridor en corridor, tantôt aux pieds du lit d'un mourant, face aux toilettes, ou parmi les draps sales empilés à ses

côtés, qu'on lui assigne un lit décent, une chambre paisible et confortable où il pourrait dormir la nuit pour se reposer un peu en attendant l'opération qui lui fera perdre une partie de l'estomac.

Il n'est pas seul. Mon fils partage ainsi les corridors avec plus de 51 autres malades. On me dit qu'à certains moments, le nombre de patients longeant ainsi les corridors est encore plus élevé. Dans une aire où se croisent les corridors, j'ai compté 18 malades dispersés autour des colonnes, en rangs d'oignons près des fenêtres et même des ascenseurs, dans des recoins, se partageant deux toilettes publiques (hommes-femmes), installés dans un va-et-vient continu de visiteurs, internes, médecins, infirmiers et infirmières.

C'est dans cet environnement

mouvement que les grands malades vivent leur détresse, reçoivent les soins essentiels, endurent leurs souffrances à la vue de tous, sans aucune intimité, sans aucun respect pour la dignité humaine. Spectacle pénible et bouleversant à voir!

Lorsqu'on l'a installé dans un corridor, mon fils a remarqué: « Vous manquez de chambre », l'infirmière a répondu: « C'est encore pire lorsqu'on manque de civières ». Je lève mon chapeau au personnel qui essaie de donner des soins dans des conditions pareilles.

La situation est dramatique! Je ne peux croire que nous vivons des conditions semblables ici, au Québec, en 1983. Quand donc les autorités se décideront-elles à régler les problèmes du milieu hospitalier.

— MONIQUE DE SÈVE

étudiante, maîtrise en sociologie UQAM

Montréal, 23 décembre

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

Le redéveloppement du Vieux-Montréal.

Le mouvement Sauvons Montréal nous a fait parvenir son analyse des projets rendus publics par les gouvernements concernant le redéveloppement du Vieux-Montréal. En voici de larges extraits.

L'ANNONCE, à quelques semaines d'intervalle, des intentions du gouvernement du Québec en ce qui concerne le Musée d'art contemporain, la nouvelle salle de l'OSM, et la Maison de la science et de la technologie, n'a pas été sans susciter de multiples interrogations et critiques de la part des journalistes, urbanistes, architectes et citoyens intéressés au développement de l'activité culturelle à Montréal.

S'agit-il d'une tempête dans un verre d'eau ? Ne devrait-on pas être flattés, nous les Montréalais, de voir que ceux qui nous gouvernent s'apprêtent à doter la métropole québécoise d'équipements culturels d'envergure ?

Le gouvernement fédéral vient d'annoncer, après de longues années d'études, de prétendues consultations et de tergiversations, son projet multi-millionnaire de réaménagement du Vieux Port. Là aussi, les moyens envisagés par la Société du vieux port sont loin de créer un consensus.

Le projet de réaménagement du port comporte un plan qui, outre la transformation de la rue de la Commune et l'aménagement des berges, ne brille que par son manque de spécificité, de détails, de prévisions chiffrées et d'échéancier. Plutôt que de stimuler l'enthousiasme des presumed bénéficiaires, l'annonce de ce projet a été accueillie froidement.

« Mais que veulent-ils, au juste ? Pour qui se prennent-ils, les Montréalais ? doivent se demander ceux que nous avons élus pour défendre nos intérêts et pour promouvoir nos aspirations collectives.

L'opposition et l'indifférence des électeurs de la métropole, et de celles et ceux activement intéressés à la manière dont on bâtit l'avenir de Montréal, découlent de trois facteurs fondamentaux :

- 1) l'éternelle chicane « politique » entre les divas de Québec et d'Ottawa ;
- 2) le fait que, avec ou sans consultation publique, on fasse fi, dans les deux capitales, des experts qui habitent ici, des groupes de conservation actifs chez nous, des organismes communautaires et culturels qui, tous, défendent passionnément et de façon soutenue des intérêts primordiaux des Montréalais ;
- 3) le manque de cohérence dans les interventions visant à redévelopper le

Vieux-Montréal et le Vieux Port et celles ayant pour cible le centre-ville des années 80. Cette incohérence, qu'elle se situe au niveau du choix des sites et des fonctions, des dimensions et des coûts, ou de qualités esthétiques recherchées, découle inévitablement des deux facteurs précédents.

Le redéveloppement et le repeuplement de l'arrondissement historique, y compris le Vieux Port, est trop important pour qu'on le laisse aux politiciens, qui n'apprécient les urbanistes et architectes que dans la mesure où ils sont discrets.

Site d'innombrables chantiers depuis huit ans, et bénéficiaire d'investissements de l'ordre de plusieurs centaines de millions, le Vieux-Montréal n'est pas encore un quartier entièrement ressuscité, et il montre toujours de sérieux problèmes, tant sur le plan physique qu'au niveau des fonctions qu'on y trouve.

À elles seules, les fonctions bureau, commerce (axées principalement sur la restauration), et habitation de luxe ne suffisent pas au redéveloppement du secteur. Paradoxalement, c'est justement cette approche qui a fait l'unanimité parmi les trois paliers de l'administration publique. Pourquoi alors ne pas s'entendre sur les moyens de compléter, et d'équilibrer la réhabilitation de l'arrondissement ?

La position de Sauvons Montréal sur le redéveloppement du Vieux-Montréal se résume ainsi : une *effort concerté* doit être entrepris, d'une part en vue de régler les problèmes de stationnement et de circulation et, d'autre part, pour accélérer la mise en état des nombreux édifices encore désaffectés ou en état de détérioration. Ce deuxième objectif ne peut être atteint que si l'on décide de favoriser l'implantation de logements accessibles aux classes moyennes, et de diversifier les fonctions urbaines dans le quartier donnant sur le port.

Quant au développement du Vieux Port, nous demandons que ce processus soit orienté de façon à combler les lacunes, au niveau des équipements, dont souffre le quartier historique. Ceci veut dire simplement de ne pas construire de grands complexes résidentiels-commerciaux sur les quais, projets qui viendraient faire concurrence aux activités de même nature dans le Vieux-Montréal et qui se trouvent déjà dans une situation très précaire. Les hangars pourraient par contre être transformés en marché public (poissons et produits maraîchers) et, prendre des fonctions qui n'entrent pas en compétition avec celles du Vieux-Montréal. Plus spécifiquement, nous recommandons les orientations suivantes :

- 1) Diversifier la fonction résidentielle

et équilibrer le tissu urbain — Depuis qu'on a commencé le processus de réhabilitation, les trois niveaux de gouvernement n'ont favorisé que des projets d'habitation de luxe. Actuellement, l'excédent d'offre de condos sur le marché est tel que les prix demandés ont chuté de façon dramatique, et même là, on ne se précipite pas encore à acheter les unités disponibles depuis des mois.

Le moment est venu de diversifier les formes de logement, qu'il s'agisse de bâtiments recyclés ou de constructions neuves, on doit favoriser des coopératives d'habitation (soit à possession continue ou à capitalisation progressive), et des logements ne dépassant pas \$70,000 l'unité.

Plusieurs bâtiments, notamment le Refuge Merling, se prêtent à l'établissement de coopératives ; de nombreux

stations de métro, et agrémenterait le cachet historique de secteur. Nous proposons que le tramway parte de la station Victoria, descende la rue McGill pour ensuite emprunter la rue de la Commune jusqu'à la rue Berri ; — l'implantation de deux boucles, desservies par mini-bus et ayant comme point de départ les stations Place d'Armes et Champ-de-Mars ; — l'amélioration des liens piétonniers entre l'arrondissement et les trois stations de métro.

3) **Planter des équipements culturels dans l'arrondissement historique** — Dans l'optique d'intégrer de nouvelles fonctions dans l'arrondissement historique, nous privilégions l'activité culturelle, non seulement en raison de l'animation qu'elle génère, mais également parce que la clientèle de ces équipes

intéressé, et qu'il reviendra sur sa décision d'implanter la Maison de la science de l'île Sainte-Hélène, décision critiquée par plusieurs spécialistes.

Déjà la nouvelle cirque voulant que l'administration municipale songe à transformer de Terre des Hommes le Pavillon de l'humour, et de l'installer rue Saint-Paul. Puisque nous favorisons la présence de certains équipements culturels le long de la rue de la Commune, nous appuyons fortement cette initiative. Il y a rue Saint-Paul une quantité de bâtiments vides qui se prêtent bien à cet usage.

Quoique l'implantation de la nouvelle salle de l'OSM sur la rue McGill College puisse contribuer au renouvellement du centre-ville, nous favorisons comme emplacement le Quai Victoria, en face de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-

sement, avec des vues imprenables sur le fleuve et la ville, surtout sûrement séduire ceux qui cherchent des logements prestigieux. Comme nous l'avons déjà souligné, de tels projets risquent de mettre en péril le processus de revitalisation s'opérant entre les rues de la Commune et Saint-Antoine.

Nous favorisons donc uniquement l'implantation d'équipements publics, à vocation culturelle ou éducative, aux extrémités est et ouest du Port.

Pour le reste, nous recommandons que le réaménagement du Quai Jacques-Cartier soit fait de façon à faciliter l'animation de cet immense terrain, c'est-à-dire, en offrant de multiples possibilités d'activité-promenade, jeux, sports, détente. Enlever la clôture séparant la voie ferrée de la rue de la Commune, afin de renforcer les liens entre le cadre bâti et les espaces publics, constitue une excellente initiative.

Il semble évident que les trois paliers de gouvernement ont tout intérêt à être plus à l'écoute des Montréalais qui manifestent un intérêt peu commun et très profond pour les questions touchant l'aménagement urbain. D'après nos informations, il semble que la Ville de Montréal prévoit plusieurs interventions qui répondraient à nos préoccupations en ce qui concerne l'habitation et les problèmes de circulation et de stationnement.

Alors que les citoyens se préoccupent de plus en plus de la santé économique de notre société et de la qualité de vie en milieu urbain, les hommes politiques affectent encore trop d'énergie sur des querelles d'ordre constitutionnel. Il est malheureux que les paliers supérieurs soient aussi rébarbatifs à toute collaboration, à tout programme concerté de réaménagement.

Les interventions gouvernementales ne doivent pas être déterminées en fonction de considérations purement politiques, de la prospérité de sociétés immobilières pour qui la collectivité n'est qu'une abstraction, ni du mieux-être de classes sociales déjà privilégiées à maints égards.

Si les autorités politiques semblent n'accorder que peu d'importance aux considérations urbaines et sociales, et aux opinions exprimées par les spécialistes du milieu et par les citoyens, peut-être est-il nécessaire de rappeler que les élections ne sont pas si loins. Les Montréalais, exclus du processus de planification et peu inspirés par les politiques d'aménagement des gouvernements, auront à l'occasion d'exprimer de façon efficace leur mécontentement. Peut-être que l'on sera plus sensible, à Québec et à Ottawa, à ce genre de considération.



sites, dont des terrains de stationnement, doivent faire l'objet de projets d'insertion. En particulier, le parking municipal entre la Cour municipale et la rue Notre-Dame doit être principalement voué à la fonction résidentielle.

2) **Rationaliser les moyens de transport et le stationnement** — À notre avis, on n'a nullement besoin de construire une nouvelle station de métro. Mieux vaut penser sérieusement à améliorer le transport en surface, par les mesures suivantes :

— la réimplantation du tramway impliquerait vraisemblablement des investissements moindres qu'une nouvelle

stations de métro, et agrémenterait le cachet historique de secteur. Nous proposons que le tramway parte de la station Victoria, descende la rue McGill pour ensuite emprunter la rue de la Commune jusqu'à la rue Berri ;

— l'implantation de deux boucles, desservies par mini-bus et ayant comme point de départ les stations Place d'Armes et Champ-de-Mars ; — l'amélioration des liens piétonniers entre l'arrondissement et les trois stations de métro.

3) **Planter des équipements culturels dans l'arrondissement historique** — Dans l'optique d'intégrer de nouvelles fonctions dans l'arrondissement historique, nous privilégions l'activité culturelle, non seulement en raison de l'animation qu'elle génère, mais également parce que la clientèle de ces équipes

intéressé, et qu'il reviendra sur sa décision d'implanter la Maison de la science de l'île Sainte-Hélène, décision critiquée par plusieurs spécialistes.

Déjà la nouvelle cirque voulant que l'administration municipale songe à transformer de Terre des Hommes le Pavillon de l'humour, et de l'installer rue Saint-Paul. Puisque nous favorisons la présence de certains équipements culturels le long de la rue de la Commune, nous appuyons fortement cette initiative. Il y a rue Saint-Paul une quantité de bâtiments vides qui se prêtent bien à cet usage.

Quoique l'implantation de la nouvelle salle de l'OSM sur la rue McGill College puisse contribuer au renouvellement du centre-ville, nous favorisons comme emplacement le Quai Victoria, en face de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-

L'interrogatoire des suspects

Patrick Healy

L'auteur est membre du Barreau du Québec et expert-conseil principal auprès de la Commission de réforme du droit en matière d'interrogatoire policier.

DANS UN DOCUMENT de travail qu'elle publiera prochainement, la commission de réforme du droit du Canada propose l'adoption par le Parlement de règles pour régir l'interrogatoire des suspects par les agents de police. Comme il s'agit d'un domaine du droit très discuté, il faut s'attendre à ce que les recommandations sur l'interrogatoire policier soulèvent de vives controverses. Il convient donc de lancer un débat public sur cette question en exposant d'une façon sommaire le point de vue de la Commission.

La Commission s'est basée sur l'hypothèse selon laquelle l'interrogatoire policier est essentiel à la répression efficace du crime. Les déclarations de l'accusé ne sont peut-être pas pertinentes dans tous les cas et elles ne peuvent pas toujours être obtenues, mais la Commission estime qu'il serait inopportun de priver un agent de police de son droit d'interroger un suspect. Toutefois, la Commission considère par ailleurs que l'établissement de règles pour régir l'interrogatoire policier servirait l'intérêt public et l'administration équitable et efficace de la justice pénale.

À l'heure actuelle, aucune règle de procédure ne régit la conduite des inter-

rogatoires policiers. Ceux-ci sont assujettis d'une manière indirecte à une règle de preuve suivant laquelle une déclaration faite par un suspect n'est admissible que si le ministère public peut prouver qu'elle a été faite volontairement, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été faite à une personne en situation d'autorité (habituellement un policier) par crainte d'un préjudice ou dans l'espoir d'un avantage dispensé ou promis. Hormis ce critère plutôt imprécis, notre droit n'attache pas d'importance particulière à la façon dont la police recueille ces déclarations.

D'aucuns estiment que la règle du caractère volontaire garantit la fiabilité des déclarations produites en preuve. On suppose alors que lorsqu'une personne fait une déclaration qui peut lui être préjudiciable, cette déclaration est admissible en preuve et peut être prise en considération lors de la détermination de la culpabilité de l'accusé, dans la mesure où elle n'a pas été arrachée par la crainte ou par des promesses. Il ressort toutefois de la jurisprudence que l'application de la règle soulève de nombreuses difficultés. La Commission reconnaît le bien-fondé de la règle du caractère volontaire, mais elle considère que des arguments d'ordre théorique et pratique fort importants, n'ayant rien à voir avec les allégations de mauvaise conduite dirigées contre la police, militent en faveur de la réglementation de l'interrogatoire des suspects.

Premièrement, bien que le droit canadien ait consacré le droit du suspect de garder le silence, aucune disposition n'oblige la police à l'informer de ce droit avant l'interrogatoire. Si un policier soupçonne une personne de la perpétration d'une infraction, toute question qu'il lui posera au sujet de l'infraction au

cours de son enquête vise à confirmer ou à dissiper ses soupçons. Il ne fait pas de doute que tant qu'un policier entretient des soupçons à l'égard de cette personne, une présomption de culpabilité pèsera sur elle. En effet, il est faux et inexact de prétendre que le suspect est innocent aux yeux de l'enquêteur.

En vertu de la présomption d'innocence, il est interdit à l'État de condamner une personne et de lui imposer une peine à moins que le ministère public ne prouve sa culpabilité au-delà de tout doute raisonnable et ce, conformément au principe de l'application régulière de la loi. Il s'ensuit que les préposés de l'État, y compris les policiers et les avocats du ministère public, ne peuvent obliger le suspect à les aider à prouver leurs allégations. En matière d'investigation criminelle, le droit de garder le silence est l'une des principales manifestations pratiques de la présomption d'innocence.

Etant donné que la preuve d'une déclaration faite par un suspect à la police peut fort bien être concluante pour déterminer sa culpabilité, on peut supposer que le droit des suspects d'être informés de leur droit de garder le silence avant de faire une déclaration serait acceptable dans un pays où la présomption d'innocence est garantie par la Constitution. Par conséquent, la Commission a l'intention de recommander qu'un agent de la paix n'interroge un suspect qu'après l'avoir mis en garde dans les termes suivants :

« Vous avez le droit de garder le silence. Ce que vous direz pourra être produit en preuve contre vous devant le tribunal. Si vous désirez faire une déclaration, ou si vous consentez à être interrogé, vous pouvez à tout moment exercer votre droit de garder

le silence. Vous pouvez consulter un avocat avant de déclarer quoi que ce soit ou de répondre à une question. »

Deuxièmement, la police n'est pas obligée de rédiger un procès-verbal complet et exact de l'interrogatoire au moment où celui-ci a lieu. Bien souvent, il s'ensuit une perte de temps devant le tribunal lorsqu'il faut interrompre l'enquête préliminaire ou le procès afin de déterminer l'admissibilité des déclarations faites à la police. En outre, les enquêteurs doivent interrompre leur travail pour venir relater les circonstances dans lesquelles l'interrogatoire s'est déroulé. Leurs témoignages, basés uniquement sur leur souvenir de faits qui, bien souvent, sont survenus plusieurs mois auparavant, constituent du oui-dire. Bien qu'il leur soit permis de se rafraîchir la mémoire à l'aide de notes, ce type de reconstitution de l'interrogatoire est peu fiable.

La Commission recommandera l'établissement de formalités d'enregistrement des interrogatoires policiers. Les interrogatoires devront, si possible, être enregistrés sur bande magnétique ou magnéto-copie. Si l'enregistrement électronique de l'interrogatoire s'avère impraticable, celui-ci devra être consigné par écrit. En vertu de cette re-

commandation, un agent de la paix qui assiste à l'interrogatoire devra, le plus tôt possible et de la façon la plus complète possible, consigner par écrit toutes les questions posées et les réponses données. La transcription indiquera notamment l'heure du début et de la fin de l'interrogatoire et en signalera toute interruption ; elle devra également préciser le lieu de l'interrogatoire, l'identité de toutes les personnes présentes ainsi que l'heure à laquelle la transcription a été faite.

Afin d'assurer le respect des formalités d'enregistrement et de la mise en garde obligatoire, la Commission recommandera l'adoption d'une disposition suivant laquelle une déclaration obtenue en violation des règles proposées est irrecevable sauf si le ministère public établit que cette violation n'est que le résultat d'un vice de forme ou d'un vice de procédure sans conséquence.

Ces recommandations ont pour but d'assurer le respect des droits des suspects d'une part et, d'autre part, de faciliter le travail des tribunaux dans la détermination de la recevabilité des déclarations sans pour autant diminuer l'efficacité de l'investigation criminelle. En vertu du régime proposé, les suspects seraient mieux protégés car le mi-

nistère public risquerait de voir sa preuve exclue si une déclaration était obtenue en violation des règles.

L'établissement de formalités d'enregistrement plus appropriées devrait protéger la police contre plusieurs allégations injustifiées de mauvaise conduite et entraîner une augmentation du nombre de plaidoyers de culpabilité, en particulier lorsque les déclarations constituent un élément de preuve concluant dans un procès au fond. Le régime proposé entraînera tout au moins une diminution du temps consacré à déterminer l'admissibilité de déclarations faites par un accusé qui plaide non coupable.

Bien entendu, en vertu de ces recommandations, l'ordre judiciaire sera tenu d'exercer un contrôle direct sur le mode d'obtention des déclarations. Pour la Commission, ce changement arrive à point.

Enfin, il faut souligner que ces recommandations de la Commission de réforme du droit sont provisoires. Ce n'est qu'après avoir reçu et étudié les commentaires du public et des juristes que la commission présentera un rapport au Parlement contenant ses recommandations définitives sur l'interrogatoire des suspects.

Le calendrier 1984

BENOIT LACROIX
o.p.

QUI est certain au moment où il accroche au mur un calendrier 1984 que tous ces mois, semaines et quantités lui seront favorables ? Qui est maître du temps et de l'histoire ?

Sans être pessimiste, à la pige ou par vocation, convenons que cette nouvelle année ne promet rien de trop réconfortant. Dire qu'il y a quelques décades, nous parlions tous de progrès ; tout changement signifiait un pas en avant ; le dernier produit était le meilleur et la dernière invention promettait le bonheur. Or, ce sont les inventeurs eux-mêmes qui maintenant s'inquiètent. « Les physiciens ont appris à connaître le péché », écrivait un des pionniers des sciences nucléaires. Ça va jusqu'au cœur de nos vies.

D'une lettre reçue ces derniers temps, j'écris : « J'ai peur de la vie. J'ai peur de perdre le contact. Jusqu'à quel âge ?... L'amour est comme une grande symphonie, faite

de nombreux instruments qui se rejoignent, se perdent et se retrouvent. Les moments différents que chacun vit font ces séparations. En musique, le chef d'orchestre réunit et maintient l'ordre. Et dans la vie, qui peut régler les temps, doser les nuances, indiquer les entrées pour que tout commence, se continue et finisse ensemble ? »

Coincidence magnifique, nul autre que le grand saint Augustin, évêque d'Hippone, tenait les mêmes propos ou près vers les années 389 de notre ère ; lui qui avait écrit un *De musica* comparait la vie de l'humanité tout entière à un grand poème dont nous étions chacun, chacune, et pour un moment, responsable : le temps d'une syllabe, d'un mot, d'un son !

Ce texte majestueux commencé avec Adam et inachevé encore se poursuit à même le calendrier des années qui passent. Ce n'est qu'à la fin, au dernier mot, à la dernière mesure, au dernier accord de la symphonie des siècles, que le sens plénier de chaque vie apparaîtra clairement à tous. En attendant, il nous est demandé de faire confiance au temps continu de l'histoire humaine de même qu'au sens souvent caché

de nos destins individuels et collectifs.

Un poète, un musicien, est en train d'écrire avec nos vies éprises de liberté la grande symphonie de la fraternité universelle, dans l'espoir jamais abandonné d'un contrepoint qui regrouperait ceux et celles qui recherchent désespérément en ces temps plus tortueux la mélodie de leur propre réalité.

Ainsi, l'important serait malgré tout, et au moment où un nouveau calendrier s'impose, de savoir que la vie de ces mois et de ces semaines qui viennent à sa vérité dans la mesure où déjà je crois que, malgré tous les jeux atones et les déchaînements possibles de percussions, il existe un sens à la vie même la plus officiellement inutile ; un rythme général de l'histoire humaine demeure à cause d'un maestro expérimenté capable de créer à même le tempo déroulant de nos folles aventures une symphonie héroïque d'amour et de fraternité... jusqu'au jour où il n'y aura plus qu'alléluia final pour parler à la manière biblique.

Que vienne encore sa musique ! Bonne et heureuse année... avec la partition à la fin de vos jours !

Les entrées...

Huitres fraîches
Saumon fumé
Terrine de Saumon aux
Petits légumes
Terrine de Ris de Veau du
Chef
Escargots de Bourgogne
Coquilles St-Jacques
Vaste choix de charcuterie
fine exclusive
Amuse-gueules variés

Les plats de résistance ..

Agneau frais
• Gigot • Carré d'agneau
• Couronne agneau
• Épaule en canard
Boeuf de l'ouest « Ruban Rouge »
• Rosbif Parisien
• Tournedos — faux filet
• Fondue Bourguignonne
• Fondue chinoise
Veau extra
• Rôti de Veau
• Paupiettes • Escalopes
• Médailion de veau

• Volailles fraîches

• Lapins

• Couronne de Porc

• Quand La Mer est une Fête ...

poissons et crustacés frais

Fromages choisis

Pain frais

Fruits et légumes frais du marché

Pâtisserie fine

au goût irrésistible

de la Pâtisserie de Gascogne



Anjou QUÉBEC

où la qualité fait sa renommée
1025 ouest, Laurier, Outremont. Tél.: 272-4065 — 272-4086

Heures d'ouverture: jeudi 29, de 9 h à 20 h,
vendredi 30, de 9 h à 21 h, samedi 31, de 9 h à 17 h



Super-réseau

disponible sur l'ordinateur et les utilisateurs de l'extérieur devraient se plier à ces priorités.

La présence d'un tel super-ordinateur à Montréal suscite beaucoup d'intérêt. À la fin de l'été, le regroupement des services informatiques de toutes les universités de la province proposait à Québec et à Ottawa de mettre en place un réseau d'interconnexion par paquets, semblable au réseau ARPA aux États-Unis.

« L'objectif premier est de donner à tous les universitaires de la province un accès au Cray-1 de Dorval », explique le porte-parole de ce regroupement, M. Guy Bertrand, vice-président aux communications de l'Université du Québec. « Certains projets universitaires doivent être mis de côté parce qu'il monopoliseraient l'ordinateur de l'université pendant des semaines! Or, le Cray-1 pourrait effectuer les mêmes calculs en quelques heures à peine. Cela ouvre des avenues très intéressantes. »

« Le réseau permettrait aussi aux chercheurs de s'échanger toutes sortes de données scientifiques et stimulerait donc l'émergence de projets de recherche conjoints, presque impossibles pour l'instant. Aux États-Unis, le réseau ARPA est même devenu une sorte de publication scientifique électronique. On y trouve des découvertes un an avant leur publication officielle! »

Selon M. Bertrand, un tel réseau coûterait environ un demi-million de dollars tandis que les frais de fonctionnement annuels seraient de l'ordre de \$300.000. Les universités ont déjà adressé des demandes de subventions à Québec et Ottawa mais elles seraient disposées à assumer une partie des frais.

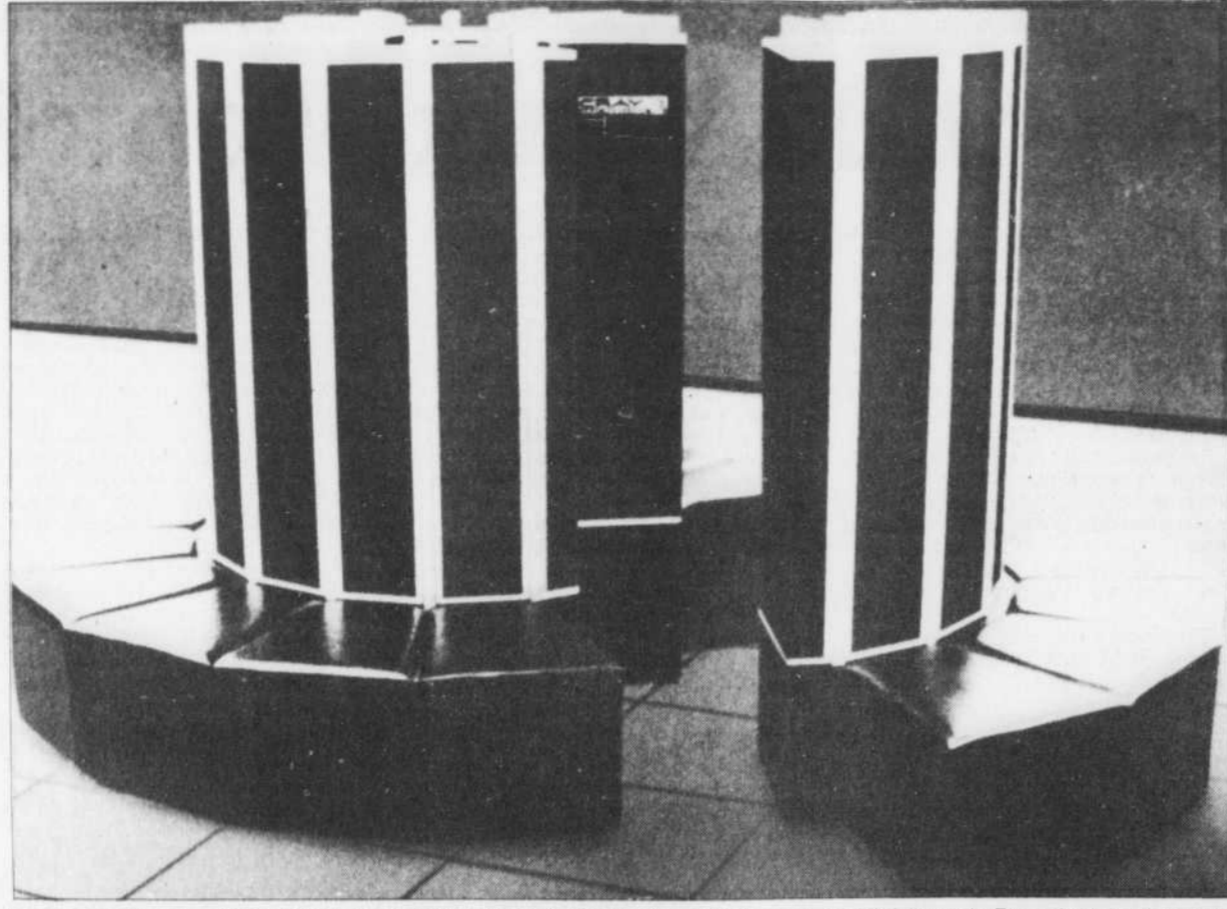
Au ministère de l'Éducation du Québec, le sous-ministre Michèle Fortin, et le chef de la direction générale de l'enseignement supérieur de la recherche, M. Michel Robitaille, ont confirmé au DEVOIR qu'ils avaient été saisis en même temps de ce dossier et de celui du Centre de recherche informatique de Montréal.

« Nous avons demandé aux intéressés de présenter une demande conjointe », dit Mme Fortin. « Nous aurions alors à Montréal aussi bien un groupe de chercheurs important qu'une infrastructure informatique sans pareil au Canada et peut-être en Amérique du Nord. Il y a là une chance à saisir au vol! »

« Le Centre de recherche informatique de Montréal est déjà incorporé depuis deux mois », a indiqué pour sa part le vice-recteur à la recherche de l'université Concordia, M. Charles Giguère. Il peut même déjà compter déjà sur un bassin de 60 chercheurs des départements d'informatique et de génie électrique des quatre universités de Montréal. (L'UQAM n'avait pas encore donné son accord au moment de cette conversation.)

« Le centre n'attend plus que le financement requis, pour fonctionner réellement, dit-il. Ce sera un magnifique outil de concertation, s'il dispose de ressources financières importantes. Tous les chercheurs auront intérêt à y participer et à concevoir des projets conjoints avec leurs collègues. »

En pratique, on espère atteindre un budget annuel d'environ \$ 6,7 millions d'ici cinq ans, en puisant à toutes les sources disponibles. Le coup d'envoi devrait venir du programme d'actions structurantes qu'a récemment mentionné le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, lorsqu'il a apporté des précisions au fameux discours de M. René Lévesque sur la relance, au début du



Le super-ordinateur Cray-1 dont vient de s'équiper le Centre de prévisions atmosphérique de Dorval est le plus puissant au pays et Québec souhaite en faire le cœur d'un super-réseau informatique qui relierait les institutions universitaires de la province. Il a une architecture insolite, qui le fait ressembler à une banquette circulaire. Cette géométrie permet de réduire la distance entre les éléments de la machine et de sauver ainsi de précieuses pico-secondes.

mois.

Le Centre de recherche informatique de Montréal devrait permettre de tirer parti de toutes les ressources déjà en place et d'offrir des débouchés intéressants aux jeunes qui songent à se perfectionner dans ce domaine névralgique, prévoit M. Giguère. « En ce domaine, le Québec ne forme que deux docteurs par année tandis que l'Ontario en forme 18. »

En collaboration étroite avec l'industrie électronique montréalaise, le nouveau centre de recherche prévoit concentrer ses efforts autour des axes suivants:

- aide aux industries en matière de bureautique et de CAO-FAO (conception et fabrication assistée par ordinateurs), — la fabrication automatisée de logiciels,
- la télématique numérique (en relation avec le futur centre fédéral de bureautique de Laval),
- la conception de circuits intégrés à très grande échelle destinés aux communications,
- la reconnaissance automatique de la parole et les autres interfaces homme-machine,
- l'intelligence artificielle.

Industrie

même montant que l'année précédente, soit \$ 62,2 millions, ce qui fait grimper sa part à 47,2 %. Enfin, les autres provinces obtenaient la moitié moins qu'en 1982, soit 1,2 % ou \$ 1,7 million.

Au Québec, les leaders en ce domaine sont les compagnies Pratt & Whitney, de Longueuil (\$ 39 millions), Canadair (\$ 14 millions), Canadian Marconi (\$ 5,3 millions), Les Industries Valcartier, de Courcellette (\$ 2,3 millions) et Spar Aerospace de Sainte-Anne-de-Bellevue (\$ 2,1 millions).

Viennent ensuite, pour des montants variant entre \$ 1,7 million et \$ 325.000, CAE Electronics, Aviation Electric, UDT Industries, Versatile Vickers et Eastern Precision Casting — toutes firmes de Montréal.

A ces contributions du ministère de l'Industrie et du Commerce il faut ajouter les services professionnels — contrats de recherche et services techniques — que le ministère de la Défense nationale a commandés à des firmes québécoises. En 1983, ces services obtenus au Québec totalisaient un montant de \$ 9,2 millions.

Au chapitre des services techniques (\$ 7 millions obtenus au Québec), mentionnons les firmes Versatile Vickers (\$ 3 millions), Peacock Inc. (\$ 2,9 millions), de Montréal; Pratt & Whitney, Canadair et CAE Electronics.

Quant aux contrats de recherche (\$ 2,1 millions au Québec), les plus importants sont allés aux Arseneaux canadiens, de Valcartier (\$ 315.017), à l'université McGill (\$ 313.610), et Laval (\$ 235.420) et à la firme Bombardier de Drummondville (\$ 259.941). L'Université Concordia de Montréal a aussi obtenu un petit contrat de recherche au montant de \$ 58.057.

La CSN

Parmi les priorités retenues par la CSN, se retrouvent: l'accès à l'égalité pour les femmes, une réforme du Code du travail (pourvu qu'une commission indépendante se charge d'étudier les avenues de réformes possibles); la création d'emplois; l'obtention d'un vrai partage des richesses produites et la préservation du pouvoir d'achat des travailleurs (la centrale consentirait à une réduction (compensée) du temps de travail). La CSN luttera pour l'adoption d'une loi-cadre sur les changements technologiques (ayant soin de voir à la protection de la vie privée des citoyens, notamment). L'attitude de la CSN face aux hommes politiques et aux gouvernements n'a pas varié, déclare le président: « Nous sommes une organisation pluraliste... nous n'attachons notre chariot à aucun parti mais s'il survient des élections, nous talonnerons les candidats pour qu'ils se prononcent sur les questions que nous estimons prioritaires... ». Du retour de Robert Bourassa à la tête du PLQ, M. Larose dit déplorer qu'on en soit acculé à recycler des « décideurs », une chose est certaine, le président de la CSN n'appelle pas de ses vœux un retour au pouvoir du PLQ.

Le communiqué officiel émis par la permanence de la CSN couvre sept pages. On y confirme la volonté de faire coïncider les luttes syndicales avec les « intérêts populaires ». Il y est signalé un phénomène récent: la CSN doit présentement soutenir trois fois plus de « lock-outés » que de grévistes — état de fait attribué à une agressivité nouvelle des employeurs. Le gouvernement québécois y est stigmatisé parce qu'il « n'a pas hésité à faire courir des risques graves aux fondements mêmes de notre démocratie, à déchirer le tissu social qué-

bécois sous prétexte d'assainir sa situation budgétaire. Sur l'objectif de l'unité syndicale, la CSN entend « mettre davantage l'accent sur ce qui nous rassemble que sur ce qui nous divise » et, s'agissant des relations avec la FTQ, M. Larose estime que la difficulté est de cerner avec l'autre centrale des « objectifs concrets ». Du Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ — auquel le Québec a prêté la somme de \$10 millions — Larose dit que ce n'est pas là une initiative qui soit séduisante pour la CSN mais il concède à ce projet « une certaine logique ». De préférence, la CSN irait vers une utilisation mieux planifiée de l'épargne collective des Québécois en vue d'une vraie relance.

M. Larose a évoqué récemment les « limites... au non ralliement », les balises à respecter, dans les composantes du mouvement, pour le déclenchement de luttes ayant des incidences sur l'ensemble de la CSN. Hier, il a précisé qu'il n'est point question de nier aux travailleurs et travailleuses leur droit à s'engager dans des conflits. Au niveau des débats, l'exécutif de la CSN ne souffrirait pas d'être écarté et insistera pour apporter tout l'éclairage désirable aux syndicats avant la mise en branle d'un conflit. Un permanent du mouvement précisait ensuite qu'il s'agissait d'éviter que des fédérations ou des conseils centraux ou des syndicats se livrent à des stratégies engageant l'ensemble du mouvement sans que la CSN elle-même prenne part aux discussions.

Sauvé

1980. Ce serait encore aberrant en 1984, opine le président de l'organisme étatique autonome.

A l'exception des coûts reliés à l'inspection, qui sont assumés directement par le gouvernement, les ressources financières dont la Commission a besoin pour exercer ses divers mandats proviennent exclusivement des cotisations des employeurs. L'établissement du taux moyen de cotisation est une opération fort complexe, qui tient compte de la masse salariale des employeurs et des besoins financiers de la Commission. En 1982, elle a perçu \$ 667,4 millions en cotisations, soit 75 % de ses revenus totaux de \$ 888 millions.

Au cours de l'année qui prend fin, la CSST a poursuivi la refonte administrative globale de son système de financement, notamment des services informatiques, ce qui lui permet d'accélérer le traitement des dossiers, de la facturation et du recouvrement.

Au 31 décembre dernier, les placements de la CSST à la Caisse de dépôt et placement du Québec étaient de \$ 1,6 milliard.

Bref, de façon explicite, M. Sauvé n'est pas très ardent à l'égard de la réforme de M. Marcoux. Quoi qu'il en soit, les deux services gouvernementaux entrent en contact dans quelques jours et l'on verra bien ce qui résultera de ces pourparlers. De toute évidence, la CSST n'est pas prête à se départir tout de go d'une partie essentielle de son mandat.

Dans sa déclaration, le ministre rappelait le désir du gouvernement d'en arriver à un appareil administratif moins lourd et plus efficace, la nécessité de simplifier les exigences administratives imposées aux entreprises et d'éviter les dédoublements. Le gouvernement estime possible et souhaitable d'unifier toutes les activités de cotisation, de perception et de vérification effectuées par les organismes gouvernementaux qui se servent des salaires versés par les employeurs comme assiette de revenus, et d'en confier le mandat au ministère du Revenu. C'est le cas de la CSST, ainsi que de la Commission des normes du travail. Selon M. Marcoux, qui veut compléter la démarche dans un an environ, il résulterait de cette fusion un meilleur service aux entreprises et une efficacité accrue des ressources investies dans l'administration publique.

Le porte-parole de l'opposition libérale, M. Michel Pagé, s'est réjoui de cette déclaration ministérielle, dit-il, va dans le sens des revendications des libéraux en vue de diminuer la paperasse et les dédoublements. Soulignons que la CSST est l'une des têtes de Turc préférées de l'opposition, en particulier son président, qui est un ancien syndicaliste et secrétaire général de la CSN. Il y a à peine deux semaines, M. Sauvé et ses collègues ont été mis sur la sellette pendant quatre jours en commission parlementaire.

Près de 2 millions de travailleurs sont couverts par le régime québécois de la santé et de la sécurité du travail, qui a fait l'objet d'une réforme en profondeur il y a à peine quatre ans. La CSST est une corporation publique, donc autonome, dirigée par un conseil d'administration de quinze membres, où sont représentés en nombre égal les travailleurs et les employeurs québécois. M. Sauvé en est le PDG depuis sa création.

Déchirements

appel. C'est la cause jumelle de l'affaire Notre-Dame-des-Neiges, elle aussi en appel.

■ **Juin.** La Cour d'appel confirme le jugement Deschênes sur la loi 101. La « clause Québec » est inconstitutionnelle. La Cour suprême devra trancher.

■ **Juillet.** La Cour d'appel donne raison aux administrateurs du Mont-Bénédict de Saint-Grégoire de Nicolet. Le ministre de l'Éducation doit octroyer un permis à une école qui satisfait aux conditions prévues par la loi.

■ **Octobre.** La Cour d'appel donne raison aux commissions scolaires: la loi 57 sur la fiscalité municipale et scolaire est inconstitutionnelle. On ne peut empêcher les commissions scolaires de taxer comme elles l'entendent. La Cour suprême du Canada tranchera ici encore. Sa décision vivement attendue est capitale pour l'avenir du projet de loi 40.

■ **Novembre.** Le Procureur général poursuit la CSN et la CEQ pour des infractions à la loi 111 de février ordonnant le retour au travail des enseignants.

■ **Décembre.** La commission scolaire de Chavigny à Trois-Rivières conteste le règlement du Comité catholique qui impose des cours de morale aux enfants exemptés de la catéchèse. Elle veut pouvoir regrouper ces exemptés dans une école en particulier. La Cour a pris l'affaire en délibéré.

Quelque 12 procès ont donc eu lieu au cours de l'année concernant l'éducation, dont 7 avaient un caractère constitutionnel. La CÉCM et la CÉPGM ont promis d'en tenter d'autres au cours de la prochaine année si jamais l'Assemblée nationale vote la loi 40.

Phénomène important: plusieurs de ces causes opposent non seulement les enseignants au ministère de l'Éducation, ce qui à la limite se conçoit, mais ses propres partenaires, les commissions scolaires elles-mêmes.

Ces débats juridiques sont en fait la manifestation d'un combat idéologique et politique plus large. Dans le cas du conflit avec les enseignants, il paraît davantage lié à la conjoncture: la crise économique a acculé le gouvernement du Parti québécois, qu'appuyait pourtant le monde enseignant, à heurter de front ses intérêts financiers et corporatistes. La rupture entre les deux est désormais consommée.

Le conflit entre les commissions scolaires et le ministre Laurin trouve plutôt son explication dans la nature même des rapports politiques entre les deux paliers d'autorité: si le PQ règne à Québec, le PLQ paraît solidement implanté dans les commissions scolaires. Surtout, le leadership y est assumé par des libéraux connus: le président de la Fédération des commissions scolaires, M. Jacques Chagnon, était avant son élection à la présidence, un permanent du PLQ, Jacques Mongeau, ex-président de la Fédération et président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, a été candidat dans Sauvé en avril 1981 contre Jacques-Yvan Morin. Le président de la CÉCM, Marcel Parent est un organisateur libéral. Il a d'ailleurs fait la campagne de M. Mongeau en 1981. Et ils ne sont pas les seuls.

Les deux idéologies de ces formations politiques trouvent donc à s'exprimer et, fatalement, à s'affronter non seulement à l'Assemblée nationale, ce qui est le lieu normal, mais aussi à travers le pouvoir local et le pouvoir central.

Pour des raisons évidentes, la polarisation idéologique est encore plus grande entre les commissions scolaires anglo-protestantes et le gouvernement péquiste. On ne lui donne aucune chance. Même la promesse de la loi 40 d'instaurer sur tout le territoire des commissions scolaires linguistiques a été rejetée du revers de la main.

Toutes les « conditions conjoncturelles et structurelles », diraient les sociologues, propices au ralliement des intérêts habituellement opposés, ont donc été réunies cette année. Il ne leur manquait qu'un champ de bataille commun. Le ministre de l'Éducation, M. Laurin, leur a fourni en juin dernier: le projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire.

À la CTRSM

Les négociations reprendront intensivement le 3 janvier

La Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (CTRSM) et le Syndicat des chauffeurs (SCFP, local 3333) dont le contrat de travail est échu depuis le mois d'octobre 1982, reprennent à compter du 3 janvier une semaine intensive de négociations de façon à tenter d'éviter la grève générale illimitée annoncée pour le 9 janvier prochain.

C'est ce qu'annonçait hier un porte-parole de la CTRSM, Mme Jocelyne Gonthier, en précisant qu'il semble exister cette fois une volonté de deux parties d'en arriver à un règlement de ce dossier. La conciliation demandée au mois de juin dernier par les parties a été interrompue en novembre alors que les 440 chauffeurs votaient un mandat de grève générale pour le 9 janvier 1984 si aucun déblocage n'intervenait dans leur dossier.

Le 20 décembre dernier, les deux parties passaient en audiences devant le Conseil des services essentiels du Québec afin de déterminer quels seront les services maintenus en cas de grève. Le syndicat a défini trois périodes de poin-

tes pour le réseau urbain aussi bien qu'interurbain: de 6h30 à 9h30, de 15h30 à 18h30 et de 22h30 à 01h30. En dehors de ces heures, il n'entend donner aucun service de transport ni maintenir le service express sur le Pont Champlain. La partie patronale pour sa part considère que tous les services de transport offerts par la CTRSM doivent être considérés comme essentiels en hiver quand l'achalandage est maximal.

Le Conseil des services essentiels ne soumettra son rapport qu'en janvier, apprenait-on hier de cet organisme.

Les points de la convention collective qui restent en litige sont l'amplitude (la distribution des huit heures de travail à l'intérieur d'une période de disponibilité des chauffeurs de 13 heures par jour) et toutes les clauses monétaires. La CTRSM n'a pas encore déposé ses offres salariales après 15 mois de négociations. Les chauffeurs demandent la parité avec les chauffeurs de la Commission de transport de la CUM; un écart d'environ 15 % les sépare de leurs collègues de Montréal.

contre le MEQ. Juste avant Noël, l'Alliance le tenait responsable de la piètre performance des étudiants du secondaire aux examens du MEQ! La CEQ de son côté, il n'y a pas si longtemps grand animateur de la coalition pour un Québec français, blâmait la semaine dernière le gouvernement de ne pas avoir fait suffisamment de concession aux anglophones à propos de la loi 57!

Pour l'heure, il faut plutôt parler de « drôle de guerre » à propos du débat sur le projet de loi 40 mais on sent que le débat, par l'irréductibilité des positions, est proche de l'affrontement.

La commission parlementaire qui s'ouvre à Québec le 10 janvier prochain permettra de mieux mesurer les rapports de force avant la reprise de la session du printemps. Mais il faudra d'ici là que M. Laurin réussisse à convaincre le premier ministre, son leader parlementaire et même le caucus que ce projet de loi est utile et nécessaire. La rumeur veut que cela ne soit pas acquis. En tout cas, M. Lévesque est étonnamment silencieux sur la question.

Pour le public en général, et surtout pour les enseignants, les parents et les étudiants, l'affrontement le plus douloureux a été, évidemment, celui lié à la paralysie des écoles en février et qui s'est terminé par la déchéance du 111.

Cette grève et la campagne d'opinion publique de la CEQ à la rentrée ont aggravé la crise de confiance déjà latente envers l'école québécoise. Le signe le plus spectaculaire, à cet égard, est peut-être l'incroyable rapidité avec laquelle le Mouvement pour l'enseignement privé, officiellement né au début du mois, a recruté un à un ses quelque 25.000 membres. Autre signe d'inquiétude, venu d'en haut celui-là: le mandat que vient de confier M. Laurin au Conseil supérieur de l'éducation: étudier la condition enseignante. C'est reconnaître implicitement que tout ne tourne pas rond à l'école.

Mais ce signe d'inquiétude est en train de se transformer en signe d'espoir puisque la CEQ s'est pressée d'offrir sa collaboration au Conseil supérieur d'éducation et le ministre de l'Éducation s'apprete à confirmer le mandat élargi que le Conseil s'est donné. Bref, pour une rare fois, on s'entend.

Colonies

Pendant ce temps à Jérusalem, pour la première fois depuis de nombreuses années, près de la moitié des Israéliens se prononcent contre la poursuite des implantations juives dans les territoires occupés de Cisjordanie et Gaza, selon les résultats d'un sondage d'opinion publiés hier par le quotidien Haaretz (indépendant).

Selon ce sondage réalisé par l'Institut Pori sur un échantillon représentatif de 1.200 personnes, 48,5 % des Israéliens se déclarent hostiles à la politique des implantations, alors que 36,9 % l'approuvent. Dans un sondage similaire réalisé le 8 octobre 1982, les proportions étaient pratiquement inversées, 48,5 % des Israéliens étant favorables aux implantations contre 34,5 % les désapprouvant.

Ce changement dans l'opinion israélienne est d'autant plus remarquable qu'en 1981, 58,3 % des personnes interrogées soutenaient les implantations contre 29,2 % qui y étaient opposées.

L'hostilité à la colonisation juive dans les territoires occupés, souligne par ailleurs le sondage, est particulièrement notable au sein des couches les plus favorisées de la population (55 %).

D'autre part, une agitation sociale, qui pourrait s'étendre dans les prochains jours, s'est manifestée en Israël par des services postaux paralysés, grèves du zèle dans l'administration des impôts et au ministère de la Défense, manifestations à Jérusalem et à Eilat, menaces de grève dans les hôpitaux, et érosion spectaculaire du pouvoir d'achat des salariés.

Après la grève des dockers, qui a paralysé récemment les ports israéliens pendant un mois, ce sont les fonctionnaires qui ont pris cette fois la tête du mouvement de protestation contre la politique d'austérité du gouvernement.

Alors que le ministre des Finances, M. Yigal Cohen-Orgad, réaffirmait mardi qu'une « réduction temporaire du niveau de vie des Israéliens est nécessaire » pour réduire notamment le déficit de la balance des paiements et « éviter une crise qui paralyserait toute l'économie », quelque 4.500 employés des postes et télécommunications se mettaient en grève pour réclamer des augmentations de salaires.

De leur côté, les fonctionnaires des impôts réduisaient leurs horaires et décidaient d'arrêter certains contrôles, tandis que ceux du ministère de la Défense poursuivaient leur grève du zèle, bloquant notamment le paiement de toutes les factures du ministère et refusant de recevoir les visiteurs.

Par ailleurs, les employés des services de santé menacent de se mettre en grève contre une décision du gouvernement de réduire leurs heures supplémentaires.

Mercredi, une opération « ville morte » était menée à Eilat, sur la mer Rouge, avec grève générale et maga-

sins fermés pour protester contre la fermeture prochaine des mines de cuivre de la région, mais aussi contre l'érosion des salaires.

La puissante centrale syndicale israélienne « Histadrout », qui a adopté jusqu'à présent une attitude modérée, refusant notamment d'appeler à une grève générale pour « éviter d'aggraver davantage la situation économique », a lancé mardi un avertissement au gouvernement, affirmant que la situation sociale risquait de se détériorer rapidement jusqu'à échapper à tout contrôle.

« Les tentatives du gouvernement pour abaisser les revenus des travailleurs, y compris par le refus de contrôler certains prix, vont aboutir à une situation où la Histadrout devra exercer son droit de préserver les accords existants » avec le patronat et le gouvernement sur le maintien du pouvoir d'achat des salariés, a souligné la centrale dans un communiqué.

Le regain de tension sociale observé ces derniers jours a provoqué un certain malaise au sein même de la majorité au pouvoir. Un responsable du « Likoud » s'est déclaré « surpris » que le ministre des Finances ne respecte pas les accords signés avec les syndicats, alors que certains salariés, du fait de l'inflation galopante, « n'ont plus assez d'argent pour vivre ».

Par ailleurs, les observateurs en Israël constatent hier que la polémique israélo-américaine née de l'approbation par Washington des spectacles retrouvailles entre l'OLP et l'Égypte s'est calmée, les dirigeants de l'État hébreu et des États-Unis ayant délibérément opté pour l'apaisement.

Ainsi, le premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, tout en élevant une protestation de principe contre l'attitude de l'administration Reagan, a tenu à souligner mardi devant la Commission parlementaire des Affaires étrangères et de la Défense que « les divergences de vue avec les États-Unis, notamment à propos de l'avenir de la Judée-Samarie (Cisjordanie) et de Gaza, ne sont pas nouvelles. M. Shamir a cependant très explicitement réaffirmé son adhésion « indéfectible » aux accords de Camp David et rejeté le « plan Reagan » de septembre 1982 auquel l'administration américaine ne renonce pas.

Ces positions de principe étant marquées, les officiels israéliens, après avoir haussé le ton dans un premier temps à propos de la rencontre au Caire entre le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, et le président égyptien Hosni Moubarak, préfèrent à présent penser qu'elle n'aura pas de suite.

« Une rencontre entre le roi Hussein de Jordanie et Yasser Arafat est parfaitement hypothétique », estimait hier un haut fonctionnaire israélien, qui en voulait pour preuve le fait que le chef de l'OLP n'a pas été reçu par le roi Fahd d'Arabie saoudite, « gardien du consensus arabe ».

M. Shamir a d'autre part révélé devant la commission parlementaire que, selon le chef de la diplomatie italienne, M. Giulio Andreotti, le souverain jordanien est extrêmement déçu des réactions américaines et israéliennes à la rencontre Arafat-Moubarak.

Dans ces conditions, les dirigeants israéliens espèrent que le plan Reagan, dont la visite de M. Arafat au Caire leur avait fait craindre une possible résurgence, va retomber aux oubliettes.

Ce danger semblait éloigné, l'opposition travailliste israélienne, hostile elle aussi à la participation de l'OLP à d'éventuelles négociations de paix, a demandé au gouvernement de M. Shamir « d'être moins acerbe » à l'égard de Washington et du Caire. M. Abba Eban, ancien ministre travailliste des Affaires étrangères, a ainsi souligné « qu'il n'y a pas un seul article dans les accords de Camp David qui interdise au président égyptien de rencontrer une personnalité du monde arabe, quelle qu'elle soit ».

La presse israélienne affirmait pour sa part hier que lors de son entretien avec M. Meir Rosenne, ambassadeur d'Israël à Washington, le sous-secrétaire d'État américain chargé des Affaires politiques, M. Lawrence Eagleburger, avait lui aussi expressément demandé à l'État hébreu de modérer le ton de ses critiques à l'égard des États-Unis.

Selon le quotidien Haaretz, « cette attitude traduit les craintes de l'administration républicaine » face aux bénéfices que pourraient retirer les candidats démocrates aux prochaines élections présidentielles américaines d'une polémique trop vive ou trop persistante avec Israël.

29 décembre
par la PC et l'AP

- 1982: selon le ministre ouest-allemand de l'Intérieur, 2.392 personnes ont fui la République démocratique allemande en 1982 et ont cherché refuge à l'Ouest, certaines en escaladant des murs gardés, d'autres en passant à travers des champs de mines.
- 1981: les États-Unis suspendent leur commerce et les exportations de technologie vers l'Union soviétique à la suite de la proclamation de la loi martiale en Pologne. Quatrième et dernier vol de qualification de la fusée européenne Ariane, lancée depuis Kourou, en Guyane.
- 1978: malgré une économie paralysée et une situation qui tourne au chaos, le chah d'Iran refuse d'abdiquer.
- 1976: de graves désordres sont signalés au sud de Pékin et sont imputés à des partisans de Mao Tse-toung.
- 1973: le président philippin, Ferdinand Marcos, arrive au terme de son mandat électif mais reste au pouvoir et gouverne par décrets.
- 1962: les casques bleus des Nations unies occupent Elisabethville, au Katanga.
- 1940: un raid de la Luftwaffe sur Londres cause les plus grands dégâts à la capitale britannique que celle-ci ait connus depuis le grand incendie de 1666.
- 1934: le Japon dénonce le traité de Washington qui limitait le tonnage des marines de guerre américaine, britannique et japonaise.
- 1833: Georges Fartarrest succède à Ion Duca, premier ministre roumain, assassiné par la Garde de fer. Les Juifs protestent contre les restrictions imposées à l'émigration en Palestine.
- 1921: le libéral William Lyon Mackenzie King succède au conservateur Arthur Meighen comme premier ministre du Canada. Mackenzie King dirigea le parti libéral pendant un quart de siècle et fut chef de gouvernement pendant 21 ans, cinq mois et cinq jours. Il démissionna en 1948 à l'âge de 74 ans en raison de son état de santé. Il mourut le 22 juillet 1950.
- 1921: les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon signent à Washington un traité qui limite les armements navals.
- 1721: les Français occupent l'île Maurice et lui donnent le nom d'île de France.
- 1179: « l'instigation du roi Henri II d'Angleterre, qui l'accusait de félonie, l'archevêque Thomas Beckett est assassiné sur les marches de l'autel de la cathédrale de Cantorbéry.

AUJOURD'HUI

Collecte de sang du temps des Fêtes de la Croix-Rouge, sous le patronage du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, au métro Berri-de-Montigny, couloir Dupuis, de 10 h à 20 h 30.

LE DEVOIR ... À LOISIR

Pour le Réveillon du 31 décembre

Grand dîner avec orchestre

Festival Bello
Prix très raisonnables
5412 Côte-des-Neiges
réservation 735-3623

Lames aux pieds lames à l'oeil !

Grâce aux abondantes chutes de neige, les centres de ski des Laurentides espèrent bien que cette saison en sera une de vaches grasses, après la pénurie des dernières années. Jacques Coulon a visité plusieurs de ces centres, à la mi-décembre. Il inaugure aussi, au Mont-Tremblant, une nouvelle série sur les auberges québécoises (À TABLE !).

À l'aube de cette année 1984 qui faisait déjà parler d'elle en 1948 (par le roman de George Orwell), Nathalie Petrowski s'est fait tirer les cartes (ou les « arcanes », ou les « lames », c'est tout comme) au tarot. Et là voilà bien fixée sur son avenir !

Sur LE MARCHÉ DE L'ART, c'est l'ABC de la préservation et de la restauration des œuvres d'art qu'aborde aujourd'hui Ginette Bergeron.

POUR LA FORME, Asmodée s'intéresse aux mille et une façons de s'envoyer en l'air pour le jour de l'An, à condition, bien sûr, de retomber de ce côté-ci de la porte céleste.

Bon ski, bonne bouffe, bonne lecture ! Et bonne année !

Marc Morin

Enfin, une saison bien lancée !

Les Laurentides : des vacances-ski à prix abordables

JACQUES COULON

C'est fou ce qu'on apprend sur l'histoire touristique des Laurentides en causant avec M. Réal Charrette, « l'âme » du Gray Rocks Inn depuis plus de 40 ans : le développement des hôtels de villégiature, l'évolution de la fameuse école de ski qui rendit célèbre cette station de Saint-Jovite, sans parler des nombreuses célébrités, américaines surtout, qui avaient skier dans les Hautes Laurentides. Mais l'on apprend aussi beaucoup sur la saison qui vient de commencer. Magnifiquement, annonce Réal Charrette, malgré les pluies d'il y a deux semaines qui ont quelque peu ralenti l'enthousiasme des premiers skieurs. Là comme ailleurs dans les

Laurentides, l'enneigement est nettement en avance sur l'hiver dernier. Si bien que ça pourrait être la meilleure saison depuis cinq ans.

L'auberge Gray Rocks est traditionnellement une sorte d'indicateur : c'est généralement là que commence vraiment la saison et aussi qu'elle se termine. On y propose « de vraies semaines de ski », selon l'expression du directeur Yvon Pinard, c'est-à-dire des séjours de sept jours-six nuits pour environ \$500-\$600 par personne (en occupation double, bien sûr), selon la catégorie d'hébergement et la période choisie. Ce prix comprend la chambre, les petits déjeuners, déjeuners et dîners, l'usage illimité des remonte-pentes pendant sept jours et 22 heures de leçons de groupe. Moins cher durant les mois de mars et avril, M. Pinard précise que janvier est déjà très chargé et qu'il est presque impossible d'obtenir des chambres pour la période allant de Noël au 5-6 janvier. Compte tenu de ce qu'ils comprennent, ces forfaits placent l'auberge Gray Rocks probablement en tête de tous les établissements de bonne qualité des Hautes Laurentides.

De manière générale, les hôteliers des Laurentides estiment que s'il en coûte plus cher cette année, c'est surtout à cause de l'augmentation des billets de remontées mécaniques qui touchent presque toutes les stations. Désormais, le billet à la journée coûte de \$9 à \$19 durant le week-end et de \$6 à \$14 en semaine. Le fait que deux stations sur trois — environ — sont maintenant équipées de matériel permettant de produire de la neige artificielle et que les pistes demandent plus d'entretien en fin de semaine est largement responsable de ces prix élevés. Une tentative pour faire baisser les prix de fin de semaine, qui pénalisait la clientèle familiale, n'a pas été acceptée par l'ensemble des propriétaires et exploitants de centres de ski qui se plaignent des pertes encourues au cours des trois derniers hivers.

Malgré tout, les hôteliers s'efforcent de maintenir leurs prix presque au niveau de ceux de l'hiver dernier, si bien que les Laurentides — comme d'autres régions du Québec — sont plus abordables que les stations américaines, par exemple. Au Vermont, dans des endroits courus comme Bolton Valley, Killington, Mount Snow, les tarifs les plus

bas sont de l'ordre de \$280 par personne pour seulement cinq jours et cinq nuits, billets de remontées et leçons de ski compris. À cela s'ajoutent les repas, le transport, les pourboires, etc. Une station un peu mondaine comme Stowe est encore plus chère.

Reste que les prix demandés dans les Laurentides au cours de cette saison varieront selon la station et l'établissement hôtelier. Un endroit confortable et très accueillant comme la Villa Bellevue — qui utilise les pistes du mont Tremblant, tout proche —, qui dispose de sa propre école de ski, propose des forfaits (cinq jours-cinq nuits) variant de \$358 à \$402 par personne, dans les meilleures conditions d'hébergement. Le transport aux pistes est gratuit, mais il faut ajouter \$70 pour les billets de remonte-pentes du mont Tremblant. Il existe aussi des « semaines économiques » pour les périodes du 1er janvier au 10 février et du 18 mars au 20 avril, formule qui permet d'économiser environ \$35 à \$45 par personne.

Dans un petit centre comme Belle Neige, à Val-Morin, qui dispose de quatre remontées mécaniques, de 15 unités de motel et de six chalets avec foyers, il est possible de skier cinq jours (hébergement pour six nuits) à partir de \$185. Ce prix modique comprend certains repas et 10 heures de leçons de ski. Le nouveau directeur, M. Yvan Lapointe, ex-proprétaire du Mont-Plante, cherche à en faire une station familiale par excellence, bien adaptée au skieur débutant ou moyen. À partir du 11 janvier, il lance, chaque mercredi, la « journée des dames » : tout sera gratuit, y compris le souper servi à partir de 17 heures. Le Mont-Habitant, à Saint-Sauveur se tient dans la même gamme de prix tandis que le Chanteclerc de Sainte-Adèle, le Mont-Blanc de Saint-Faustin et le Mont-Gabriel de Mont-Rolland offrent des forfaits hebdomadaires (six jours-cinq nuits) à partir de \$360 par personne, toujours en occupation double.

Dans une catégorie légèrement supérieure, l'hôtel Alpine Inn, de Sainte-Marguerite, propose, à partir du 1er janvier, des séjours de cinq jours (du dimanche au vendredi) allant de \$260 à \$280 par personne (deux par chambre). Il faut ajouter à cela \$90 pour le transport quotidien aux pistes, les remontées



Au mont Tremblant.

(photos Jacques Coulon)

mécaniques et dix heures de leçons de ski. L'hôtel possède une patinoire intérieure et une piscine chauffée.

Pour beaucoup de skieurs de Montréal et des environs, une bonne nouvelle est probablement la réouverture — depuis le 17 décembre — du centre de ski de Morin-Heights. Un gros investissement a été fait pour remettre la station en état, pour l'éclairage en soirée et l'amélioration des 21 pistes et des facilités de stationnement automobile. Le coût des remontées mécaniques y est encore raisonnable (\$14-10 par jour, pendant le week-end). Plusieurs autres stations de la région ont aussi procédé à des améliorations. Ce sont :

■ Centre touristique du Mont-Tremblant : amélioration des 26 pistes, de l'éclairage, des équipements de neige artificielle et de la capacité d'hébergement au pied des pistes. Onze remontées mécaniques.

■ Mont-Gabriel : une piste nouvelle. Le pavillon d'accueil au pied des pentes a été entièrement rénové et l'équipement de fabrication de neige artificielle augmenté.

■ Mont-Saint-Sauveur : plus d'espace disponible à la cafétéria et au bar-restaurant. L'éclairage couvre maintenant 70% des pistes. Pour le ski de soirée, les meilleures journées sont les mardi, mercredi et vendredi. On attend moins

devant les remontées mécaniques. D'autres améliorations sont en cours.

■ Mont-Christie : de la neige artificielle en quantité et des prix de remonte-pentes raisonnables (\$13-10, \$8 et \$6 en semaine). Un équipement approprié pour adoucir la surface des pistes et permettre de skier avec un enneigement minimum.

■ Sun Valley : élargissement et amélioration de toutes les pistes (huit en tout).

■ Vallée bleue (Val-David) : nouveaux équipements de remonte-pentes et meilleur tracé des 12 pistes.

■ L'Avalanche (Saint-Adolphe-d'Howard) : augmentation de la capacité des remontées mécaniques et meilleure condition des pistes.

■ Mont-Blanc (Saint-Faustin) : une nouvelle piste pour skieurs intermédiaires porte le total à 22. Les tarifs des remontées n'ont pas augmenté.

Il faut aussi mentionner que plusieurs centres des Laurentides offrent cette saison aux skieurs des cours de perfectionnement plus abordables. Ce sont, entre autres, l'Auberge Gray Rocks, la Villa Bellevue, Belle Neige, le Mont-Christie, le Mont-Saint-Sauveur. Ces cours, qui généralement s'étendent sur cinq jours, comptent de dix à vingt heures de leçons d'enseignement de groupe et coûtent de \$70 à \$115 environ.



Mont-Saint-Sauveur : la cafétéria-bar au pied des pentes.

(photos Jacques Coulon)

Ces dames qui ont la lame à l'oeil...

Le tarot ou les séductions de la pensée magique

NATHALIE PETROWSKI

Elle ne connaissait que mon prénom et moi le sien. Je l'avais rencontrée dans un bar où elle travaillait tard le soir. Je ne savais pas comment l'aborder ni comment formuler la gênante question. Au bout d'une heure à tourner les glaçons dans mon verre et à tourner en rond, les mots se sont bousculés : « Il paraît que tu tires le tarot. » Elle m'a regardée, vaguement interloquée, a souri, puis m'a proposé un rendez-vous pour la semaine suivante.

Je suis arrivée chez Sylviane en imaginant que ça sentirait l'encens, qu'il y aurait des bougies allumées partout et une boule de cristal vacillante sur la calorifère ou la table de cuisine. Je suis arrivée avec mon lot de préjugés et de scepticisme, un peu appréhensive à l'idée de voir le mobilier de la maison lévir. En montant les escaliers, je me suis demandé si je ne devrais pas tout de suite les redescendre. Qu'est-ce que je faisais ici au juste ? Ce n'est pas parce que la rumeur veut que Pierre Elliot Trudeau se fasse tirer au tarot à chaque fois qu'il va aux toilettes que je devais aussi succomber au phénomène. Ce n'est pas parce que le tarot rallie autant les hommes d'affaires, les chefs d'entreprises que les artistes, les ménagères, les féministes et les freaks, que je devais aussi me soumettre au supplice des cartes. Sylviane m'a rassuré tout de suite : « Il ne faut pas capoter sur les cartes, m'a-t-elle dit d'un air sardonique. C'est comme si tu t'arrêtais dans le temps, que tu sortais de toi-même, pour voir où tu en es dans ta vie. Rien de moins et rien de plus. »

Sylviane n'est pas une tireuse de tarot comme les autres. Elle tire depuis 1981 avec un jeu d'Aleister Crowley, prêtre des énergies noires et psychédélique. Elle tire parce qu'elle a un don, comme d'autres ont des diplômes. Mais Sylviane se targue de ne pas être une tireuse matérialiste comme les autres. Elle ne charge rien pour ses consultations. C'est contre ses principes. Elle ne fait pas de prédictions, ne promet pas aux gens qu'ils vont gagner la loterie, faire un voyage exotique ou rencontrer l'a-

mour de leur vie. Elle se borne à les situer dans le temps et à décrypter leur état psychologique et leur état charmique.

Elle me tend le paquet de cartes aux curieux hiéroglyphes — dans le jargon de la clairvoyance, on parle aussi de « lames » — et me dit de le manipuler. Un transfert d'énergie doit se produire entre les cartes et le manipulateur qui bientôt ne feront plus qu'un. J'essaie de me concentrer, même si je trouve le rituel plutôt ridicule. Je choisis ensuite des cartes au hasard. Je regarde mon jeu — autant dire ma vie — étalée devant moi. Les cartes se mettent à parler. Les cartes me surprennent tant elles semblent voir juste. Illusion psychologique, effet d'optique ou synchronicité ? Les cartes parlent-elles vraiment ?

À l'autre bout du téléphone, Louis Bélanger est très, très prudent. Il étudie le phénomène des forces occultes depuis presque vingt ans. Il reste plutôt sur ses gardes : « On ne peut pas parler de science, dit-il. S'il s'agit, avant tout, d'une approche sensorielle, intuitive, faisant appel à ces coïncidences chargées de sens. » Il décèle les pièges évidents, parle d'un risque de déstabilisation chez des gens qui ont peur de se prendre en main. L'engouement pour le tarot est directement attribuable à la période d'insécurité que traverse la société occidentale. Plus les gens perdent le contrôle sur leur environnement et plus ils ont recours à la régression de la pensée magique. Plus ils angoissent et plus ils cherchent un remède miracle facile, ou encore quelqu'un qui saura leur dire quoi faire : le syndrome du sauveur. Condamnés à l'impuissance, au fatalisme d'une époque en péril, ils s'en remettent aux soins anxigènes de la cartomancie.

Une enquête Gallup menée en 1979 à travers le Canada révélait que 54% de la population croit aux phénomènes « psy ». Louis Bélanger n'a pas de chiffres précis pour le Québec, mais il parle du messianisme ancré dans l'inconscient collectif. S'appuyant sur les écrits d'un historien britannique, il décrit les stigmates d'un peuple élu qui croit profondément être sauvé du déluge. Le docteur Claude Leclair, renvoyé de la Corporation des médecins du Québec pour avoir pratiqué avec un médium,

croit, lui, très sérieusement que les âmes québécoises sont de vieilles âmes tolérantes qui auront plus de facilité que les autres à passer au travers des catastrophes. Le premier tarot québécois, conçu par Yves Paquin, est à l'image même de ce messianisme. Un tarot habituel est composé de 22 arcanes majeures pour les grandes étapes initiatiques de la vie, et de 64 arcanes mineures pour les rapports dans le quotidien. Paquin, lui, n'a retenu que les arcanes majeures, allant tout de suite à l'essentiel comme si l'inconscient québécois n'avait pas de temps à perdre avec les trivialités quotidiennes.

Plus j'avance dans le dossier et plus j'ai l'impression de fouler des territoires inconnus et dangereusement séduisants. Il y a ces cartes pleines, de couleurs et qui me renvoient une image favorable de moi-même. Il y a les ondes magnétiques autour de moi qui n'en finissent plus de bourdonner, et il y a ce sentiment d'exaltation à l'idée de jouer trop facilement avec l'avenir. En même temps, mon radar de méfiance me dit que le transfert d'énergie est un curieux jeu de pouvoir. Les cartomanciennes n'ont pas besoin d'aller à l'école et d'accumuler les diplômes pour avoir un ascendant sur les autres. Bien souvent, elles n'ont aucune formation psychologique ou même para-psychologique. Elles sont des autodidactes. La mystique qui entoure le tarot leur confère automatiquement un statut particulier. Ces femmes-là jouent avec nos vies, fouillent intuitivement l'intimité de notre inconscient, nous déposent de notre contrôle personnel. Cette perte de contrôle à quelque chose de très déplaisant.

Denise Roussel habite une belle grande maison qu'elle partage avec un distributeur de tarots, dans les hauteurs discrètes d'Outremont. La psychologue thérapeute, membre de la Corporation des psychologues du Québec, a suivi le cheminement classique avant de décrocher de la pratique scientifique qu'elle qualifie de paralysante et d'inhibitrice. Elle offre aujourd'hui des sessions de « tarot psychologique ». Elle a remplacé le fameux test Rorschach par le tarot qui est utilisé comme instrument de projection et non comme méthode divinatoire. Elle dit que le tarot agit comme facilitateur de communication,



Les cartes du tarot de Grimaud (1748)

(Photo Jacques Grenier)

comme catalyseur, et qu'il est un raccourci pour accéder à la mouvance des émotions. Elle parle d'un « mini-contrat d'aide mutuelle » et vante les mérites pratiques du court-terme qui agit comme dépanneur face à des questions bien précises. À travers les velours de ses formules, se profile à la fois le potentiel créateur du tarot et ses limites. Le tarot utilisé de façon clinique peut aider les gens à se révéler à eux-mêmes mais peut-il les changer vraiment, fondamentalement ?

Dernier arrêt chez Suzanne, tireuse depuis cinq ans et bluffeuse professionnelle. La consultation dure une heure et coûte \$20. Du cash, s'il vous plaît. Pas de crédit. Pas de castonguette. Suzanne est d'affaires et, à en juger par le confort coquet de son appartement, les affaires vont bien. Elle m'a été référée par quelqu'un qui trouvait qu'elle voyait juste. Suzanne est, en fait, terriblement astucieuse. Elle fonce avec assurance en se fiant sur sa bonne étoile et sur son intuition. Elle tire dans toutes les directions

et, inévitablement, il lui arrive de tirer pile. N'importe qui le moins perspicace en ferait autant. En sortant de chez elle, je flottais comme si j'avais gagné à la loterie. Pendant quelques brèves heures, je me suis nourrie de l'illusion que la vie serait désormais facile et que j'allais être un jour très riche. Je me suis réveillée quand j'ai appris que des voleurs britanniques s'étaient éclipsés avec trois tonnes d'or. Le billet de loterie qui dormait au fond de mon sac, lui, malheureusement ne valait rien...

TOURISME

Hans Stern, le roi des pierres brésiliennes

MONIQUE NUYTEMANS

RIO DE JANEIRO — Hans Stern est bijoutier. Mais à Rio il est plus que cela : il est une institution, un empire et... une attraction touristique. Hans Stern est, en fait, le plus grand bijoutier d'Amérique du Sud. Il est connu de tous les gemmologues du monde, adoré de toutes les femmes et son nom s'étend à 135 succursales à travers le monde. Son histoire est celle d'une ascension vertigineuse au succès. Hans Stern est né à Essen, en Allemagne. Fils unique d'un riche ingénieur juif, Hans se préparait à suivre les traces de son père. Malheureusement les Allemands confisquèrent la fortune des Stern et la famille s'enfuit, presque sans le sou, au Brésil. C'était en 1939. Hans avait alors 16 ans. Le père de Hans se trouva une situation dans une station hydraulique, tandis que Hans s'occupa de la correspondance anglaise et allemande d'une firme qui exportait du mica et des pier-

res précieuses. « Je survécus uniquement parce que mon patron connaissait l'anglais encore moins bien que moi », dit-il. Les pierres fascinaient Hans. Il apprit à les connaître, puis à les tailler. Il devint ensuite acheteur pour une firme se spécialisant en pierres précieuses. Durant deux ans, il parcourut les endroits les plus reculés de la jungle brésilienne, en quête de gisements et de pierres. Il fut attaqué par des jaguars, tomba dans une mare infestée d'alligators, fut volé par des *garapeiros* (chercheurs de pierres) sans scrupules. Mais, à cette rude école, il apprit son métier. En 1945, à l'âge de 23 ans, Stern décida de s'installer à son compte. Son étonnante honnêteté, dans un monde où des tourmalines se vendaient pour des émeraudes qui valent 100 fois plus, fut rapidement connue. On lui fit confiance et on lui emmena ses amis. Le président du Nicaragua, entre autres, lui fit faire une parure d'aigues-marines qu'il paya \$22.000. Ce fut le début de son impressionnante carrière. Il finit non seulement par avoir son établissement de cinq étages, à Rio, puis un bloc entier, mais des succursales dans toutes les villes du Brésil,

tous les aéroports, les grandes capitales du monde et sur 35 paquebots ! *L'Express*, le *Time*, le *Business Week* et le *Reader's Digest* ont consacré des articles à cette réussite, digne d'un conte de mille et une nuits. Sauf que quand on n'est pas bijoutier, et que pour autant qu'en voyage on ne court pas les bijoutiers, on ne connaît d'habitude pas M. Stern avant de se rendre au Brésil. Mais cette lacune est vite comblée. En fait, à mon arrivée au Méridien de Salvador, ce ne fut pas la directrice des relations publiques de l'hôtel qui vint à ma rencontre, mais bien la vendeuse chez Stern ! Car chaque grand hôtel du Brésil a un magasin Stern où l'on accorde un escompte de 25 % sur toutes les cartes de crédit. À l'aéroport de Rio, on peut même choisir un bijou Stern, le payer au prix brésilien (inférieur au prix importé), et en prendre ensuite possession dans une succursale de Stern au Canada (Birks en est un dépositaire), évitant ainsi les frais de douane. M. Stern pense à tout... Il y a neuf ans, dans son établissement à cinq étages de l'avenue Rio Branco, le groupe de journalistes, dont je

faisais partie, avait eu droit à un défilé de mode précédé d'amuse-gueule et d'apéritifs. Puis, après un exposé cinématographique sur le minage des pierres, leur taille et leur mise en marché, un rideau de velours se met à frémir. Paraît alors une main (une vraie) parée de mille feux. Des bagues à tous les doigts. Puis une jambe gainée de noir. Puis c'est toute l'apparition : un superbe mannequin blond habillé d'une longue robe de velours noir d'une simplicité monacale, mais portant une fortune en bijoux. Des améthystes. Rien que des améthystes : les bagues, les colliers, la broche, le bracelet. On croit rêver. Elle passe lentement. Les hommes la regardent. Les femmes regardent ses bijoux. Tous sont émerveillés. Elle passe, repasse, s'arrête, fait admirer ses doigts. Les hommes les comptent, les femmes comptent les bagues. Puis comme touchée par une baguette magique, elle disparaît derrière le rideau. Cette fois apparaît une autre main. Elle est noire, parée d'aigues-marines. Une robe blanche drapé le splendide corps noir du mannequin. Elle fait son tour de piste, expose ses mains, ses oreilles, son cou, ses bras, tout cela suavement paré par M. Stern.

Depuis lors, neuf ans se sont écoulés et Stern s'est encore agrandi. Il occupe maintenant tout un bloc dans la grande artère commerciale de Rio et ses visiteurs (et clients éventuels) ont droit, cette fois, à une présentation audiovisuelle avec écouteurs dans la langue qui leur convient. Il fait noir. On croit entrer dans un aquarium. Mais les vitrines sont éblouissantes. Des bijoux superbes y sont exposés, dont certains gagnèrent des prix d'excellence. Comme cette broche en forme de corolle faite de rubis et de diamants. Activée par une pile électronique, la corolle de diamants s'ouvre et se referme sur son cœur de rubis. Fascinant. Mais en plus d'admirer ce chef-d'œuvre, on apprend, de vitrine en vitrine, une foule de choses sur les pierres : que la topaze et l'aigue-marine sont les plus en demande, suivies par les émeraudes dont le Brésil est le plus grand producteur. Viennent ensuite les améthystes, les tourmalines et les opales. On apprend que l'on ne fait plus de différence entre pierres précieuses et semi-précieuses : elles sont toutes précieuses (sans doute à cause du prix...). On apprend également que les topazes peu-

vent être jaunes, fumées ou royales et que ces dernières sont également les plus précieuses, parce que les plus rares. À la sortie de chez Stern, chaque client est reconduit à son hôtel en taxi, gracieusement de M. Stern... Hans Stern est la modestie même. J'ai eu l'occasion de le rencontrer et il n'a certainement pas l'air qu'on attribue populairement à un millionnaire : plutôt petit, habillé sobrement, pas un diamant, ni même une épingle à cravate qui pourrait dévoiler son métier de bijoutier ou son état de millionnaire. Lors du récent congrès de la Société américaine des rédacteurs de tourisme, en Israël, M. Stern donna un cocktail — télécommandé de Rio... — pour 400 personnes dans une discothèque de Tel-Aviv. Trois parures de sa maison furent tirées au sort. De Rio à Tel-Aviv, en passant par toutes les capitales du monde, la présence de Hans Stern ne se fait jamais oublier. Surtout pas par les femmes !

Les choix du Devoir

(Suite de la page 11)

Table ronde composée de lecteurs « quidam » qui à la demande de Pierre Dumayot ont lu ou relu *Le Rouge et le Noir* oeuvre la plus célèbre de Stendhal et en donneront leurs commentaires, mardi à 20 h.

Une nouvelle émission *Psy-show* de la télévision choc qui explorera mécanismes de conflits affectifs en s'intéressant à l'histoire de deux personnes qui vivent dans une situation conflictuelle forte et qui désirent comprendre et dépasser leurs problèmes. Aujourd'hui, Vivianne et Michel, mariés depuis 15 ans, vivent depuis plusieurs années une crise grave qui remet leur couple en question... Pascale Breugnot, convaincue de l'importance des difficultés de relations qu'éprouvent les gens avec leurs supérieurs hiérarchiques, leurs parents, leurs enfants, leurs partenaires de vie, pense qu'il faut les aider et que la télévision peut leur en fournir les moyens. Mercredi à 22 h 30.

ETV — 33

Pour tous les rétros-amateurs de danse et d'anciens films *Top Hat* (1935) avec Fred Astaire et Ginger Rogers, samedi à 21 h et *American in Paris* avec Gene Kelly, Leslie Caron, samedi à 22 h 40. Le premier avec musique de Irving Berlin et le second celle de Georges Gershin.

Aux amateurs d'opéra, le film sur la préparation et le tournage de *L'Or du Rhin* de Wagner (série de huit) super-intéressant si vous désirez revoir *The Ring* dimanche à 14 h.

Un grand classique de Charles Dickens produit par *The Royal Shakespeare Company* gagnante d'un « Emmy Award » une saga diffusée en quatre émissions de deux heures du lundi au jeudi, à 20 h et présentée par Peter Ustinov.

CBMT
Aux amateurs de patinage artistique à voir *World Professional Figure Skating* alors que pour la somme de \$200,000 Dorothy Hawill, Tai Babilonia, Toller Cranston et Jojo Starbuck seront en compétition depuis le *Capital Centre* en Landover, Maryland. Vendredi à 19 h 30.

Produit spécialement pour CBC *The Gondoliers* de Gilbert and Sullivan, le grand succès du Festival de Stratford cette année est signé Brian MacDonaldis. Dimanche à 20 h.

Suzanne Randall

Québec 84 80,000 passeports vendus

QUÉBEC (PC) — La vente des passeports en vue des fêtes de l'été prochain à Québec a dépassé jusqu'à maintenant toutes les espérances des organisateurs.

Le président de la Corporation Québec 1984, M. Richard Drouin, a révélé, la semaine dernière, qu'environ

80,000 passeports avaient été vendus au cours des dix dernières semaines, soit 10,000 de plus que l'objectif que l'on s'était fixé pour toute la période de pré-vente qui se terminera le 31 décembre.

Il s'est plus particulièrement réjoui de voir que 20 % de ces ventes avaient été réalisées à l'extérieur de la région métropolitaine de Québec, dont 16 % dans la région de Montréal.

Pendant la période de pré-vente, les passeports se vendent aux prix de \$24 pour les adultes et \$19 pour les moins de 15 ans. Les prix réguliers, qui sont respectivement de \$30 et \$24 s'appliqueront à partir du 1er janvier.

La corporation a, d'autre part, dévoilé hier combien il en coûtera pour avoir accès au Vieux-Port de Québec, le site principal des activités qui s'échelonnent sur une période de 63 jours. Le prix du billet quotidien sera de \$11 pour les adultes et de \$7 pour les moins de 15 ans.

Le saviez-vous ?

Au soleil, la peau bronze mais les cheveux éclaircissent. Avec les rayons ultraviolets, les cellules produisent un pigment brunâtre ou mélanine. Plus il est présent en grande quantité, plus on bronze. Le même pigment détermine la couleur des cheveux.

Par contre, les rayons ultraviolets détruisent la mélanine des cheveux. Comme le cheveu est fait de cellules mortes, il ne peut produire de mélanine à l'instar de la peau et il se décolore au fur et à mesure que le pigment est détruit.

Les cheveux bruns, dont le taux de mélanine est élevé, se décolorent moins.

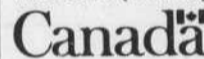
L'agriculteur américain produit près de trois fois plus à l'heure qu'il y a 20 ans et plus de 12 fois plus qu'en 1930.

La machine à faire du popcorn a été inventée en 1885.

C'est en juillet que se vendent le plus de cigarettes, soit 15 % de plus qu'en janvier, selon une étude réalisée sur 10 ans.

Ce sont des Vénitiens qui ont inventé les lunettes, vers la fin du 13e siècle. Mais il a

fallu 500 ans avant qu'un opticien londonien invente, vers 1720, la première monture qui reposait à la fois sur le nez et les oreilles.



POUR L'EUROPE

Reservez vos billets d'avion au prix économique

Consultez-nous pour les spéciaux Londres \$498. New-York-Bruxelles et retour un an \$468 US. Dernière minute-Bruxelles \$199 US siège confirmé New-York-Francfort-Los Angeles-Puerto-Rico "WARDAIR" à Paris \$72 dollars CAD. Départ 10 avril - retour 4 mai.

«ACHAT» SPÉCIAL «RACHAT»
Louer hors taxe depuis Paris-Bruxelles - Amsterdam-Francfort Prix spécial de deux semaines à un an pour RENAULT-VW, etc... Automobile neuve - assurances multi-risques - Kilométrage illimité trois semaines Volkswagen Polo \$559 CAD - Renault 5 \$488 CAD. avec 2 billets d'avion - Renault 9 - Datsun - Audi - Citroën - Talbot Peugeot - Ford Fiesta etc... location CAMPERS VW. SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

Voyages S.E.T.A. Voyages
TOUS BILLETS D'AVION - BATEAU - CROISIÈRES - TRAINS EURAIL-PASS pour l'Europe - TOURS HAWAII - CUBA - MEXIQUE - les ANTILLES FRANÇAISES - les îles de Carabes etc... CLUB MEDITERRANÉE - SKI

MONTREAL	PARIS	BRUXELLES	AMSTERDAM	FRANCFORT	LONDRES
à partir	\$598	\$548	\$548	\$588	\$498

SKI - SKI: 2 semaines \$829, comprenant app., avion, auto base 2 ou 4 pers. Station Au Corbier

TOURING CLUB DE FRANCE
2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: 281-1040 PERMIS DU QUÉBEC

La chronique du temps libre

MICHEL BISSONNETTE*

Du théâtre pour les fêtes

Du théâtre, du ski, du cinéma, un séjour dans une base de plein-air, des occasions de dernière minute si vous avez oublié un ou deux cadeaux, c'est le temps libre... en vacances.

Du théâtre pour les fêtes
Le Théâtre de carton (pour enfants de 6 à 11 ans) et le Théâtre petit à petit (pour adolescents et adultes) présentent 16 spectacles durant la période des Fêtes, soit huit chacun, au Pavillon Lafontaine de l'Université du Québec à Montréal. Les spectacles déjà bien rodés au cours de tournées en Ontario et dans différentes salles au Québec réservent d'excellents moments de détente. Même si les représentations ont débuté depuis quelques jours, il reste encore de bonnes journées.

Le Théâtre de carton présente « Je regarde le soleil en face », les 29 et 30 décembre, ainsi que les 2, 3 et 4 janvier, à compter de 14 h, au gymnase du Pavillon Lafontaine, 1301 rue Sherbrooke est. Au même endroit, mais en soirée, à 20 h, le Théâtre petit à petit joue « Où est-ce qu'elle est ma gang ? », les 29 et 30 décembre et les 2, 3 et 4 janvier.

Pour plus d'information, communiquez avec Christian Girard (514-674-3061), pour le Théâtre de carton, et Yannick Wolley (514-526-1164), pour le Théâtre petit à petit. Et que le rideau se lève... ou s'écarte !

Du plein-air après le 1er janvier
La Vigie, un centre de plein-air situé à environ 40 kilomètres de Québec, au Lac St-Joseph, annonce qu'il reste encore quelques places pour ceux et celles qui souhaitent profiter de la neige et de ses nombreuses possibilités (glissades, ski de fond, raquettes, observation des étoiles, camping blanc ou dans un igloo, etc.), entre le 1er et le 6 janvier.

Au menu, outre les activités extérieures et la détente au coin du feu, une nourriture excellente et des rencontres avec des gens intéressants. On y offre des séjours en chambre double privée et aussi en chambre pour quatre personnes ou pour une famille. Les prix incluent le séjour, la nourriture, l'animation et tous les équipements : de \$104 à \$115 pour trois jours (adulte) et à partir de \$42 (enfants de 3 à 5 ans).

Pour renseignements : La Vigie, M. Christian Drolet, 1-418-875-2727.

Des cartes-guides de parcs canotables

La Fédération québécoise du canot-camping offre une nouvelle série de cartes-guides de parcs canotables dont les prix varient de \$3 à \$7. Si vous connaissez un ou une mordu du canot-camping, ou si vous vous êtes fait mordre, vous-même, ça arrive, c'est une excellente occasion de rattraper un oubli de cadeau. Ces cartes-guides concernent les rivières St-Jean, Bécancour, St-François, Chamouchoane, Georges, De Pas, Romaine et le Lac Nominique.

Pour renseignements : Fédération québécoise du canot-camping (514-374-4700), au 1415 rue Jarry est, Montréal (H2E 2Z7)

Le super 8 en vedette
On parle beaucoup du nouveau cinéma, de festivals cinématographiques et des cinéastes, pour la plupart étrangers. L'Association pour le jeune cinéma québécois, de son côté, travaille au développement du cinéma chez nous en privilégiant le format économique qu'est le super 8.

Tous les cinéastes amateurs sont invités à profiter de quelques jours qui restent d'ici au 10 janvier pour achever leur film et le faire parvenir à l'Association, dans le cadre du 5e Festival international du film super 8 du Québec, qui aura lieu du 21 au 26 février.

Le Festival comporte trois catégories : l'intercollégiale (ouverte à tous les étudiants des collèges du Québec), la nationale (ouverte à tous les Québécois(es) et l'internationale.

L'Association pour le jeune cinéma québécois, 1415 rue Jarry est, Montréal (H2E 2Z7). Tél.: 514-374-4700.

Les organismes de sport, de plein-air, de tourisme et les organismes socio-culturels et socio-éducatifs membres du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec souhaitent aux lecteurs du DEVOIR une très heureuse fin d'année 1983, ainsi qu'une super année 1984.

Cette chronique est préparée pour LE DEVOIR, à loisir par le service des communications du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ), 1415 rue Jarry, Montréal, H2E 2Z7. Tél.: 374-4350.

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC

les enfants du silence

Children of a lesser god de MARK MEDOFF

production du Théâtre du Trident adaptation de René Dionne mise en scène de Guillermo de Andrea

avec **France Boulanger**
Vincent Bilodeau
Nicole Filion
Ginette Chevalier
Manon Vallée
Claude Préfontaine
Robert Binet

7 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS À MONTRÉAL

du mar. 10 au ven. 13 janvier 1984 à 20h30
le samedi 14 janvier à 17h00 et 21h00
le dimanche 15 janvier à 19h30

centaur 288-3161
Le centre des arts de l'ancienne bourse
453, St-François-Xavier, Montréal H2Y 2T1 Métro Place d'Armes

Offrez-vous L'ULTIME CADEAU

NOUVEAU

au Sud du Québec

FORFAIT NOUVEL AN
3 jours, deux nuits, tout, tout compris 140\$

Comprend: Dîner dansant samedi, réveillon traditionnel pendant la nuit, cocktail de réveil, brunch musical et dîner dansant le dimanche. Petit déjeuner et déjeuner le lundi, nombreuses activités. Ski de fond, promenade en traineau, piscine intérieure chauffée, sauna, tourbillon, salle de jeux, chambre, taxes et services. Journée supplémentaire 60,50\$ (Ski alpin à 15 min.)

*par pers. — occ. double — enfants moins de 12 ans 1/2 prix

HOTEL ***
Domaine Saint-Laurent de Compton (Estrie)
C.P. 180 JOB 110

Entre le mont Orford et le Vermont
20 km au sud de Sherbrooke
200 km au sud de Québec

RENSEIGNEMENTS: EN DIRECT DE MONTRÉAL 397-9667
AUTRES RÉGIONS: (819) 835-5464, A FRAIS VIVÉS

TARIF NUIT BLANCHE
AU CHÂTEAU BONNE ENTENTE

TROIS (3) NUITS POUR LE PRIX DE DEUX (2).
Ce tarif nuit blanche est en vigueur tout l'hiver, tous les jours de la semaine.
Un petit coin de paradis... pour vos affaires, pour vos amours, pour le ski... ou pour votre seul bon plaisir!

CHATEAU BONNE ENTENTE

3400, chemin Ste-Foy, Québec, Qc G1X 1S6 1-800-463-4390

CARTES D'AFFAIRES

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1992
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopieur

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec Montréal Ottawa
Toronto Calgary Edmonton
Vancouver Rimouski Trois-Rivières
Sherbrooke Saint-Hyacinthe Gatineau
Kitchener Sept-Îles Matane
Gaspé Coaticook Amos
Hinton

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

À TABLE!

La nouvelle série sur les auberges du Québec s'ouvre au Mont-Tremblant

Le Château Beauvallon : comme si l'on était en famille

JACQUES COULON

On va là comme on irait rendre visite à des amis de longue date; comme on allait naguère chez nos tantes, à la campagne, au début des grandes vacances d'été. On entrainait par la porte de la cuisine, curieux de découvrir ce qu'elles pouvaient bien mitonner d'appétissants.

C'est comme ça à Beauvallon : on trouve souvent des pensionnaires jusque dans la cuisine, parfois en train de donner un coup de main à la patronne ou à son mari ! Car tout le monde est un peu chez soi dans cette petite auberge de Mont-Tremblant qui, vue de la route, ressemble un peu à une ferme normande longue et basse, mais construite en bois. Ce « château » compte en fait 14 chambres — certaines plus grandes que d'autres — à l'étage, un petit salon où le feu brûle continuellement, un bar et une salle à manger capable d'accueillir une trentaine de convives, avec de jolies nappes bleues sur les tables et une large crédence encombrée de belle vaisselle en faïence fleurie. Des fleurs naturelles, des branches de sapin, pour faire entrer la nature jusque dans la maison. Le Château Beauvallon, qu'on aper-

çoit dans un coude de la route 327 nord, à un kilomètre ou deux du village de Mont-Tremblant, est aménagé dans l'ancienne annexe de ce qui était alors le Mont Tremblant Lodge — aujourd'hui la Station touristique du Mont-Tremblant. Pendant quelques années, il servit de quartier général au Red Birds' Ski Club qui forma plusieurs des meilleurs skieurs de compétition du Canada. Puis en 1976, un jeune couple montréalais, Judy et Alex Riddell, cherchait un endroit retiré, entouré d'arbres et pas trop important, dont il pourrait faire une auberge accueillante. Alex avait toujours travaillé dans l'hôtellerie et la restauration, notamment à l'hôtel Reine-Élisabeth et au Mont Tremblant Lodge. Quelqu'un leur indiqua l'annexe au'ils achetèrent aussitôt.

Les Riddell ont préservé l'aspect rustique de la maison, les chaudes boiseries de pin verni, les longues poutres apparentes et les escaliers de bois qui gémissent un peu sous le pied. Ils y ont ajouté d'authentiques meubles québécois, des plantes vertes, bien sûr, mais aussi leur collection personnelle de tapisseries faites au crochet. Les chambres, simples mais confortables, ont de hautes lucarnes à la française donnant sur un parc boisé et un petit lac. Pas de luxe superflu, pour la bonne raison que les aubergistes désirent conserver une atmos-

phère familiale et que leur établissement est avant tout bon marché. Ils reçoivent rarement plus de 30 personnes à la fois et la salle à manger n'est pas ouverte — en principe du moins — aux clients qui ne logent pas à l'auberge. Judy Riddell, une jeune femme prévenante et attentive à sa clientèle, tient par dessus tout à ce côté amical et sans façon qui fait que ses pensionnaires reviennent d'année en année et entraînent avec eux des amis.

La cuisine, familiale elle aussi, est un peu celle que chacun fait chez soi : rôti de boeuf et d'agneau, coq au vin, porc, canard à l'orange, goulash, tourtières et tartes maison. Légumes et fruits frais du jardin durant la belle saison. Mariages et confitures sont aussi préparés sur place. Sur la base de deux personnes par chambre, il est possible de séjourner au Château Beauvallon pour \$28-\$30 — ou \$160-\$175 à la semaine — par jour et par personne, ce prix incluant l'hébergement, le petit déjeuner et le dîner. Pas cher, par les temps qui courent...

Au cours de l'hiver — c'est-à-dire jusque vers la mi-avril —, l'auberge offre des séjours à prix forfaitaire de cinq à sept jours de ski au mont Tremblant tout proche. Les tarifs pratiqués incluent la chambre, deux repas par jour et éventuellement des leçons de ski, et



L'auberge du Château Beauvallon

(Photo Jacques Coulon)

Valent de \$245 à \$353 par personne. Également des forfaits de week-end pour environ \$60 par personne. L'auberge ferme habituellement pendant un mois sitôt après Pâques. **Auberge Château Beauvallon, Mont-Tremblant.** Téléphone : (819) 425-7275. Autoroute des Laurentides, sortie route 327 nord sitôt passé Saint-Jovite.

Les choix du Devoir

Sur les cimaises

La galerie Yajima (307 ouest, rue Sainte-Catherine, jusqu'au 14 janvier) fête son 10e anniversaire par une exposition qui réunit des travaux d'une quarantaine d'artistes ayant contribué à établir sa réputation exceptionnelle dans le réseau des galeries canadiennes. L'accrochage comprend, notamment, un incroyable ensemble d'oeuvres des plus grands photographes de l'histoire (entre autres, Arbus, Atget, Alvarez Bravo, Cartier-Bresson, Kertész, Man Ray, Muybridge, Sander, Stieglitz) et aussi de plus jeunes artistes qui interrogent autrement la photographie. Il en est de même pour la peinture où l'exposition rend compte à la fois de la glorieuse histoire de la maison et de sa brûlante actualité.

Gilles Daigneault

Au grand écran

Les Compères. Gérard Depardieu et Pierre Richard à la recherche d'un adolescent dont ils s'imaginent tous deux être le père. Une tendre comédie de Francis Veber, un scénario bien construit, une réalisation bien menée, des acteurs parfaits

dans leur rôle. (Parisien, Laval, Versailles, Greenfield Park). Scarface. L'ascension et la destitution d'un réfugié cubain qui devient roi de la cocaïne à Miami. Un film électrisant de Brian De Palma qui, au-delà de la mafia, a pour sujet l'illusion du rêve américain. Avec Al Pacino, terrifiant de cruauté et d'avidité. (Place du Canada et Square Décarie).

L'Amie. De la réalisatrice allemande Margarethe von Trotta, un film sur l'amitié entre deux femmes, sur le comportement des hommes aussi. Avec Hanna Schygulla et Angela Winkler, superbes de sensibilité et d'intensité. (Parisien). À la poursuite de l'étoile. Du cinéaste Ermanno Olmi, un film tout à fait de saison. Un groupe de paysans, de pèlerins, de curieux suivent l'étoile qui les mènera à Bethléem. Une photographie superbe, une grande sensibilité aux êtres, une relecture subversive de cette épisode de l'histoire sainte. (Elysée).

Prénom Carmen. Le nouveau film de Jean-Luc Godard, Lion d'Or au dernier Festival de Venise. Godard lui-même y figure. Pénétré de musique, celle de certains quatuors à cordes de Beethoven, un constat désespéré sur l'état des choses, celles du monde et celles du cinéma. (Elysée).

Terms of endearment. La tendresse tumultueuse qui unit une mère et sa fille. Une comédie dramatique qui n'est pas sans faire penser aux téléseries américaines. D'une réalisation archi-conventionnelle aussi. Mais l'interprétation de Shirley MacLaine, Debra Winger et Jack Nicholson vaut le déplacement. (Loews, La Cité, Square Westmount et Fairview). Comme en Californie. Le modèle californien et comment des milliers de Québécois vivent en suivant en fait les grands courants qui prennent naissance en Californie: depuis le jogging jusqu'à l'informatic. Une réalisation de Jacques Godbout et Florian Sauvageau. (Oumétoscope, 3 janvier).

Richard Gay

Au petit écran

L'année 84 s'ouvre en lion

Radio-Canada Pour ceux qui préfèrent le passé au présent, Vingt ans déjà nous remémorera le bilan de l'année 1963 avec Roméo LeBlanc alors correspondant à Londres, Lizette Gervais animatrice et Ronald Corey, réalisateur. Maintenant ministre fédéral, sous-ministre provincial et président du club de hockey Les Canadiens, ils seront en studio avec Pierre Nadeau et Jean-Paul Nole, vendredi à 20 h.

À suivre (4e de 10) La Chambre des dames vendredi à 21 h. À ceux qui désirent commencer l'année avec humour Bye Bye 83 met en vedettes: Pauline Martin, Dominique Michel, Normand Chouinard et Michel Forget. Animateur Paul Houde. Dans une réalisation de Jacques Payette, des textes d'André Dubois et musique de Buddy Fasano. Samedi à 23 h.

Un dossier qui invite à la réflexion La Vieillesse miroir de l'humanité avec comme invité plusieurs professeurs en gérontologie des universités de Moncton, Grenoble, Paris et Toronto. Réalisation: Réal Gagné, dimanche à 17 h.

La Nationale Diane Dufresne dans Hollywood. Spectacle enregistré au Forum de Montréal. Réalisateur: Jacques Sheitoyan, dimanche à 19 h 35.

Opéramanages oyez! oyez! De la salle Wilfrid Pelletier, Place des arts, l'opéra Il Trovatore de Verdi. Chanté en italien par Joseph Rouleau, Thérèse Sévigny, Lynne Strow, Richard Fredericks, Vincenzo Bello, Marianne Pannova et Yves Cantin. Chef d'orchestre: Franz-Paul Decker, réalisation: Jean-Yves Landry. Dimanche à 21 h.

Nouvelle mini-série Le Roi qui vient du sud, fresque historique réalisée par Marcel Camus. (Ire de six). Cette première émission couvre l'époque de 1572 à 1576 et nous raconte les

mésaventures d'Henri de Navarre. Lundi à 23 h 10. À tout citoyen qui désire en savoir davantage sur La conservation de l'énergie un documentaire qui nous trace le parcours qui nous conduira d'une architecture gaspilleuse d'énergie vers une architecture de conservation d'énergie. Réalisation: Roger Frappier et J.W. Benoit, mardi à 23 h 40.

Radio-Québec Si vous désirez vous retremper dans l'esprit du temps des fêtes. Station Soleil animée par Jean-Pierre Ferland vous donne rendez-vous avec le rire et le merveilleux. Samedi à 20 h, reprise dimanche à 20 h.

Pour ceux que fascine l'histoire de la danse, Rudolph Nureyev nous parle de Nijinski et reconstitue trois des plus célèbres chorégraphies de ce dernier: Le spectre à la rose, Petrouchka et Après-midi d'un faune. Dimanche à 21 h.

Un voyage au Japon chez l'un des géants de l'industrie japonaise qui fit fortune au début du siècle avec une petite douille électrique et bâtit un empire: Matsushita à l'émission Lettres du bout du monde, lundi à 22 h.

Atmosphère un musicien de jazz « Stan » erre à travers Montréal accompagné de sa trompette. Avec la participation de la Co-op Jazz et des Ballets jazz de Montréal, mercredi à 17 h.

TVFQ — 99 Un classique Le Tartuffe comédie de Molière avec Jean Le Poulain dans le rôle principal. Vendredi à 20 h 30. Pour les enfants de six ans à 70 ans, Pierre et le loup dimanche à 19 h 15. Une merveilleuse et poétique leçon d'orchestre à partir de l'oeuvre de Prokofiev.

SUITE À LA PAGE 10

à table ... en première classe

le Troquet St-André
Spécialité "couscous"
Café-Bar Restaurant
3807 St-André (angle Roy), Mtl. 521-0039

Brochettes et Soupes — repas Pour connaisseurs
Spécial midi Prix raisonnables
AU KINHDO
OFFREZ-VOUS UN DÉLICIEUX REPAS VIETNAMIEN
4022 Ste-Catherine O. 3539 Lacombe 8050 boul. Taschereau

Le Commensal
restaurant de gastronomie végétarienne
2115 St-Denis
Ouvert 24h
8452427 Montréal
Service de traiteur

APPORTEZ TON VIN
La p'tite bouffe
La Veille du Jour de l'An ça se fête chez-nous
Apportez votre boisson
Réservations obligatoires
536, Duluth Est, Montréal, Tél.: 843-5777

BUFFET D'ANTAN
2335 est Bélanger
Mets pour apporter
Plats pour réception
728-4671

La Crêperie Québécoise
« Une atmosphère de détente où vous dégusterez les crêpes les plus délicieuses! »
« La meilleure crêperie » — André Robert
1775 St-Hubert, Montréal (près Ontario) 521-8362

SAVINI
CUISES DU NORD D'ITALIE ET FRANÇAISE RECHERCHÉES
— Spécialité préparée à la table —
Table d'hôte jusqu'à 21 h.
Ouvert du mardi au dimanche à partir de 17 h 30.
Fermé lundi
Réserver s.v.p.
3820 boul. St-Laurent, Mtl, 845-3326

Deux décors enchanteurs vous invitent... à la gastronomie et à la détente!
Grillades et fruits de mer
gibbys
298 Place d'Youville, Vieux Montréal 282-1837 et St-Sauveur-des-Monts

Chez Bernard Restaurateur
Cuisine française Bernard vous invite à déguster ses spécialités
LE HOMARD «RETOUR D'ÉGYPTÉ»
L'ENTRECÔTE À LA MOUTARDE
LE GRENADIN DE VEAU
«CHEZ BERNARD»
LE VACHERIN GLACÉ
Ouvert: du lundi 11h30 à 15h00 samedi 18h00 à 23h00
au vendredi 17h30 à 23h00 dimanche fermé
275 ouest, rue Notre-Dame
Réservation: 288-4288
Cartes de crédit acceptées

Menara
Une aventure dans la cuisine traditionnelle marocaine
BAR-RESTAURANT
ANNONCE L'ARRIVÉE DU FAMEUX VIN « GRIS DE BOULOUANE »
Spécial du Jour de l'An
Dîner complet 30\$ par pers.
Spectacle DANSE ORIENTALE (tous les soirs)
256 EST, RUE ST-PAUL VIEUX-MONTRÉAL **861-1989**
Réservez pour les Fêtes!

Boul. DORCHESTER
Le Pizzataro ANNEXE **Le Latini**
Cuisson au four à bois
Tous les jours de 11 h. am à 1 h 30 le matin 861-7076
lun. au ven. de 11 h 30 à 23 h 45 sam. de 17 h. à 23 h 45 861-3166
STATIONNEMENT À COMPTER DE 17 H

Bon appétit

Brochette RESTAURANT DU VIEUX PORT
OUVERT TOUS LES JOURS
TABLE D'HÔTE
• Entrecôte (16 onces) **\$12,95**
• Filet mignon avec crevettes géantes **\$12,95**
• Assiette de fruits de mer (crevettes, pétoncles, filet de sole) **\$12,95**
• Filet de poulet avec crevettes géantes **\$10,95**
• Scallopini de veau "Forestière" **\$10,95**
• Cuisse de grenouilles à la Provençale **\$10,95**
• Brochette de filet mignon **\$10,95**
Le repas comprend: soupe à l'oignon ou salade César, dessert, thé ou café
VOUS POUVEZ APPORTER VOTRE VIN
39, rue St-Paul est 866-3175
Réservez dès maintenant pour les Fêtes
Réservations: 866-3246

Restaurant "LES FILLES DU ROY"

1190 JEANNE-MANCE
• Les "GÔUTERS" du samedi à partir de 6.50
• Le "SUPER BRUNCH" du dimanche à 13.50
• La "TABLE D'HÔTE" midi et soir
RÉSERVEZ POUR LES FÊTES
415 rue Bonsecours Vieux Montréal 849-3535
Stationnement

SUPER SPÉCIAL
Déjeuner d'affaires à partir de \$3.25
Apportez votre vin

RESTAURANT "O'DIRLADA"
20 DIFFÉRENTES PIZZAS
cuite au four à bois
Tel.: 522-3433
Ouvert de 11 a.m. à minuit
4218 de LaRoche (coin Rachel)

TOUT À LOISIR

Les tournois de Marie Bonaparte

1983 aura été une année peu payante pour la télé payante

PIERRE ROBERGE
de la Presse canadienne

LES 12 derniers mois ont vu se gonfler puis se dégonfler les voiles de la télévision payante. Malgré la réclame et la controverse suscitées par les films dits pornographiques, les chaînes canadiennes de télévision à péage sont loin d'avoir obtenu le succès escompté.

Il y a deux semaines, se rendant à l'évidence, First Choice-Premier Choix et TVEC ont reconnu qu'une seule chaîne payante de langue française suffirait à la demande canadienne.

À la tête de la nouvelle entreprise née du mariage forcé de ces deux concurrents, l'homme d'affaires montréalais Harold Greenberg tentera de démontrer qu'un nombre suffisant de cinéphiles ne veulent pas renoncer à leurs pantouffles pour s'offrir un petit supplément cinématographique.

Le produit vedette de la télévision payante demeure le long métrage, tout frais sorti des studios de Hollywood et d'Europe. Or les chaînes qu'on capte gratis par antenne offrent des productions relativement récentes, entrecoupées de publicité il est vrai.

Mais les abonnés au câble « ordinaire » (environ la moitié des foyers québécois) reçoivent déjà jusqu'à quatre chaînes à savoir éducative et sans messages commerciaux, montrant des films de toutes époques.

Une intéressante solution mitoyenne entre l'abonnement mensuel à la télé payante et la sortie au cinéma semble celle adoptée par la firme Videoglobe: des films sur ruban magnétique (cassettes) disponibles à la pièce.

Tablant sur la vogue du magnétoscope à la maison (peut-être 300,000 au Québec), des hommes d'affaires comme le producteur Joseph Beaubien ainsi que les distributeurs René Malo et André Link ont fondé Videoglobe. Agissant comme fournisseur grossiste des « vidéoclubs » de quartier, leur compagnie compte répondre en sous-pièce à la demande de longs métrages en français. Chaque club peut établir ses propres tarifs et des rabais pour les amateurs plus assidus.

Le système requiert bien moins d'investissements au départ et semble ouvrir le champ libre en attendant le jour où les compagnies de câble pourront alimenter leurs abonnés à la pièce, au lieu du service continu avec de multiples répétitions chaque semaine.

Avec la mise en service de nouveaux émetteurs en Gaspésie, les trois chaînes françaises de télévision par antenne (« broadcast »), Radio-Canada, TVA (Télé-Métropole) et Radio-Québec, sont maintenant captées partout au Québec sauf en des lieux vraiment isolés.

L'élément inédit est le souhait exprimé en mars par le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, de créer une nouvelle chaîne privée de télévision française, établie à Montréal. On dit que la future station hériterait de la position 4 à la roulette du syntoniseur.

En élargissant l'éventail des programmes, s'il agit de contrer la tendance des francophones à regarder la télé en anglais (surtout la télé américaine), M. Fox a souligné qu'il ne veut pas d'un autre

Télé-Métropole qui offrirait trop (à son goût) de séries US doublées.

Première à se déclarer intéressée, Télé-Média (réseau radio au Québec, horaires télé, vente de télévision par satellite, bientôt le radio-téléphone) pèse le pour et le contre.

En attendant, la maison montréalaise Cégir met la dernière main à une étude générale sur l'opportunité de lancer une telle chaîne privée. M. Fox, qui a commandé l'étude, devrait la dévoiler vers la mi-janvier.

Parmi d'autres hommes d'affaires tentés par le projet, M. Henri Audet, président de Cogeco (Compagnie générale de communications), de Trois-Rivières. Celle-ci contrôle les stations CKMT-13, dans la cité trifluvienne, et CKSH-9, à Sherbrooke.

Cogeco est par ailleurs un gros actionnaire de Premier Choix-TVEC. Advenant un échec définitif de la télé payante, elle pourrait éventuellement se rattraper avec la télévision classique.

Finalement la station privée anglaise CFCF-12, que dirige M. Jean Pouliot, aimerait peut-être se jumeler à un pendant francophone et tenter d'obtenir le permis fédéral convoité.

Chose certaine, l'exploitant de la future station privée mordra dans le gâteau publicitaire que se partagent seuls depuis 22 ans Télé-Métropole et Radio-Canada.

Si le canal 10 a sensiblement reculé dans les sondages d'écoute, la compagnie de M. Roland Giguère n'en continue pas moins d'afficher des profits remarquables, soit \$16,1 millions sur des revenus de \$81,7 millions durant l'année qui s'achève. Les techniciens de Télé-Métropole sont maintenant en lock-out depuis 13 mois.

Règle générale, les feuilletons de facture québécoise sont demeurés les locomotives de T-M et de Radio-Canada en termes de cotes d'écoute. Le palmarès des émissions les plus regardées ramène à nouveau ces titres: *Le Temps d'une paix*, *Terre humaine*, *Poivre et Sel*, *Les Moineux* et *les Pinson*.

Radio-Canada a beaucoup investi dans les informations de fin de soirée mais avec des résultats mitigés. Bernard Derome améliore les scores de la société d'État mais *Le Point* n'y parvient pas.

Pendant ce temps, avec un budget bien moindre, le service des nouvelles de Télé-Métropole tient tête à Radio-Canada en présentant quatre bulletins quotidiens.

En plus de représenter le tiers du temps d'écoute de Radio-Québec, la série pour enfants *Passe-Partout* est demeurée source de prestige et même de convoitise pour les maisons de production. Une filiale de Télé-Métropole devait tourner les 50 nouveaux épisodes mais, vu la grève, le ministre de l'Éducation a octroyé le contrat de \$2 millions à une filiale de CFCF.

Pour cela, T-M a tenté une poursuite contre le gouvernement Lévesque pour rupture de contrat.

Dirigés par Mme Carmen Bourassa, les pédagogues du ministère visent maintenant un public un peu plus âgé. On apprendrait récemment par ailleurs qu'une nouvelle série intitulée *Les Parents de Passe-Partout* débuterait en septembre à Radio-Canada, avec pour mission de favoriser la compréhension des difficultés auxquelles font face à notre époque parents et enfants.

MIREILLE SIMARD

L'HISTOIRE de la psychanalyse a toujours réservé aux femmes une place étonnante, à l'exception peut-être de Lou Andréas-Salomé. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir que Marie Bonaparte, qui a pourtant aidé par sa fortune et son dévouement à l'implantation de la première société de psychanalyse française, la Société psychanalytique de Paris, ne fait pas partie des célébrités associées à la psychanalyse.

Pour pallier à cet oubli, Célia Bertin s'est penchée durant cinq années sur les manuscrits de la petite-niece de Napoléon Bonaparte. De cette introspection manuscrite et épistolaire, Mme Bertin a tiré un livre, *La Dernière Bonaparte*, qui retrace la vie tourmentée et névrosée d'une femme prisonnière d'une époque où les femmes étaient considérées véritablement comme... le deuxième sexe.

C'est parce qu'elle a eu besoin elle-même d'une psychanalyse que Célia Bertin s'est intéressée à ce courant de pensée. Et c'est parce que le nom de Marie Bonaparte revenait fréquemment dans les débuts de la psychanalyse qu'elle a eu envie de mettre en lumière l'étrange destinée de cette femme.

Unique héritière d'une immense fortune léguée par sa mère morte à sa naissance,



Célia Bertin: aux sources de la psychanalyse (Photo Jacques Grenier)

Marie Bonaparte a eu une enfance tragique, explique Célia Bertin en entrevue. Son père, qui ne l'aimait pas, voyait en elle un instrument de réussite sociale. Aussi s'est-il empressé de la marier au fils d'un roi, le prince Georges de Grèce. Le grand drame, c'est que le cher époux devait se révéler préférer les petits et grands garçons...

Nantie d'un bon parti mais malheureuse, Marie Bonaparte a vécu une existence inscrite sous le signe de l'obsession et de la névrose. Pendant des pages et des pages, elle écrit sans cesse l'angoisse qui la tourmente. De ce père indifférent à qui elle écrit et qui n'ouvre jamais ses lettres jusqu'à ce mariage raté, en passant par des infidélités conjugales décevantes, la princesse de la psychanalyse vivra au rythme d'une série de relations amoureuses insatisfaisantes. Frigide et hypocondriaque, elle ira jusqu'à subir une excision et une hystérectomie en espérant augmenter son plaisir. De plus, elle passera sous le scalpel du chirurgien pour modifier

l'apparence de ses seins et la courbe de son nez.

De cette angoisse du non-plaisir, de cette insatisfaction face à elle-même, Marie Bonaparte fera le pôle de sa vie. En 1925, à l'âge de 45 ans, elle écrit à Freud pour solliciter une analyse. Séduit par la simplicité et la grâce de la princesse, Freud accepte de la prendre comme patiente. Jusqu'à la mort de Freud en

1939, ils entretiendront une amitié-amoureuse qui prendra essentiellement la forme d'une correspondance assidue où elle lui demandera sans cesse conseil. Après la mort de Freud, c'est sa fille Anna qui prendra la relève comme guide épistolaire.

Une des plus orthodoxes des disciples de Freud, Marie Bonaparte suit dès lors des cours pour perfectionner sa technique de psychanalyste. Elle publie plusieurs articles sur ses thèmes de prédilection — la frigidité, les femmes et le sexe! — traduit les œuvres de Freud en français. Mais au-delà de ces publications qui semblent affliger d'un archaïsme affligeant (l'origine de la frigidité des femmes est physiologique, écrit-elle), c'est son mécontentement qui émerge. Elle fait éditer les œuvres de Freud, subventionne les activités du maître et finance même son départ précipité de l'Autriche à l'aube de la Seconde Guerre mondiale. Grâce à elle, Freud et son oeuvre ont pu survivre au nazisme.

Mais dans la foulée des querelles de virgules qui ont assailli et assaillent toujours la psychanalyse, les reproches pleuvent sur Marie Bonaparte: ses traductions de Freud sont imparfaites, son éthique de psychanalyste est attaquée et sa fidélité totale à Freud est jugée trop aveugle. Mais c'est surtout sa contribution à l'expulsion de Jacques Lacan de l'Institut de psychanalyse qui contribue à entretenir le venin des mé-

chantes langues. Sans compter qu'elle aimait Freud d'un amour jamais consommé...

En France, où la psychanalyse a fleuri grâce à de nombreux théoriciens bigarrés de l'inconscient, le livre de Célia Bertin a bénéficié d'une généreuse couverture de presse et a même remporté le prix Sainte-Beuve. Même si elle est fière de ce succès, Célia Bertin, qui vit aujourd'hui à Boston, a choisi pour son prochain ouvrage de quitter le terrain marécageux de la psychanalyse. Elle se consacre à la rédaction d'une biographie du cinéaste Jean Renoir, un travail qui la passionne. Car, avoue-t-elle, « Marie Bonaparte est une personnalité très lourde à porter et une femme que l'on n'aime pas nécessairement. Elle est trop tourmentée. Tandis que Jean Renoir, on en envie de le connaître davantage ».

COURS D'ART DRAMATIQUE

J.M. da Silva vous invite à travailler l'expression verbale et corporelle.

Cours: jour ou soir pour adultes débutants, intermédiaires, avancés, métiers

SPECIAL DU SAMEDI POUR JEUNES DE 9 À 14 ANS

INSCRIPTIONS IMMÉDIATES pour session d'hiver

STUDIO-THÉÂTRE de SILVA
4303, Saint-Denis
843-4384 Métro Mt-Royal

ÉCHOS

À l'Atelier Continuum (1,200 Laurier est, tél. 270-1178) jusqu'au 31 décembre, le Théâtre des Échassiers de Baie-Comeau présente *La Légende d'Alexis le Trotteur*. Six comédiens sur échasses présentent l'histoire d'Alexis Lapointe de Charlevoix, l'homme qui courait plus vite qu'un cheval. Entrée gratuite pour un enfant accompagné d'un adulte.

La galerie Montcalm de Hull présente une exposition de livres d'artistes, parmi lesquels celui de Anna-Françoise Bélard, de Hull, au 25 rue Laurier de cette ville.

ERMANNANO OLMI

A LA POURSUITE DE L'ÉTOILE

« Un très grand film »
L. Gagliardi

ELYSEE 2
35 MILTON 842-6053

Tous les jours à 12.45, 3.30, 6.15, 9.00

« Lamie »

« Un ton très intime, féministe, une atmosphère de sensualité, de désir... » — Ticket

LE PARISIEN 5
480 ST-CATHERINE O. 866-3556

Tous les jours à 12.15, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55

Enfin! Après trois ans de triomphe Londres et Broadway...

Offrez un bon-cadeau

DU NOUVEAU MONDE
compter du 18 novembre

AMADEUS
de PETER SHAWLNER

Vous n'avez pas vu le TRIOMPHE de l'année!

Encore 7 représentations.
Ce soir et demain ainsi que les 4, 5, 6 et 7 janvier 1984

Réservez immédiatement 861-0563

Direction artistique: Olivier Reichenbach
Représentations: du mardi au vendredi: 20h samedi: 17h et 21h dimanche: 15h

84 ouest rue Sainte-Catherine
Moins de 25 ans et plus de 60 ans: 30% de réduction en tout temps

Ce spectacle est commandité par la brasserie O'KEEFE limitée

Théâtre Cinéma

- ATELIER CONTINU:** 1200 est rue Laurier (270-1178) — «Syncope» texte de René Gingsar, m. en s. Yves Desgagnés du mer. au dim. 20h. 30 à 6 janv. au 11 fév.
- CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE:** 19 St-Laurent (843-4166) — «Suzanne père et fils, m. en s. Philippe Grenier du jeu. au 20 janv. 21h. 00 jusqu'au 31 déc.
- CAFÉ MOÏSE:** 1200 St-Hubert (844-7000) — «Le trio vocal "Lessez Family" et la revue "Télex dire" du mer. au dim. 20h. 30 jusqu'au 8 janv.
- CAFÉ DE LA PLACE:** (PDA) (842-2112) — «Avec ou sans arbres» de Jeanne Worms avec Jacques Godin et Marie Titiou du sam. 20h. 30 jusqu'au 30 déc.
- CAFÉ THÉÂTRE LA LICORNE:** 2075 Boul. St-Laurent (843-4166) — «Johnny Manganio and his astonishing dogs» de Michel Tremblay, m. en s. Gilbert Dumas, mer. au dim. 20h. 30, du 5 janv. au 14 fév.
- CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN:** 4303 rue St-Denis (843-4384) — «Tous les samedis et dimanches, également du 27 au 31 déc. 14h. 00, théâtre pour enfants. Les trois petits cochons et «Le fleur enchantée» — Le moulin à musique les 28-29-30 déc. à 16h. 00.
- HÔTEL RÉGENCE HYATT:** 777 rue Université (875-1370) — «Diner-Théâtre Les Masques "Accommodations" de Nick Hall jusqu'au 31 déc.
- ESPACE LIBRE:** 1945 rue Fullum (521-4191) — «Omnibus présente "Alice" d'après l'œuvre de Lewis Carroll du mer. au dim. 20h. 30 dim. matinée 14h. 30 du 7 déc. au 14 janv. (relâche 31 déc. et 1 janv.)
- SALLE FRED BARRY:** 4353 est rue St-Catherine (853-2211) — «Le théâtre de Quartier présente "Qui a raison" mise en scène Louis-Dominique Lavigne, musique Gabriel Hamel, spectacle pour enfants ou fantaisie, réclame, humour et rires s'entremêlent 20h. 00, au 2 janv. à 14h. 00.
- THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI:** 1297 rue Papineau (523-1211) — «L'unicam, création du théâtre de la marionnette du 26 au 30 déc. à 13h. 00 et 15h. 30.
- THÉÂTRE LA VANT-PAYS:** Galerie de marionnettes, 550 Atwater, Montréal — Exposition et spectacle de marionnettes «Barnabé-le-bonnet» adaptation théâtrale d'un conte québécois du 26 au 31 déc. à 14h. 00 et 15h. 30.
- THÉÂTRE CENTAURE:** 453 St-François-Xavier (288-3161) — «84 charing cross road» de Helene Hanft, m. en s. Elsa Böhm mer. au sam. 20h. 00, matinée sam. 14h. 00, dim. 19h. 00, du 5 au 29 janv.
- THÉÂTRE FÉLIX LECLERC:** 1456 est rue Ste-Catherine (521-4650) — «Souffrance que j'ai du jour» avec André Monroney du 18 au 31 déc.
- THÉÂTRE MAISONNEUVE:** PDA (842-2112) — «Le théâtre sans fil présente "The Hobbit" spectacle avec marionnettes géantes du 26 au 31 déc. à 14h. 30.
- THÉÂTRE MERIDIEN:** 4 complexe

- ASTRE I:** (327-5001) — «Les dents de la mer (Jaws 3-D)» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30.
- ASTRE II:** — «A classe de 308» 2 h 55, 6 h 30, 9 h 45.
- ASTRE III:** — «Staying Alive» 2 h 45, 6 h 00, 9 h 20.
- ASTRE IV:** — «Bonheur d'occasion» 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.
- BERRI I:** (288-2115) — «Les deux sont tombés sur la tête» 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.
- BERRI II:** — «Carmen» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
- BERRI III:** «Jamaï plus jamais!» 1 h 50, 4 h 20, 6 h 40, 9 h 30.
- BERRI IV:** — «L'été meurtrier» 1 h 10, 3 h 40, 6 h 20, 9 h 00.
- BERRI V:** — «Fanny et Alexandre» 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30.
- BOINAVENTURE I:** (861-2725) — «The rescuers» 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 et «Mickey's christmas carol» 2 h 30, 4 h 35, 6 h 40, 8 h 45.
- BOINAVENTURE II:** — «D. C. cab» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 40.
- BROSSARD I:** (465-3851) — «Quand faut y aller, faut y aller!» 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15.
- BROSSARD II:** (465-3851) — «M. m. m. le roi du foyer» 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
- BROSSARD III:** «Jamaï plus jamais!» 2 h 00, 4 h 30, 7 h 00, 9 h 30.
- CINÉMA CHATEAUGUY:** (698-0141) Relâche.
- CARTIER-LAVAL:** (663-5124) — «Jamaï plus jamais!» 2 h 00, 4 h 30, 7 h 00, 9 h 30.
- CHAMPLAIN I:** (271-1103) — «M. m. m. le roi du foyer» 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
- CHAMPLAIN II:** — «Quand faut y aller, faut y aller!» 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15.
- CINÉMA DE PARIS:** — «Christine» 1 h 00, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
- CINÉMA PLAZA:** (272-1080) — Relâche.
- CINÉMATHEQUE:** (842-9763) — Relâche.
- CINÉPLEX I:** (849-4518) — «The big chill» 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 6 h 00, 8 h 10, 10 h 00.
- CINÉPLEX II:** — «The smurfs and the magic flute» 12 h 15, 1 h 45, 3 h 15, 4 h 45, 6 h 15.
- CINÉPLEX III:** — «Dead zone» 1 h 10, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
- CINÉPLEX IV:** — «D. C. cab» 12 h 00, 2 h 05, 4 h 00, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.
- CINÉPLEX V:** — «D. C. cab» 12 h 00, 2 h 05, 4 h 00, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.
- CINÉPLEX VI:** — «D. C. cab» 12 h 00, 2 h 05, 4 h 00, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.
- CINÉPLEX VII:** — «Heat and dust» 12 h 20, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 20, 9 h 40.
- CINÉPLEX VIII:** — «Educating Rita» 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.
- CINÉPLEX IX:** — «A Christmas story» 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 45, 9 h 35.
- CINÉMA MONTRÉAL I:** (521-7870) — «Les aventures de Bernard et Bianca» 1 h 15, 3 h 25, 5 h 35, 7 h 45, 9 h 55.
- CINÉMA MONTRÉAL II:** — «Au nom de tous les miens» 12 h 55, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 10.
- CLAREMONT:** (486-7386) — «Sudden Impact» 12 h 40, 2 h 50, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
- COMPLEXE DESJARDINS I:** — «Le petit prince» et un court métrage, 12 h 15, 14 h 00, 15 h 45, 17 h 30, 19 h 15.
- COMPLEXE DESJARDINS II:** — «Les dents de la mer 3-D» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
- COMPLEXE DESJARDINS III:** — «Fantaisies des sens» 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
- BROSSARD II:** (465-3851) — «M. m. m. le roi du foyer» 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
- COMPLEXE DESJARDINS IV:** — «Y a-t-il enfin un pilote dans l'avion?» 12 h 05, 2 h 15, 4 h 25, «Staying alive» 13 h 55, 17 h 35, 21 h 00.
- CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE:** (879-4349) — Relâche.
- CÔTE-DES-NEIGES I:** (735-5528) — «The big chill» 12 h 15, 2 h 25, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 10.
- CÔTE-DES-NEIGES II:** — «Christy» 12 h 45, 3 h 00, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.
- CRÉMAZIE:** (388-4210) — «Les aventures de Bernard et Bianca» 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 et «Le Noël de Mickey» 2 h 30, 4 h 35, 6 h 40, 8 h 45.
- DAUPHIN I:** (721-6060) — «Les aventures de Bernard et Bianca» 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 et «Le Noël de Mickey» 2 h 30, 4 h 35, 6 h 40, 8 h 45.
- DAUPHIN II:** «Coup de foudre» 1 h 00, 5 h 15, 9 h 30, «Mortelle randonnée» 3 h 00, 7 h 20.
- DORVAL I:** (631-8587) — «Sudden Impact» 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 10.
- DORVAL II:** «Two of a kind» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
- DORVAL III:** «A christmas story» 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
- DECARIE I:** (341-3190) — «Scarface» 1 h 30, 5 h 00, 8 h 00.
- DECARIE II:** «Silkwood» 1 h 45, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 15.
- ELYSEE I:** (842-6053) — «Prénom Carmen» 12 h 50, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 50, 9 h 30.
- ELYSEE II:** — «A la poursuite de l'étoile» 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h 00.
- FAIRVIEW I:** (697-8095) — «Yentl» 1 h 15, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30.
- FAIRVIEW II:** — «Terms of endearment» 12 h 00, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.
- IMPERIAL:** (288-7102) — «Uncommon Valor» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
- JEAN-TALON:** (725-7000) — «Quand faut y aller, faut y aller!» 12 h 30, 2 h 45, 5 h 00, 7 h 15, 9 h 30.
- KENT I:** (489-9707) — «To be or not to be» 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 30.
- KENT II:** — «Gorgy Park» 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15.
- LA CITÉ I:** (444-2829) — «Terms of endearment» 12 h 00, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.
- LA CITÉ II:** — «Two of a kind» 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.
- LA CITÉ III:** — «Return of the Jedi» 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
- L'ARTÉ CINÉMA:** (722-1451) — «Querelle» 6 h 45, «Diva» 7 h 00, «Le choix de Sophie» 9 h 00, «L'aventure c'est l'aventure» 9 h 30.
- LAVAL I:** (688-7778) — «Le feu de la danse» 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 45.
- LAVAL II:** — «Le retour du Jedi» 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 20.
- LAVAL III:** — «Les Dalton en cavale» 12 h 50, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30.
- LAVAL IV:** — «Sudden Impact» 12 h 00, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 15.
- LAVAL V:** — «Les Compères» 12 h 30, 2 h 40, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.
- LAVAL VI:** — «Les Dalton en cavale» 12 h 00, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.
- LAVAL VII:** — «Les Compères» 12 h 05, 2 h 00, 4 h 00, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40.
- PARISIEN I:** (866-3856) — «Le feu de la danse» 12 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 05, 9 h 10.
- PARISIEN II:** — «Le retour du Jedi» 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 20.
- PARISIEN III:** — «Les Dalton en cavale» 12 h 00, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.
- PARISIEN IV:** — «Les Compères» 12 h 05, 2 h 00, 4 h 00, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40.
- PARISIEN V:** — «L'amie» 12 h 15, 4 h 10, 6 h 05, 8 h 00, 9 h 05.
- PLACE LONGUEUIL I:** (679-7451) — «Les aventures de Bernard et Bianca» 1 h 00, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 35.
- PLACE LONGUEUIL II:** — «Le Noël de Mickey» 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 15.
- PLACE LONGUEUIL III:** — «The rescuers» 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
- PLACE LONGUEUIL IV:** — «Mickey's christmas carol» 2 h 30, 4 h 35, 6 h 40, 8 h 45.
- PLACE DE LA DANSE I:** 1 h 10, 2 h 40, 4 h 20, 6 h 00, 7 h 40, 9 h 20.
- PLACE DE LA DANSE II:** — «Never cry wolf» 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
- PLACE ALEXIS NIHON I:** (935-4246) — «The man who loved women» 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
- PLACE ALEXIS NIHON II:** — «Silkwood» 1 h 45, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 15.
- PLACE ALEXIS NIHON III:** — «The rescuers» 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
- VILLARY:** (388-5577) — «Les dents de la mer 3-D» 12 h 35, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 50, 20 h 55.
- SAINT-DENIS III:** — «Le petit prince» et un court métrage, 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.
- VERDUN:** — «M. m. m. le roi du foyer» 2 h 40, 6 h 05, 9 h 30, «L'équipée du canonball» 12 h 50, 4 h 20, 7 h 45.
- VERSAILLES I:** (353-7880) — «Le feu

Expositions

- ATELIER-GALERIE SERGE LA-CROIX:** 4593 Rivard, (843-4538) — «Gures de John Moran, Roland Piché et Paul Livoiron du 1 au 31 déc. — Nouvelles sérigraphies de Gilles Archambault, Pierre Brousseau, Cerj et Johanne Morin du 1 au 31 janv.
- ATELIER-GALERIE LE BATEAUVOIR:** 983 boul. Richelieu, Beollet. Exposition de François Lamotte, joaillier-sculpteur — Œuvres récentes de Dumont, Séguin, Dufour, Ben Zakour, Assif Hamilton, Tremblay, Rochat, Lebedeff, Quintal, Rouleau et Madore jusqu'au 15 janv.
- CAFÉ D'ART:** 4282 Papineau (526-0741) — Exposition Paul Antoine Fugère «Histoires d'eau» du 4 déc. au 5 fév.
- CAFÉ TIMÈNES:** 4857 ave du Parc (272-1734) — Exposition photographiques de Robert Noury tout déc.
- SOICENTRE DES ARTS VISUELS:** 350 Victoria (488-8559) — «

au jour le jour

Vers la 5^{ème} génération

L'Institut japonais pour les ordinateurs de la nouvelle génération a réussi à mettre au point un ensemble informatique capable de raisonnement logique et qui peut être utilisé pour développer des logiciels sophistiqués. Cet organisme, créé par le gouvernement nippon et six fabricants d'ordinateurs japonais, a pour mission de mettre au point des ordinateurs dits de la « cinquième génération ». Le nouveau système, dont la mémoire a une capacité de 10 mégabits, comprend une unité centrale de traitement, une mémoire auxiliaire à disquettes et une console. Ce système, précise l'Institut, pourrait être utilisé comme super-ordinateur personnel mais devra encore être perfectionné avant sa commercialisation prévue dans trois ans au plus tôt.

\$1,5 milliard pour Petro

Petro Canada prévoit dépenser \$1,5 milliard en immobilisations au cours de '84. La majeure partie du budget sera consacrée à la recherche de pétrole et de gaz. Les travaux d'exploitation dans les régions éloignées et la mise en valeur des sables bitumineux représenteront plus de 55 % du Petro Canada, qui construit présentement une usine de démonstration pour la mise en valeur du pétrole lourd à sa raffinerie de Montréal, y fera également des changements, de même qu'à ses installations de Toronto de Taylor (Colombie britannique), afin d'augmenter l'efficacité.

Du granite à profusion

Selon une étude de marché réalisée pour le compte du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources, la capacité de production du granite de construction au Québec, accrue de 40 % depuis 1981, pourrait être de nouveau haussée de 60 % d'ici 1985 pour passer à 5,4 millions de pieds carrés. La firme Econostil Inc., auteur de l'étude, estime que le succès de cette augmentation de capacité dépend notamment de l'aptitude des producteurs québécois à conquérir le marché américain et à offrir un prix compétitif vis-à-vis la concurrence américaine et italienne.

\$8,8 millions à Farnham

La firme Coronet Carpets investira \$8,8 millions pour la modernisation et l'acquisition de nouvelle machinerie à son usine de Farnham à 60 kilomètres au sud-est de Montréal. Coronet Carpets, qui y emploie 390 personnes, fabrique et distribue du tapis à travers le Canada et sur les marchés étrangers. La compagnie bénéficie d'une aide financière de \$1,3 millions de l'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI) pour la réalisation de son investissement.

En raccourci

Le constructeur automobile américain Ford a conquis 12,6 % du marché de l'Europe occidentale en '83, battant ses records précédents avec la vente de 1,3 million de voitures particulières. De son côté, General Motors a presque doublé ses ventes sur le marché britannique où sa filiale Vauxhall a accaparé 15 % du marché avec des ventes d'environ 260.000 unités. La compagnie aérienne Pan Am a déposé une plainte auprès du Bureau américain de l'aviation civile contre le gouvernement britannique l'accusant de soutenir déloyalement British Airways par des subventions au Concorde. Pan Am réclame une augmentation des tarifs des vols sur le Concorde qu'elle juge très inférieurs à leur coût de revient réel. Les actions ordinaires des magasins Château du Canada sont inscrites à la Bourse de Montréal.

Marc-O. Trépanier

Situation économique internationale

La hausse du dollar américain a été le fait marquant de 1983

(AFP) — Le dollar termine l'année en fanfare et la course folle qu'il a parcourue au cours de l'année aura été l'évènement essentiel de 1983, par son influence sur l'ensemble de l'économie internationale. Pour donner la mesure de la poussée du dollar, il faut se rappeler qu'à Paris la devise américaine valait 6,60 ff en janvier 83 et qu'elle s'échange autour de 8,45 francs au mois de décembre.

Cette forte progression est au coeur de la situation économique internationale: elle a commencé avec la politique monétaire suivie par les États-Unis et explique la

montée de l'endettement des pays en développement, la reprise économique américaine et les difficultés des autres pays à profiter de cette reprise. Car le dollar échappe aux raisonnements monétaires habituels, la plupart des transactions commerciales étant libellées en monnaie américaine, de même que les emprunts extérieurs des États, et l'économie américaine drainant une grande partie des capitaux internationaux.

Ceci explique que la montée des taux d'intérêts américains, décidée au départ en 1980 pour contrer l'inflation aux États-Unis et poursuivie

en 83 pour contrer l'expansion de la masse monétaire, a entraîné un emballement de la demande de dollars et donc une poussée des cours sur tous les marchés des changes.

Cette envolée a amené du même coup les partenaires des États-Unis à mettre en place des politiques restrictives pour limiter les effets inflationnistes de la montée du dollar. En outre, la plupart des pays développés étant plongés dans la crise, de nombreux capitaux sont venus s'investir aux États-Unis, là où les taux d'intérêt permettaient le meilleur rendement des fonds.

Du même coup, les États-Unis disposaient de fonds pour financer leur redémarrage et aux premiers frémissements de la reprise de l'activité industrielle, les détenteurs de fonds ont acheté massivement du dollar pour acquérir des actions à Wall Street. Pour continuer ce parcours formidable, la crise du Proche-Orient a renforcé le rôle de valeur refuge du dollar, le portant vers des records jusqu'ici considérés comme irréalistes.

À la fin de 1983, comme le montre le rapport de l'OCDE sur les perspectives économiques, la reprise est installée aux États-Unis mais reste fragile et incertaine en Europe. Cela s'explique en partie par le niveau du dollar et celui des taux d'intérêt qui enchérissent les importa-

tions de matières premières et le prix de revient des investissements.

Toutefois, le prix du dollar a une contrepartie heureuse pour les partenaires des États-Unis: leurs exportations sont plus compétitives que celles des USA, si bien que les ventes à l'étranger contribuent à soutenir leur activité économique. Au contraire, les industriels américains se plaignent de ne pas pouvoir exporter facilement et prédisent une poussée victorieuse sur les marchés extérieurs dès que le dollar descendra de ses cimes.

Mais les pays en développement souffrent plus encore de la hausse du dollar, car ils doivent rembourser au prix fort des emprunts faits à une époque où le dollar était plus accessible et ils n'ont pas les ressources nécessaires pour y parvenir. C'est ainsi que le Brésil, l'Argentine, les Philippines ont successivement réclamé le rééchelonnement de leur dette extérieure.

Globalement le Tiers Monde totalise sept cent milliards de dollars d'endettement. Au total en 1983, trente-quatre pays ont bénéficié d'une aide du fonds monétaire international au titre d'accords de confirmation (stand-by) et d'accords élargis. Ces engagements ont atteint 28 milliards de dollars, le montant le plus élevé depuis la fondation de l'organisme international, en 1946.

Les ex-détaillants de BP en appel

par Claude Turcotte

Une défaite en Cour supérieure n'a pas découragé une quinzaine d'ex-détaillants d'essence BP qui refusent toujours de porter le flambeau de Péro-Canada et qui s'adressent maintenant à la Cour d'appel.

C'est le garagiste Daniel Pimparé du 7.800 de la rue Notre-Dame est, qui s'est porté volontaire au nom du groupe de dissidents pour servir de cas type à la Cour d'appel et il semble que cela lui crée bien des ennemis. Depuis des mois, c'est la politique du harcèlement entre lui et Péro-Canada.

Par exemple, raconte M. Pimparé, Péro-Canada exige maintenant un chèque certifié pour chaque livraison d'essence, alors que par le passé un simple chèque suffisait. Mais, M. Pimparé refuse cette formule parce que cela pourrait le priver d'essence si une commande devrait être faite après l'heure de fermeture des banques.

Hier donc, il a décidé de payer comptant. Il attendait le camion de livraison de Péro-Canada avec \$20.000 en poche. Or, le livreur a refusé de prendre cet argent et par conséquent de livrer l'essence, en invoquant, semble-t-il, des raisons de sécurité.

Rejoint à son bureau, l'un des avocats des dissidents, Me Gilles Champagne, a trouvé ce refus tout à fait inacceptable: à ses yeux, le dollar ne peut pas être refusé comme moyen de payer un compte.

En un mot, les relations sont au pire entre ces détaillants et Péro-Canada. Les détaillants considèrent d'ailleurs qu'il n'y a plus de négociations possibles avec Péro-Canada et ont demandé l'intervention du ministre fédéral de l'Énergie, M. Jean Chrétien. Celui-ci a répondu par un simple accusé de réception, a mentionné M. Pimparé.

À la suite de l'acquisition de BP par Péro-Canada, un certain nombre de détaillants ont, en voyant les clauses du nouveau contrat de Péro-Canada, demandé le maintien du contrat qu'ils avaient signé avec BP, ce que Péro-Canada a refusé et ce qui a conduit à la Cour supérieure, laquelle a donné raison à Péro-Canada.

Les détaillants dissidents ont maintenu une forte campagne de protestation en arborant de vendre de l'essence ou en affichant leur insatisfaction sur de grands panneaux. Péro-Canada a éventuellement libéré six ou sept détaillants de leurs obligations contractuelles, mais il en reste encore au moins 15, tous dans la région de Montréal, qui veulent quitter Péro-Canada.

Pourquoi la Société de la couronne ne le fait-elle pas? Parce que, dit-on, les stations de service concernées sont d'excellents points de vente. Ces détaillants attendent maintenant la Cour d'appel, mais ils trouvent le temps très long.

SUITES EXÉCUTIVES
Meublées (au mois) ou non-meublées (à l'année)
HADDON UN DES ARMS PLUS PRESTIGIEUX À MONTRÉAL
Propre, confortable. Piscine chauffée. Service d'entretien. Prix raisonnable. Demandez Vivian Marco
2130 AV. LINGOLD PRES METRO & FORUM
935-9224

BANQUE NATIONALE DU CANADA

DIVIDENDES
AVIS est, par les présentes, donné que les dividendes suivants sur les actions du capital social versé de la Banque ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1984 et seront payables à compter du 1^{er} février 1984, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 29 décembre 1983:

1. un dividende de \$0,175 l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 3;
2. un dividende de \$0,735 l'action sur les actions privilégiées convertibles catégorie A;
3. un dividende de \$0,18 l'action sur les actions ordinaires.

Par ordre du conseil d'administration
La Vice-présidente et secrétaire,
FRANÇOISE GUENETTE
Montréal, le 1^{er} décembre 1983

Un projet de \$151 millions Petite centrale sur la Basse-Côte-Nord

par Marc-O. Trépanier

L'Hydro-Québec fera connaître en janvier les résultats de la consultation qu'elle vient de mener en décembre auprès de la population et les organismes des quinze municipalités concernées par le projet Lac-Robertson qui prévoit l'aménagement d'une petite centrale hydroélectrique de 21 mégawatts sur la rivière Ha! Ha!, sur la Basse-Côte-Nord.

Outre l'aménagement de la centrale, le projet de \$151 millions prévoit la construction de deux lignes de transport à 69 kilovolts et de trois postes de transformation qui seront installés à La Tabatière, Saint-Augustin et Blanc-Sablon. L'ouvrage est destiné à remplacer les groupes diesel les réseaux non reliés de ces trois municipalités.

Les études préliminaires

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Avis de dividendes

AVIS est par la présente donné que le conseil d'administration du TRUST GÉNÉRAL DU CANADA a déclaré les dividendes suivants, payables le 15 janvier 1984 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 30 décembre 1983: —

Actions Privilégiées
• dividende trimestriel numéro 16 calculé au taux annuel de 0,935 \$ par action privilégiée convertible, à dividende cumulatif, rachetable, d'une valeur nominale de 17 \$ chacune.

Actions Ordinaires
• dividende trimestriel numéro 53 de 0,20 \$ par action ordinaire; et
• dividende extra de 0,10 \$ par action ordinaire.

Par ordre du Conseil d'administration
Pierre Audet, avocat
Secrétaire
Montréal
le 29 décembre 1983



LES DOMUS D'ARCHIMÈDE

LE SUMMUM DES ABRIS FISCAUX 1983

- "UN INVESTISSEMENT IMMOBILIER À VOUS SEUL"
- 2,000 \$ DE COMPTANT
- 9,345 \$ DE RÉCUPÉRATION D'IMPÔT EN TROIS ANS

- ✓ SI VOUS CHERCHEZ ENCORE UN ABRIS FISCAL POUR 1983
- ✓ SI VOUS VOULEZ FAIRE UN EXCELLENT INVESTISSEMENT
- ✓ SI VOUS VOULEZ EN MÊME TEMPS ENCOURAGER DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES D'AVENIR

APPELÉZ-NOUS MAINTENANT (NOMBRE LIMITÉ)
(514) 687-2062 / 687-7972

• MICHEL MAHEUX • MICHEL WOODARD • LISE CYR

Les Rentes Immobilières de Montréal

3285, boul. du Souvenir, suite 124, Chomedey, Laval, Qué. H7V 3R3

UNOX INC.

Le conseil d'administration de la compagnie Les Aliments Hygrade Ltée a le plaisir d'annoncer qu'à compter du 1^{er} janvier 1984, ses trois filiales, Hygrade-La Belle Ferrière Inc; Shopsy's Food Limited et Vancouver Fancy Meats Co. Ltd; fusionneront en une seule compagnie portant le nom de UNOX INC.

Cette fusion a pour but de réduire les procédures et coûts administratifs. La production et la commercialisation de ses produits bien connus se poursuivront comme auparavant depuis Montréal, Toronto, et Vancouver.

Papier journal: une assez bonne année

par Claude Turcotte

Le taux d'opération des usines canadiennes de papier journal fut de 95 % en novembre, un niveau de performance que cette industrie n'avait pas atteint depuis le mois de février 1982.

En fait, c'est depuis le mois d'août dernier que l'activité dans les usines de papier journal se maintient à un niveau relativement élevé, soit 86 % en août, 87 % en septembre et 88 % en octobre. Pour les mêmes mois en 1982, le taux d'opération avait été de 75 % en août, 69 % en septembre, 79 % en octobre et 80 % en novembre.

Il n'en reste pas moins que pour l'ensemble des 11 premiers mois de l'année, la différence n'est pas très grande, puisque le taux

moyen d'opération fut 82 % l'an passé et qu'il est de 85 % cette année. La production comme telle a connu une augmentation de 4 % par rapport à celle de 1982.

En ce qui concerne les expéditions, il y a eu une hausse de 10,7 % en novembre pour atteindre 766.000 tonnes métriques. Pour les 11 premiers mois de 1983, les expéditions ont enregistré une hausse de

5,3 % par rapport à l'an dernier, pour ainsi totaliser 7.718.000 tonnes métriques.

Le marché américain demeure extrêmement important pour les producteurs canadiens de papier journal, puisque sur les 7,7 millions de tonnes expédiées, près de 5,5 millions de tonnes ont été livrées aux États-Unis en 1983, soit une hausse de 8,2 % sur 1982.

Les stocks de papier journal aux mains de consommateurs aux États-Unis et aux usines canadiennes et américaines à la fin de novembre ont été réduits un peu à 1,7 million de tonnes. À la fin du mois, les stocks des consommateurs aux États-Unis étaient de 1,2 million de tonnes, ce qui représente un approvisionnement de 39 jours.



CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE (CANADA)

État de l'actif et du passif
31 octobre 1983
(en milliers de dollars)

Actif		
	1983	1982
Liquidités:		
Dépôts à d'autres banques	47 588\$	32 268\$
Valeurs mobilières		
Émissions ou garanties par le Canada	1 290	393
Autres valeurs mobilières	22 002	6 000
	23 292	6 393
Prêts:		
Prêts au jour le jour, à vue et à court terme aux négociants et courtiers en valeurs mobilières, garantis	—	12 000
Prêts sur hypothèques	1 458	47
Autres prêts	128 864	54 200
	130 322	66 247
Autres:		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	17 000	—
Immobilisations	131	136
Autres éléments d'actif	2 060	849
	19 191	985
	220 393	105 893

Passif		
	1983	1982
Dépôts:		
Payables à vue	50	21
Payables à terme fixe	184 347	94 571
	184 397	94 592
Autres:		
Acceptations	17 000	—
Autres engagements	2 577	727
	19 577	727
Capital et réserves:		
Provisions pour éventualités	920	468
Capital-actions:		
Autorisées: 200.000 actions ordinaires avec une valeur au pair de \$100 chacune.	15 000	10 000
Émissions: 150.000 actions ordinaires	499	106
Bénéfices non répartis	16 419	10 574
	220 393	105 893

État des revenus
pour l'exercice terminé le 31 octobre 1983
(en milliers de dollars)

Revenu d'intérêts:		
Sur les prêts	8 680	3 612
Sur les valeurs mobilières	701	108
Sur les dépôts à d'autres banques	2 686	1 022
Total du revenu d'intérêts	12 067	4 742
Frais d'intérêts:		
Sur les dépôts	10 054	3 751
Revenu net d'intérêts	2 013	1 191
Provision pour pertes sur prêts	452	197
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	1 561	994
Autres revenus	145	62
Revenu net d'intérêt et autres revenus	1 706	1 056
Frais autres que d'intérêts:		
Salaires	354	169
Contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	50	21
Frais de locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	175	96
Autres frais	428	299
Total des frais autres que d'intérêts	1 007	585
Revenu net avant provision pour impôts sur le revenu	701	471
Provision pour impôts sur le revenu	308	220
Revenu net	393	251
Nombre moyen d'actions en circulation	122 740	100 000
Revenu net par action	3,21	2,51

État des provisions pour éventualités pour l'exercice terminé le 31 octobre 1983 (en milliers de dollars)		
Solde en début d'exercice (tout admissible aux déductions d'impôts)	468	—
Pertes sur prêts	—	—
Provision pour pertes sur prêts incluse dans l'état des revenus	452	197
Virement des bénéfices non répartis	—	271
Solde en fin d'exercice (tout admissible aux déductions d'impôts)	920	468

État des modifications survenues dans l'avoit des actionnaires pour l'exercice terminé le 31 octobre 1983 (en milliers de dollars)		
Capital-actions:		
Solde en début d'exercice	10 000	—
Augmentation en cours d'exercice	5 000	10 000
Solde en fin d'exercice	15 000	10 000
Bénéfices non répartis:		
Solde en début d'exercice	106	—
Revenu net d'exercice	393	251
Virement aux provisions pour éventualités	—	(271)
Impôts sur le revenu relatifs au virement ci-dessus	—	126
Solde en fin d'exercice	499	106

Coupe Davis: la victoire d'un groupe sans vedette

Mats Wilander perdra-t-il le championnat mondial 1983?

PARIS (AFP) — L'année 1983 aura décidément été celle de l'Australie sur la scène sportive. Il y avait eu Robert de Castella, champion du monde du marathon, en août à Helsinki, avant le triomphe historique du bateau Australia 2 dans la Coupe de l'America, en septembre à Newport, et voici que ce pays du bout du monde s'est adjugé, hier à Melbourne, devant la Suède, un autre trophée prestigieux: la Coupe Davis.

C'est la 25e fois depuis la création de l'épreuve en 1900 que l'équipe d'Australie remporte cette Coupe Davis. Longtemps, cette nation occupa le devant de la scène en tennis avec ses Ken Rosewall, Lewis Hoad, Rod Laver, Roy Emerson, John Newcombe et autres; durant les années 50 et 60, avant d'enregistrer un déclin relatif ces derniers temps.

Il y avait bien eu une conquête du saladier d'argent en 1977 mais, depuis, l'Australie n'avait jamais pu inscrire son nom au palmarès, ni même atteindre la finale. Et elle vient de renouer avec la victoire grâce à Patrick Cash, 18 ans, le plus jeune vainqueur australien en Coupe Davis, John Fitzgerald, 23 ans, Mark Edmondson, 29 ans, et Paul McNamee, 29 ans également.

Ces quatre joueurs ont tous contribué au succès de leur équipe. Qu'il s'agisse de Cash, l'ancien champion du monde juniors, et de Fitzgerald, vainqueur du numéro deux suédois, Joakim Nystrom, ou d'Edmondson et de

McNamee, auteurs d'une victoire capitale en double contre Anders Jarryd et Hans Simonsson.

Pourtant, la Suède, conduite par Mats Wilander, sacre 15 jours plus tôt champion d'Australie sur ce même court en herbe de Kooyong, à Melbourne, paraissait capable de remporter la Coupe Davis. D'autant que Nystrom, une semaine après, remportait le tournoi de Sydney après une victoire sur Cash.

Ce succès du tout jeune Nystrom décida le capitaine suédois Hans Olsson à le titulariser au détriment de Anders Jarryd, l'habituel joueur de simple aux côtés de Wilander. Mais ce choix en forme de coup de poker fut un échec, car l'élu de la dernière heure perdit le premier jour contre Fitzgerald, transcendé par la Coupe Davis. Et il ne fut jamais en mesure d'empêcher Cash de conquérir le troisième point décisif.

L'avantage d'évoluer à domicile, sur herbe, fut très certainement déterminant pour l'Australie qui a d'ailleurs joué tous ses matches chez elle cette année. Mais, cette équipe dirigée par un ancien champion de Wimbledon, Neale Fraser, fut aussi saisi cette opportunité, ce que ne fit pas, par exemple, la France, l'année dernière, à Grenoble, contre les États-Unis, conduits, il est vrai, par un super McEnroe.

La victoire australienne est celle d'un groupe sans vedette. Aucun des quatre joueurs n'occupe une place

dans les 10 premiers mondiaux. Mais ils illustrent parfaitement la solidité à la fois physique, si importante sur herbe, et mentale, si précieuse en Coupe Davis.

En revanche, avec son étoile Wilander, numéro quatre mondial, la Suède pouvait espérer gagner cette Coupe Davis comme l'avait fait Bjorn Borg en 1975. Mais, il y a huit ans à Stockholm, contre la Tchécoslovaquie, Borg avait remporté ses deux simples et le double avec Ove Bengtson. Wilander, lui, a bien gagné ses deux simples, mais il n'a pas joué le double.

La défaite de la Suède n'enlève rien, en tout cas, aux qualités de Wilander qui a parfaitement rempli son contrat, ni à celle du tennis suédois, incontestablement le premier d'Europe. La Suède peut envisager l'avenir avec un certain optimisme, non seulement avec ses titulaires actuels, tous très jeunes, mais également avec Stefan Edberg, champion du monde junior 83, et aussi le petit dernier, Kent Carlsson, vainqueur lundi de l'Orange Bowl à Miami.

Si Wilander avait réussi à conquérir le saladier d'argent, après le titre australien, le Volvo Grand Prix et une place de finaliste aux Internationaux de France, il aurait été sans doute désigné champion du monde 83. Il n'est certes pas écarté de la course au titre mondial mais la situation reste singulièrement compliquée pour le jury chargé de faire un choix.

Le 15 janvier à New York, un trio de sages, composé des anciens champions Fred Perry, Frank Sedgman et Tony Trabert, aura la lourde tâche de trancher. Or, si Wilander semble tenir la corde, les Américains John McEnroe, champion de Wimbledon, Jimmy Connors, vainqueur à Flushing Meadow, et même le Français Yannick Noah, maître à Roland-Garros, peuvent eux aussi postuler.

Le Volvo Masters, qui clôturera l'année, du 10 au 15 janvier prochains à New York, avec les 12 meilleurs joueurs du monde, permettra peut-être de donner une ultime indication. Mais il ne faudrait pas que le Tchécoslovaque Ivan Lendl, déjà vainqueur de deux dernières éditions de ce tournoi, se rappelle au bon souvenir de tous.

Les résultats

Mats Wilander, Suède, a défait Pat Cash, Australie, 6-3, 4-6, 9-7, 6-3. John Fitzgerald, Australie, a défait Joakim Nystrom, Suède, 6-4, 6-2, 4-6, 6-4. Pat Cash, Australie, a défait Joakim Nystrom, Suède, 6-4, 6-1, 6-1. Mats Wilander, Suède, a défait John Fitzgerald, Australie, 6-8, 6-0, 6-1. En doubles, Paul McNamee et Mark Edmondson, Australie, ont défait Anders Jarryd et Hans Simonsson, Suède, 6-4, 6-4, 6-2.

L'URSS bat difficilement la Finlande, 3-1

Le Canada l'emporte 12-0 en Suède

NORKOPING, Suède (PC) — L'équipe canadienne a démarré lentement mais elle a éclaté en marquant sept buts en deuxième période pour surclasser la Suède 12-0, hier, au Championnat mondial de hockey junior, en Suède.

Grâce à cette victoire, le Canada présente maintenant

une fiche de 2-1. La Suisse, de retour dans la poule A après avoir gagné le championnat de la poule B l'année dernière, est loin d'être une puissance en hockey. Malgré tout, le Canada ne détient qu'une avance d'un but au début de la deuxième période, ayant tenu le coup en

fin de période grâce à l'excellence du gardien Allan Bester, des Alexanders de Brantford, de la Ligue de l'Ontario, qui a stoppé Felix Hollenstein sur une échappée dans la dernière minute du premier engagement.

Plus tôt dans le tournoi, les Soviétiques avaient surclassé les Suisses 14-2, mais les Suédois avaient eu de la difficulté à les battre, l'emportant 5-2 grâce à une explosion de buts à la fin du match.

Le Canada menait 4-0 en deuxième période lorsque trois membres du même trio, Russ Courtinall, Dave Gagner et Dean Evason, ont doublé la marque à 8-0 en réussissant quatre buts en l'espace de 68 secondes.

Le gardien suisse Dino Stecher a reçu un barrage de 25 tirs au cours de la période médiane et au total, il a fait face à 63 tirs pendant la rencontre.

Courtinall et Evason ont réussi trois buts chacun et Gagner, deux buts. John MacLean, Dale Derkatch, Randy Heath et Kirk Muller ont été les autres marqueurs de l'équipe canadienne qui doit maintenant affronter l'Allemagne de l'Ouest, aujourd'hui.

La formation canadienne était privée hier des services de l'ailier gauche Gary Lacey et du défenseur Gerald Diduck, blessés à un poignet (plâtre) et à une cheville. Dans les autres matches,

l'Union Soviétique a difficilement vaincu la Finlande 3-1; la Suède a humilié l'Allemagne de l'Ouest 11-2 et la Tchécoslovaquie a écrasé les États-Unis 10-1.

Les Suédois et les Soviétiques, toujours invaincus en trois rencontres, dominent le classement, suivis des Canadiens, des Tchécoslovaques et des Finlandais qui ont remporté deux victoires et subi une défaite. Quant aux Américains, ils ont encaissé hier un troisième revers d'affilée. Ils ont déjà concédé 19 buts et ils n'ont marqué que quatre buts en trois matches. Les Allemands de l'Ouest et la Suisse occupent également le dernier rang.



Le légendaire Jimmy Demaret est décédé d'une crise cardiaque à l'âge de 73 ans, hier.

Le golf perd une légende: Demaret

HOUSTON (AP) — Le légendaire Jimmy Demaret est décédé hier d'une crise cardiaque à l'âge de 73 ans.

Le champion golfeur, trois fois vainqueur du Tournoi des maîtres, était ennuagé par des malaises cardiaques depuis quelques années.

Laura Guillot, de la firme Champions Golf Club dont Demaret était le co-propriétaire, a révélé que l'ancien champion golfeur s'est éteint à son travail.

Jimmy Demaret fut le premier golfeur à remporter trois fois le Tournoi des Maîtres, soit en 1940, 1947 et 1950. Il a été le meilleur boursier sur le circuit en 1947 et il a inscrit 31 victoires au cours

de sa glorieuse carrière. De plus, Demaret fut membre de l'équipe américaine de la Coupe Ryder à trois reprises et il a remporté les six matches auxquels il a pris part.

Le champion golfeur a été intronisé au Panthéon des immortels du golf en 1960, au Panthéon des sports du Texas en 1957 et il était l'un des trois golfeurs professionnels à la retraite qui a eu l'honneur d'être nommé au Temple de la renommée du golf du Texas, en 1978.

Demaret est né le 24 mai 1910 à Houston. Il est devenu professionnel de club en 1932, à Galveston au Texas, avant de joindre le circuit de la PGA en 1938.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi

Buffalo 7, Montréal 4

Québec 7, Hartford 3

St. Louis 5, New Jersey 4

Hier

Detroit 3, Washington 2

Boston à Calgary

Rangers NY 7, Chicago 4

Islanders NY 7, Los Angeles

Minnesota 8, Toronto 6

Edmonton à Vancouver

Aujourd'hui

Québec à Buffalo

Detroit à New Jersey

Toronto à St. Louis

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

Gretzky, Edm. 42 68 110

Kurri, Edm. 32 43 75

b a pts

19 19 38

15 15 30

13 16 29

11 17 28

8 18 26

11 13 24

8 16 24

14 9 23

9 14 23

6 15 21

9 6 15

4 10 14

5 7 12

1 9 10

1 4 5

0 5 5

3 1 4

0 4 4

1 1 2

0 2 2

min bc bl moy.

1,037 60 1 3,47

Wamsley, 1,195 74 1 3,72

(Quatre buts dans un filet désert)

Ligue Majeure du Québec

Hier

Drummondville 4, Chicoutimi 3

Verdun 8, Laval 7

Tr.-Rivières 6, Granby 4

Aujourd'hui

Chicoutimi à Hull

St-Jean à Longueuil

Ligue Collégiale AAA

Aujourd'hui

Thetford à St-Jérôme

Vendredi

St-Hyacinthe à St-Georges

St-Laurent à Victoriaville

Championnat mondial de hockey junior

Dimanche

Finlande 4, Canada 2

URSS 14, Suisse 2

Tchéc. 6, RFA 1

Suède 4, E.-U. 1

Lundi

Canada 5, E.-U. 2

Suède 5, Suisse 2

URSS 9, RFA 1

Finlande 8, Tchéc. 7

Hier

Canada 12, Suisse 0

URSS 3, Finlande 1

Suède 11, RFA 2

Tchéc. 10, E.-U. 1

Aujourd'hui

RFA c. Canada

E.-U. c. URSS

Tchéc. c. Suisse

Finlande c. Suède

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

pj g p n bp bc pts

BOSTON 35 23 10 2 159 104 48

BUFFALO 37 21 12 4 145 132 46

QUÉBEC 37 20 14 3 172 135 43

MONTREAL 37 17 18 2 137 138 36

HARTFORD 35 13 19 3 125 145 29

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY 36 24 10 2 170 123 50

PHILADELPHIE 36 20 10 6 161 124 46

RANGERS NY 37 20 13 4 153 139 44

WASHINGTON 38 17 19 2 130 138 36

PITTSBURGH 37 9 23 5 119 162 23

NEW JERSEY 36 7 27 2 102 167 16

Division Clarence Campbell

Section James Norris

MINNESOTA 36 18 14 4 163 158 40

TORONTO 36 14 15 5 153 174 33

CHICAGO 38 15 20 3 131 147 33

ST-LOUIS 37 14 19 4 145 160 32

DÉTROIT 36 12 20 4 128 156 28

Section Connie Smythe

EDMONTON 37 26 7 4 220 149 56

VANCOUVER 36 15 18 3 153 153 33

CALGARY 35 13 16 6 130 151 32

WINNIPEG 36 13 19 4 158 175 30

LOS ANGELES 36 12 18 6 153 174 30

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Label

LAVAL 41 33 8 0 302 172 64

VERDUN 39 19 17 3 195 193 41

LONGUEUIL 39 19 20 0 204 190 38

GRANBY 41 18 22 1 182 211 37

SAINT-JEAN 38 17 19 2 202 197 36

HULL 39 17 22 0 188 209 34

Section Frank Dillo

QUÉBEC 39 22 17 0 192 205 44

DRUMMONDVILLE 41 21 20 0 201 196 42

SHAWINIGAN 41 21 20 0 184 175 42

CHICOUTIMI 40 16 23 1 164 218 33

TROIS-RIVIÈRES 40 13 26 1 178 228 27

LIGUE COLLÉGIALE AAA

pj g p n bp bc pts

ST-GEORGES 25 17 7 1 148 111 35

ST-HYACINTHE 25 15 9 1 135 108 31

ST-JÉRÔME 25 14 10 1 127 100 29

THÉTFORD 25 14 11 0 129 118 28

VICTORVILLE 25 8 16 1 108 145 17

ST-LAURENT 25 5 20 0 103 168 10

SOMMAIRES

North Stars 8, Maple Leafs 6

Première période

1-MINNESOTA, Bellows (20)

Hartsburg, Acton 7:09 (an)

2-MINNESOTA, Mandich (2)

Manik, Ashton 7:40

Pénalités — Farris, Tor, 6:15; Pietl, Min, 14:56

Seconde période

3-MINNESOTA, Broten (16)

MacAdam, Roberts 1:54

4-MINNESOTA, Pietl (4)

Roberts, Broten 2:03

5-MINNESOTA, Maxwell (10)

Bellows, Acton 10:34

6-MINNESOTA, Hartsburg (6)

Nagler, Lawton 12:18

7-TORONTO, Terron (9)

Gingras 12:27

8-TORONTO, Benning (7)

Baive, Korn 16:22

9-TORONTO, Nigro (1)

Benning, Daoust 17:19

Pénalités — Lindgren, Min, 3:01; Lawton, Min, 6:23

Troisième période

10-TORONTO, Graham (3)

Terron, Nyland 3:10

11-MINNESOTA, Maxwell (11)

Manik, Hartsburg 6:42 (an)

12-TORONTO, Farris (3)

Ihnacak, Nigro 7:31

13-MINNESOTA, Ferguson (2)

14-TORONTO, Vaive (29)

Anderson, Daoust 19:21

Pénalités — Daoust, Tor, 4:43; Mandich, Min, 11:03; Ashton, Min, 15:19

Tirs au but

Toronto 1 15 10-26</